

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

**Ministère des Finances du Plan
et de la Fonction Publique**

**ENQUÊTE DÉMOGRAPHIQUE
1964-1965**

**Généralités - Méthodologie
Résultats provisoires**

**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES POUR LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
67, rue de Lille - Paris VII'**

OCTOBRE 1966

20142

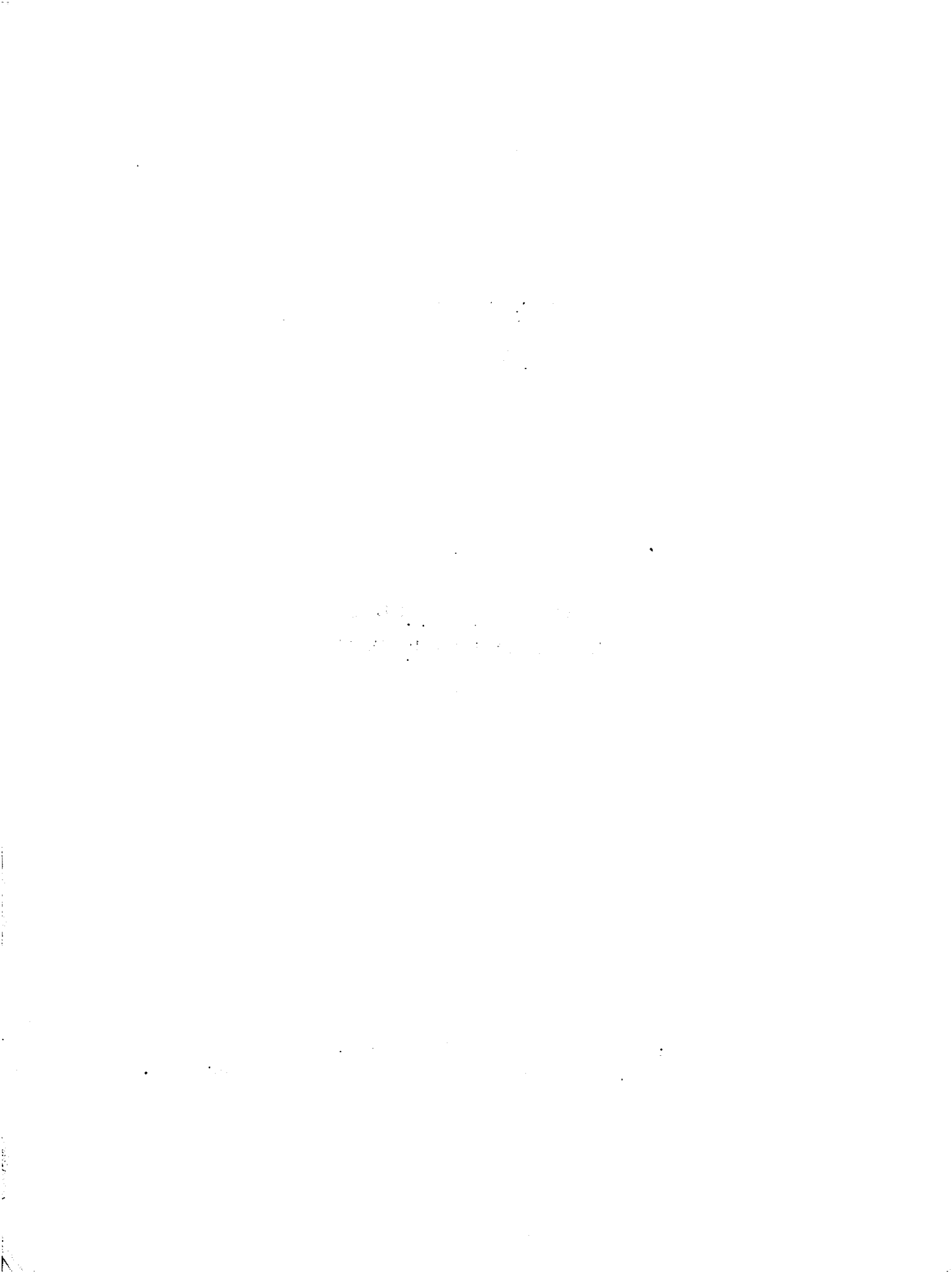
ENQUETE DEMOGRAPHIQUE EN MAURITANIE

1964 - 1965

GENERALITES - METHODOLOGIE

RESULTATS PROVISOIRES

Avertissement : Les résultats publiés dans ce rapport proviennent
du dépouillement manuel effectué en Mauritanie.



Le présent rapport a été rédigé par Monsieur J. BRENEZ, attaché d'études à la S.E.D.E.S., chef de la Mission Démographique en Mauritanie.

L'enquête sur le terrain a été dirigée par Monsieur J. BRENEZ, assisté par Messieurs R. BONNAMY, B. BUCKENMEYER, J.C. BONNAMY, responsables de secteur, ainsi que par Monsieur J. P. AUJARD, attaché de l'I.N.S.E.E.

Nos remerciements s'adressent plus particulièrement à Messieurs LEMINE OULD HAMONI, Ministre de l'Intérieur et ancien Commissaire au Plan dont l'appui nous est resté acquis tout au long de l'enquête, P.A. PONOMAREFF, chef du service de la Statistique en Mauritanie, R. BLANC et R. CLAIRIN administrateurs de l'I.N.S.E.E. au Service de Coopération.

SOMMAIRE

	Pages
<u>Introduction</u>	7
 <u>Première partie : GENERALITES - METHODOLOGIE</u>	
1. Vue générale sur le domaine d'enquête	11
2. Plan de sondage	33
3. Préparation et exécution	77
4. Technique d'enquête	93
 <u>Deuxième partie : RESULTATS PROVISOIRES</u>	
1. Données d'ensemble	141
2. Données individuelles	155
3. Données de mouvement	173
 <u>Conclusion</u>	 195
 <u>Annexes</u>	 197



INTRODUCTION

L'enquête démographique, réalisée en République Islamique de Mauritanie en 1964-1965, est la première enquête menée en zone nomade à très grande échelle. Or, si les techniques d'enquête en pays sédentaire sont maintenant assez bien au point, il n'en est pas de même en pays nomade, où la grande dispersion de peuplement et l'extrême mobilité des gens rendent ce genre d'études très délicat. Les difficultés matérielles et psychologiques d'une enquête par sondage en milieu nomade paraissaient même telles qu'on en était parfois arrivé à mettre en doute la possibilité d'obtenir des résultats satisfaisants à partir des seules méthodes classiques. C'est la raison pour laquelle on avait décidé, par mesure de précaution et à la suite des difficultés rencontrées dans une enquête analogue réalisée au Niger, de procéder en deux temps :

- L'enquête pilote, dont les objectifs numériques étaient volontairement très modestes et dont le but essentiel résidait dans la mise au point d'une procédure d'enquête adaptée au milieu nomade, a joué le rôle de test dont dépendaient directement la poursuite des opérations et leur extension à l'ensemble du pays. Les résultats de cette première phase ayant paru nettement encourageants, l'étude par sondage au 1/10 a été lancée au début de l'année 1965.

- L'enquête générale, qui a duré près d'un an, a présenté de très nombreuses difficultés, que les enseignements de la phase pilote n'ont pas toujours permis de déceler suffisamment à l'avance et qui ont entraîné un retard de plusieurs mois sur les prévisions de temps initiales (1). Les résultats définitifs n'en sont pas encore connus, mais ceux dont nous disposons permettent d'affirmer qu'il est possible de réaliser des enquêtes valables en pays nomade, sous réserve d'une organisation minutieuse et adaptée au milieu.

(1) Le travail sur le terrain a été terminé en janvier 1966
(Voir calendrier des opérations - Chapitre III).

Cette conclusion, fondée sur l'expérience réalisée en matière démographique semble pouvoir être étendue à une enquête alimentaire. Elle ne serait sans doute plus valable pour une enquête bétail ou une enquête à objectifs multiples comportant ce dernier aspect, surtout dans le cas où la population de type nomade ne représente qu'une minorité au sein d'une population beaucoup plus vaste.

PREMIERE PARTIE

GENERALITES
METHODOLOGIE

CHAPITRE I

VUE GENERALE SUR LE DOMAINE D'ENQUETE

	<u>Pages</u>
I. 1. <u>BUTS ET CHAMP DE L'ENQUETE</u>	13
I. 2. <u>APERCU GEOGRAPHIQUE ET HUMAIN</u>	14
I. 3. <u>POPULATION DITE NOMADE</u>	19
I. 3. 1. Assimilation "maure-nomade"	19
I. 3. 2. Régions et degré de nomadisation	20
I. 3. 3. Nomadisme et société maure	22
a. Organisation traditionnelle	22
b. "Maures blancs" et "maures noirs"	25
c. Castes et groupes sociaux	25
I. 4. <u>POPULATION DITE SEDENTAIRE</u>	27
I. 4. 1. Ethnies du "Fleuve"	27
I. 4. 2. Lieux de sédentarisation	29
I. 4. 3. Les centres urbains.	30

QUESTION 1

1.1

1.1.1 The following table shows the number of students who took part in a school sports day.

1.1.2 The number of students who took part in the school sports day is 120.

1.1.3 The number of students who took part in the school sports day is 120.

1.1.4 The number of students who took part in the school sports day is 120.

1.1.5 The number of students who took part in the school sports day is 120.

1.1.6 The number of students who took part in the school sports day is 120.

1.1.7 The number of students who took part in the school sports day is 120.

1.1.8 The number of students who took part in the school sports day is 120.

1.1.9 The number of students who took part in the school sports day is 120.

1.1.10 The number of students who took part in the school sports day is 120.

I.1. BUTS ET CHAMP DE L'ENQUETE.

Le but principal de l'enquête était de fournir aux responsables de l'économie mauritanienne les renseignements indispensables à l'élaboration du plan quadriennal 1967-1970 :

- Evaluation de la population totale, structures essentielles (sexe et âge, genre de vie, grandes régions, ménages, activités ...)
- Natalité et mortalité, perspectives d'accroissement ...

Jusqu'ici la plus grande incertitude régnait en effet en ce domaine ; les estimations les plus sérieuses variaient entre 800.000 et 1.200.000 habitants, pour une population décomptée administrativement d'environ 700.000 personnes.

L'enquête démographique en milieu nomade et sédentaire, inscrite au programme du Plan 1963-1966 a été prescrite par décret n° 64.074 du Président de la République en date du 12 mai 1964. Il était prévu que l'étude se déroule en deux phases, la seconde ne devant être enclenchée qu'en cas de réussite de la première :

- Une phase d'enquête pilote portant sur la population administrative de deux subdivisions à étudier au 1/20 : CHINGUETTI, et MEDERDRA et accessoirement sur la zone sédentaire,
- Une phase d'enquête générale portant sur le reste du pays, c'est celle dont traite le présent rapport.

Etaiant exclus du champ de l'enquête, les centres urbains et assimilés, au nombre de vingt sept, qui ont fait l'objet en 1961-1962 d'un recensement exhaustif (1), premier temps d'une étude générale plus vaste dont l'enquête en milieu nomade et sédentaire devait constituer les deuxième et troisième volets. Le recensement avait porté à l'époque sur la totalité des chefs lieux de cercle et de subdivision, ainsi que sur quelques postes administratifs dont certains sont devenus depuis lors chefs-lieux de subdivision.

Le domaine d'enquête couvre donc bien l'ensemble de la Mauritanie, à l'exclusion de la population vivant dans les centres dits urbains, mais y compris celle résidant dans les subdivisions précédemment étudiées au 1/20e lors de l'enquête pilote, le tirage général ayant porté sur la totalité des subdivisions. Deux des groupements précédemment étudiés sont d'ailleurs retombés dans le tirage et n'ont fait l'objet que d'une actualisation.

I.2. APERCU GEOGRAPHIQUE ET HUMAIN.

La Mauritanie couvre une superficie d'environ 1.030.000 km². Elle s'étend approximativement entre les 15ème et 27ème parallèles Nord, entre les 5ème et 17ème méridiens Ouest. La densité moyenne y est de l'ordre de un habitant au km², mais en Mauritanie, comme dans tous les pays en grande partie désertiques, la densité moyenne n'a pas grande signification. Elle varie suivant les cercles de moins de 0,1 à 8 habitants au km² dans le GUIDIMAKA.

"Les k'sour, les palmeraies, la vallée du Sénégal sont surabondamment peuplés, les régions de nomadisme peuvent être, selon les époques et les conditions climatiques totalement vides, ou au contraire occupées par de nombreux campements"(2)

La Mauritanie comprend douze cercles et trente trois subdivisions ; elle est limitée par l'Atlantique, le Rio de Oro, l'Algérie, le Mali et le Sénégal. A l'exception du fleuve Sénégal au Sud, et de l'Atlantique qui la borde en partie jusqu'au Rio de Oro, ses frontières sont purement artificielles et n'arrêtent pas les caravanes.

(1) Report de la page précédente :

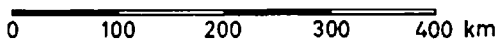
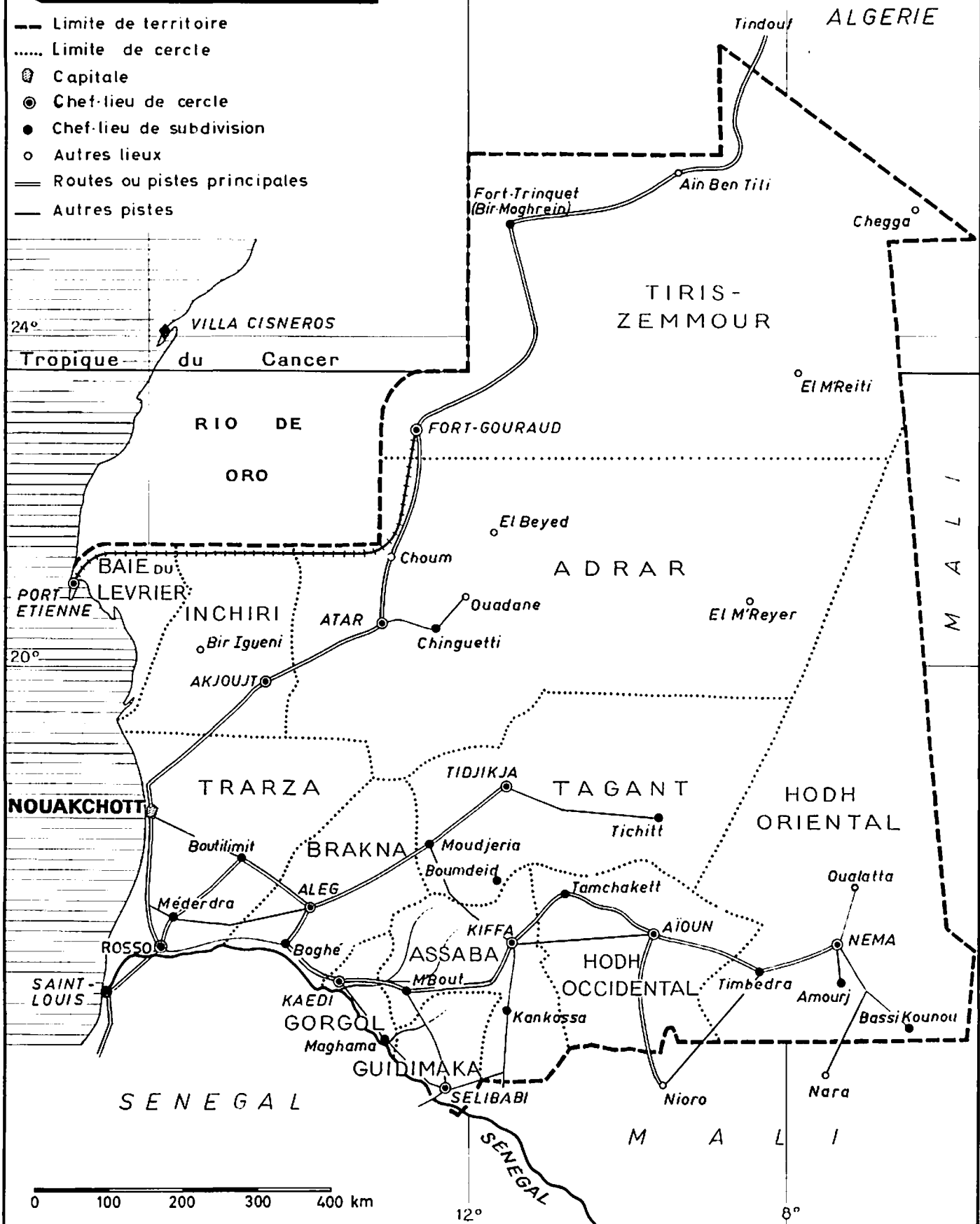
Cf. Recensement démographique des agglomérations (enquête 1961-1962). Bulletin statistique et économique n° 3. Direction de la statistique - NOUAKCHOTT -

(2) G. DESIRE-VUILLEMIN - Contribution à l'Histoire de la Mauritanie p. 45 - Editions CLAIRAFRIQUE - DAKAR 1962.

MAURITANIE

CARTE ADMINISTRATIVE

- Limite de territoire
- Limite de cercle
- 📍 Capitale
- ⊙ Chef-lieu de cercle
- Chef-lieu de subdivision
- Autres lieux
- == Routes ou pistes principales
- Autres pistes



12°

8°

ORGANISATION ADMINISTRATIVE AU 1er JANVIER 1966

CERCLES		SUBDIVISIONS
Noms	Chefs-lieux	
ADRAR	ATAR	Atar Chinguetti
ASSABA	KIFFA	Kankossa Kiffa M'Bout Guerou
BAIE DU LEVRIER	PORT ETIENNE	Port Etienne
BRAKNA	ALEG	Aleg Boghé Magta Lahjar
GORGOL	KAEDI	Kaédi Maghama Mounguel
GUIDIMAKA	SELIBABY	Sélibaby Karakoro
HODH OCCIDENTAL	AIOUN-EL-ATROUSS	Aioun El Atrouss Tamchakett
HODH ORIENTAL	NEMA	Amourj Bassikouhou Néma Timbédra
INCHIRI	AKJOUJT	Akjoujt
TAGANT	TIDJIKJA	Boumdeid Moudjeria Tichitt Tidjikja
TIRIS ZEMOUR	FORT-GOURAUD	Bir-Moghrein Fort-Gouraud
TRARZA	ROSSO	Boutilimit Méderdra Nouakchott Rosso Tamassoumit

THE HISTORY OF THE UNITED STATES

The history of the United States is a complex and multifaceted story that spans centuries. It begins with the early Native American civilizations, such as the Mayans, Aztecs, and Incas, who built sophisticated societies in the Americas. The arrival of European explorers in the late 15th century marked the beginning of a new era, as they sought to establish trade routes and colonies. The United States was founded in 1776, and its early years were characterized by a struggle for independence from British rule. The American Revolution led to the signing of the Declaration of Independence and the establishment of a new government. The 18th and 19th centuries were marked by westward expansion, the Industrial Revolution, and the Civil War, which ultimately led to the abolition of slavery. The 20th century saw the United States emerge as a global superpower, playing a central role in the world's affairs. The country's history is a testament to the resilience and ingenuity of its people, who have built a nation that has inspired others around the world.

THE FOUNDING OF THE UNITED STATES

The founding of the United States is a pivotal moment in history, marked by the signing of the Declaration of Independence on July 4, 1776. This document, drafted by Thomas Jefferson, declared the thirteen original colonies free and independent states, no longer under British rule. The American Revolution, which began in 1775, was a war for independence that resulted in the United States becoming a sovereign nation. The new government was established under the Constitution, which was signed in 1787. The Constitution created a federal system of government with three branches: the executive, legislative, and judicial. The early years of the United States were marked by a struggle to establish a stable government and a strong economy. The country's growth was fueled by westward expansion and the discovery of gold in California. The Civil War, which began in 1861, was a defining moment in the nation's history, as it led to the abolition of slavery and the preservation of the Union. The 19th century also saw the rise of the Industrial Revolution, which transformed the United States into a major industrial power. The country's history is a testament to the resilience and ingenuity of its people, who have built a nation that has inspired others around the world.

THE AMERICAN WEST

The American West is a region of the United States that has played a significant role in the country's history. It is a vast and diverse area that includes the states of California, Nevada, Idaho, Utah, Arizona, New Mexico, Texas, Oklahoma, and Colorado. The West was first explored by Spanish and French explorers in the 16th and 17th centuries. The region was then settled by American pioneers in the 18th and 19th centuries. The West was a land of opportunity, where people could make their fortune through mining, farming, and trade. The discovery of gold in California in 1848 led to a massive influx of people to the region, known as the Gold Rush. The West was also a land of conflict, as pioneers often clashed with Native Americans over land and resources. The West's history is a testament to the resilience and ingenuity of its people, who have built a region that has inspired others around the world.

La Mauritanie a une position de charnière, c'est une terre de transition entre Afrique Noire et Afrique Blanche dont le peuplement et l'organisation sociale actuelle sont le reflet direct des luttes qui s'y sont livrées. Elle comporte une majorité de maures, nomades et une minorité de noirs sédentaires entre lesquels se situe une population métissée, difficilement classable, que l'on désigne généralement sous le vocable de "maures noirs".

1.3. POPULATION DITE NOMADE.

1.3.1. Assimilation maure-nomade.

On a pris l'habitude d'identifier, peut-être un peu rapidement, population maure et population nomade. Pour ceux qui la connaissent mal, la Mauritanie apparaît souvent comme un grand pays, en majorité désertique ou du moins un vaste terrain de parcours, dans lequel des dizaines de milliers de nomades pour qui le temps ne compte guère, se déplacent journellement au rythme de leurs chameaux. Cette image, qui risque de devenir assez rapidement désuète, garde pourtant toute sa valeur sur le plan démographique, car elle montre bien les difficultés auxquelles on s'est heurté pour retrouver dans de courts délais et dans un pays deux fois grand comme la France des milliers de familles que guide la seule recherche du pâturage.

Elevage et commerce, telles sont les deux activités traditionnelles du "befdane" (1). Lorsque dans une région, le pâturage se fait rare pendant plusieurs années et que la maladie fond sur les troupeaux, la situation devient catastrophique ou du moins elle le serait, si on ne constatait de plus en plus une ouverture vers une économie de type moderne, que symbolisent les initiales bien connues de

(1) En hassanya, "befdane" veut dire blanc.

MIFERMA (1) et de SOCUMA (2). "Les mines" (mines de fer, de cuivre, ...) sont des mots magiques en Mauritanie, où le sol n'offre que de très rares et très maigres ressources, exception faite des terres du CHEMAMA et des palmeraies.

I. 3.2. Régions et degrés de nomadisation.

Le pays maure proprement dit comporte trois grandes zones, auxquelles il est classique de relier trois formes ou plus exactement trois degrés de nomadisme :

a. - Nomadisme réduit dans la "Basse Mauritanie".

(Trarza, Brakna, Assaba, partie sud du Tagant), de climat sahélien, où les campements sont souvent importants et relativement stables. Cette stabilité est d'autant plus marquée que la région est plus riche en pâturage et que l'élevage bovin prédomine.

Les déplacements des petits nomades, éleveurs de moutons et de chèvres, voire de boeufs et de quelques chameaux n'atteignent pas une grande ampleur de cinquante à cent cinquante kilomètres, car ils ne dépassent guère la ligne de dunes du nord du Trarza, mais ils sont réguliers. Les tribus du sud de la Mauritanie ont leurs zones de nomadisation d'été et d'hiver, avec parcours d'eau traditionnel jalonné par les points d'eau indispensables au menu bétail (3)."

(1) MIFERMA - Société des Mines de Fer de Mauritanie - ZOUERATE - (en pleine activité).

(2) SOCUMA - Société des Mines de cuivre de Mauritanie - AKJOUJT - (en période de démarrage).

(3) Cf. G. DESIRE-VUILLEMIN - Opus cité, page 59.

Il n'est pas rare de repérer auprès des plus importants campements une école et un puits, parfois même quelques essais de culture. On peut y voir l'amorce d'un phénomène de sédentarisation.

b. - Nomadisme à plus grande distance dans la "Moyenne Mauritanie".

(Zone Adrar-Tagant) où les déplacements sont beaucoup plus conditionnés par la pluie qu'en basse Mauritanie, où les pluies sahéliennes tombent de façon assez régulière d'une année à l'autre. Moutons et chameaux descendent en début de saison humide vers les pâturages de l'Inchiri, de l'Assaba et du Sud-Tagant, puis remontent après les pluies d'automne vers les pâturages du Nord de l'Adrar et du Tiris. Les déplacements des tribus de la moyenne Mauritanie sont de plus grande ampleur, mais moins réguliers que ceux des tribus de basse-Mauritanie. En dehors de centres administratifs ou militaires, comme ATAR, AKJOUJT ou TIKJIKJA, cette région renferme de belles palmeraies, qui connaissent une grosse affluence à l'époque de la "guetna".

c. - Nomadisme à très grande échelle dans le Nord,

où les rares et imprévisibles chutes de pluie ne permettent pas de connaître à l'avance les zones propices au pâturage. Les parcours y sont des plus irréguliers. C'est le pays des grands nomades, tributaires de la pluie qui peuvent aussi bien demeurer un ou deux ans dans une même zone, que faire huit cent ou mille kilomètres à la recherche du pâturage. Le TIRIS-ZEMMOUR, demeure d'élection des REGUEIBATT, autrefois très pauvre, a pris une grosse importance sur le plan économique depuis l'installation de la MIFERMA, près de FORT-GOURAUD.

En fait, il faut se garder des distinctions trop schématiques. La part des grands nomades dans l'ensemble de la population est très réduite, elle correspond essentiellement aux grandes tribus chamelières du Nord et du Hodh. De même qu'un campement

peut fort bien comprendre des tentes appartenant à des groupements différents et que les tentes qui le composent peuvent à tout moment s'en séparer, de même il n'existe pas toujours dans le nomadisme des catégories aussi nettement tranchées qu'on les dépeint souvent. Le visage du nomadisme varie sensiblement en fonction de l'époque et de la composition du troupeau.

1.3.3. Nomadisme et société maure.

a. - Organisation traditionnelle.

Le nomadisme est à la base de l'organisation traditionnelle et familiale des Maures. Même, lorsqu'ils partent à la ville pour y faire du commerce ou y occuper un poste administratif, leur coeur reste sous la tente, près du troupeau et s'ils le peuvent, ils ne manqueront pas l'occasion de reprendre forces et de se retrouver au moment de la "guetna" (1). S'ils en ont les moyens, ils auront souvent leur tente à côté de leur case en dur ou dans la cour même de celle-ci.

De tels faits viennent à l'appui de la fréquente identification entre maure et nomade, qui repose sur de solides fondements historiques et sentimentaux, bien qu'une partie parfois importante de la population ne pratique plus qu'un nomadisme limité. En pays nomade, le rattachement fondamental n'est pas le lieu, mais la tribu. La cellule de base est l'"aflat", qui n'a pas d'équivalence exacte en zone sédentaire, bien qu'on puisse la rapprocher de la concession, dans la mesure où elle comporte plusieurs ménages : famille élargie, bergers, serviteurs... A la limite, elle se confond avec la "khayma" qui désigne la tente au sens propre (2), celle que l'on voit sur le terrain. Le Maure étant monogame, le "khayma" ne comprend normalement qu'un seul ménage : chef de ménage,

(1) "guetna" désigne l'époque de la "cure de dattes" que l'on cueille encore vertes et qui correspond en gros aux mois juin et de juillet.

(2) Le mot "aflat" se traduit aussi par tente, ce qui peut entraîner des confusions, les deux notions étant proches. Dans la suite de ce rapport, nous traduirons "aflat" par "tente" et "khayma" par ménage.

son épouse, ses enfants et serviteurs non mariés, parfois certains parents des conjoints (le plus souvent la mère du chef de ménage)... " (1). La tribu est un ensemble de tentes (ou familles) ayant des traditions en commun et se reconnaissant un même chef (2) ; c'est en quelque sorte une très grande "famille".

L'appartenance à une tribu ou à une de ses divisions administratives n'implique évidemment pas que ses membres mènent nécessairement une vie commune. Le groupement où se déroule la vie quotidienne est le campement ou "frig", généralement composé comme un village, de ménages ayant pris l'habitude de vivre et de se déplacer ensemble, mais ce n'est pas une obligation ; les tentes qui composent un "frig" peuvent à tout moment s'en séparer. L'effectif du "frig" peut varier de cinq ou dix tentes jusqu'à deux ou trois cent, sa mobilité étant en partie fonction de sa taille. C'est dans le sud du pays et particulièrement dans les zones où l'élevage bovin prédomine que les frigs sont les plus stables, bien qu'un campement soit toujours susceptible d'être levé en quelques heures. On concevra donc aisément qu'il était difficile de retenir le "frig" comme unité de sondage.

La division de la société maure en tribus est très ancienne. Certaines de ces tribus, telles les IDA OUALI se sont depuis scindées en plusieurs groupes régionaux qui n'ont plus en commun que le nom.

Ainsi que l'explique assez bien DAN SPERBER dans le long passage qui suit (3)... L'action administrative eut souvent à choisir entre le respect des rigoureuses dénominations traditionnelles et le souci d'enregistrement des faits présents. D'où un premier décalage entre les notions administratives et traditionnelles de tribu et de fraction. Par exemple, l'importante tribu des OULAD DEIMAN du TRARZA disparaît des recensements : ses principales fractions, telles les OULAD SIDI EL FALLI ou les IDABHOUM deviennent des tribus administratives divisées à leur tour en fractions. Dans le même temps, la petite tribu des

(1) Cf. DAN SPERBER- Rapport de mission en Mauritanie - 1963.

(2) Cette autorité correspond de moins en moins à un véritable pouvoir. Elle est surtout d'ordre moral.

(3) Cf. note n° 1

IDEKOUJ disparaît en tant que telle et se retrouve sous la forme de deux fractions seulement (AHEL ETFAGHA MOUSSA et BEN YEDOUK de la même tribu IDABHOUM...).

La tribu (Q'Bilat) est fixée par la tradition, toutes ses divisions et subdivisions constituent des fractions (f akhad), tandis que du point de vue de l'administration, seules les premières divisions de tribu sont des fractions. "Dans le cas des fractions importantes, il est arrivé que l'administration ait voulu enregistrer des unités sociales inférieures, appelées en arabe "rkeiz" et en français "clan". Le "R'keiz" qui au sens propre désigne le mât de la tente et au sens figuré le groupe vague de la parenté n'entraîne dans le système traditionnel aucune forme d'organisation."

L'organisation sociale, revue par l'administration, peut donc en gros se schématiser ainsi :

Terme local	Equivalent en français
Q'BILAT	Tribu
FAKHAD	Fraction
R'KEIZ	Clan
AFLAT	Tente
KHAYMA	Ménage

Le principal souci des responsables de l'enquête étant de ne retenir pour la constitution de la base de sondage que des unités sociales à la fois reconnues sur le plan administratif et traditionnel, il était exclu qu'on prenne en considération la notion de clan. Il était également difficile de retenir la tribu, du fait de son importance numérique. On a donc adopté une unité intermédiaire : la fraction ou "f akhad". Dans la suite de ce rapport et pour ne pas prêter à confusion avec l'expression "fraction de sondage", nous n'emploierons plus que le terme local "f akhad", pris dans le sens de fraction administrative.

b. - "Maures blancs" et "Maures noirs".

La population maure, qui représente de loin le groupe le plus important, se définit essentiellement par rapport aux ethnies noires du fleuve : TOUCOULEUR, OUQLOF, PEUL, SARAKOLLE... En réalité, la société maure d'aujourd'hui comprend aussi bien des éléments d'origine noire que de purs "beidanes", les uns et les autres ayant des activités complémentaires et indissociables. Ce mélange est le résultat de vicissitudes historiques connues et il est courant d'entendre parler de "maures noirs" pour désigner les descendants des noirs vivant dans les oasis et les campements maures où ils assurent généralement les tâches de bergers ou de serviteurs.

En fait, les termes de blanc et de noir, sont en pays maure où l'on est d'abord fils de son père, des termes qui sont autant que possibles à éviter. Ainsi que le dit fort justement G. DESIRE VUILLEMIN, ... " la distinction entre "blancs" et "noirs" ne repose pas absolument sur la couleur de la peau, car les métissages sont fréquents dans le sud et les individus considérés comme "beidanes" nous paraissent un peu foncés... La distinction se fait selon des critères subtils, ascendance, langue, traditions de vie familiale...⁽¹⁾

Il est extrêmement difficile d'apprécier la part qui revient à chacun et nous ne disposons d'aucune donnée sûre permettant d'établir une telle répartition qui varie grandement selon les régions et les tribus. La proportion d'éléments noirs qui dépasse probablement 50 % dans le Hodh Oriental n'atteint pas 10 % dans l'Adrar.

c. - Castes et groupes sociaux.

La société maure est très structurée : l'égalité de droits civiques et le récent phénomène d'urbanisation ne sauraient cacher aux yeux du sociologue la hiérarchisation de cette société dans sa

(1) Cf. opus cité, page 46.

forme naturelle : la vie nomade. La base en est la tente ou famille, l'aboutissement la tribu qui est l'ensemble des familles dépendant d'un même ancêtre. Dans le contexte ancien, chaque tribu constituait un petit univers avec ses nobles, ses groupes vassaux, ses artisans, ses griots, ses bergers et ses serviteurs. Aujourd'hui encore, les maures des castes nobles, marabouts et guerriers vivent le plus souvent loin des terrains de culture, cependant que les "harratines" affranchis (1) qui s'adonnent à la culture pour leur compte, ou contre redevance, se rencontrent surtout près des terrains de culture d'hivernage et sur les bords du Sénégal. En réalité, il est très difficile de donner un bon aperçu de la société maure (2), en n'utilisant que les seuls termes français, car la plupart de ceux-ci ne traduisent qu'imparfaitement le mot arabe qu'on cherche à leur faire correspondre.

Mais là encore, il serait dangereux de généraliser trop vite et de ne raisonner qu'en termes de castes. La division entre marabouts et guerriers, traditionnellement primordiale, perd du poids au fur et à mesure que la Mauritanie s'ouvre à la vie moderne.

(1) Comptés administrativement soit avec leur "fakhad" d'origine, soit isolément en "fakhad" ou en village.

(2) Historiquement, l'on se trouve en présence d'une double classification (cf. SPERBER) :

- tribale : Hassan, Marabout...

- sociale : Haratin, Ma'almin, Igawen, 'Abid...

Certaines de ces catégories comme les "Zenaga" qui désignent les groupes vassaux, ou encore les "Tyab" guerriers passés au maraboutisme n'ont plus guère qu'une signification historique. Dans la société actuelle, le groupe des "Zenaga" peut être assimilé aux guerriers, celui des "Tyab" aux marabouts. De même, la notion de "Hartani" (pluriel : haratines) n'a plus la même rigueur traditionnelle qu'autrefois. Avant, on était le "hartani" de quelqu'un de père en fils, aujourd'hui un fils de "hartani" peut théoriquement occuper n'importe quelle position dans l'échelle sociale et pas seulement celle de serviteur ou de berger.

Chez les artisans, le groupe le plus connu est celui des "Ma'almin" ou forgerons.

Inversement, il serait déraisonnable de vouloir ignorer à tout prix les structures sociales existantes et de ne pas rechercher dans quelle mesure existent entre les différentes couches de la société des différences de comportement et de taux significatives.

Le Maure, qui n'est pas encore complètement coupé de la vie traditionnelle, reste très conscient de sa position dans la Société. De même qu'il est fortement conseillé de ne pas faire interroger une famille maure par un enquêteur d'une autre ethnie, de même, il est préférable de n'utiliser dans les campements que des enquêteurs de rang social égal ou supérieur à celui des enquêtés. Le "befdane" ne se livre pas d'emblée, mais une fois mis en confiance, il répond assez facilement.

I. IV. POPULATION DITE SEDENTAIRE.

1.4.1. Ethnies du fleuve.

La population dite sédentaire comprend d'une part les habitants des centres urbains, d'autre part les sédentaires ruraux, c'est à dire les habitants des oasis et des villages. La majorité de ceux-ci se situe dans la vallée du fleuve Sénégal, qui forme une bande étroite au Sud du pays où vivent en permanence des cultivateurs et pêcheurs de race noire : Toucouleur, Ouolof, Sarakollé, mais aussi des Peuls semi-nomades et des Maures noirs cultivant en saison sèche les terres de décrue du fleuve. C'est la région où la densité de population est nettement la plus élevée. Rive mauritanienne et rive sénégalaise ont fait l'objet en 1957 d'une étude très complète portant sur la "portion de la vallée du Sénégal située entre DEMBAKANE en amont et DAGANA en aval", soit plus de 400 kilomètres et, publiée en 1962 sous le titre "La moyenne vallée du Sénégal" (1).

(1) La moyenne vallée du Sénégal - (Etude socio-économique).
Presses Universitaires de France - 1962.

a. - Toucouleurs

Les Toucouleurs représentent le groupe le plus important . Leur domaine s'étend depuis FANAYE à 30 kilomètres en amont de DAGANA jusqu'à WAOUDE à 60 kilomètres en aval de BAKEL. Ils sont d'ailleurs sensiblement plus nombreux sur la rive gauche (Sénégal) que sur la rive droite (Mauritanie), encore que l'habitat de part et d'autre du fleuve n'ait généralement aucune signification du point de vue de l'origine ; ce sont souvent les mêmes communautés familiales ou villageoises qui habitent de part et d'autre du fleuve dans des villages qui se font face et qui d'un point de vue historique ne sont que des quartiers d'un seul village."(1). Les échanges d'une rive à l'autre sont constants de nombreux cultivateurs mauritaniens ayant une partie de leurs terrains de culture situés en territoire sénégalais et inversement.

Comme la société maure, la société toucouleur est très ancienne et très hiérarchisée. Au sommet viennent les "Torobé" classe noble et lettrée devenue la classe dominante pendant le régime des Almamys, puis les "Rimbé" et les "Subalbé", hommes, libres de niveau social inférieur à celui des Torobé, les "Sebbé" aux traditions de guerriers et de paysans, les "Diawandé" courtisans vivant dans l'entourage des grandes familles nobles, les nombreuses castes d'artisans et les castes de griots, enfin les serviteurs ou "Matioubé".(2)

b. - Peuls et Sarakolles.

Les Peuls se rencontrent dans toute la vallée, la plupart d'entre eux sont sédentarisés et ont un mode de vie assez proche de celui des Toucouleurs, bien qu'essentiellement axé sur l'élevage, ce qui a pour effet de diminuer considérablement la population de certains villages aux époques de grande transhumance lorsque tous les gens valides partent avec le troupeau à des distances variant de 30 à 200 kilomètres. Les Sarakollés se rencontrent presque uniquement dans le GUIDIMAKA et la

(1) Cf. La moyenne Vallée du Sénégal. Page 20.

(2) Cf. La moyenne Vallée du Sénégal. Page 54.

subdivision de MAGHAMA. Leur habitat est beaucoup moins dispersé que l'habitat toucouleur, les gros villages y sont plus nombreux, mais comme chez les Toucouleurs, les migrations y sont très importantes. Les Sarakollé ont l'esprit aventureux et n'hésitent pas, lorsqu'ils sont jeunes, à dépasser les frontières traditionnelles de l'Afrique.

c. - Ouolofs.

Il n'y a de villages ouolofs que dans la subdivision de Rosso, mais dans leur cas comme dans celui des autres ethnies, il serait faux de croire que chaque village présente une complète unité ethnique. On verra souvent cohabiter dans un village des Ouolofs et des Toucouleurs, des Ouolofs et des Maures ou encore des Peuls et des Toucouleurs, des Toucouleurs et des Sarakhollés... Dans les gros villages ou les villes, le phénomène est encore plus marqué, un quartier toucouleur étant accolé à un quartier sarakollé ou à un quartier oulof.

I.4.2. Lieux de sédentarisation.

La vallée comprend enfin quelques villages à dominance maure, presque uniquement composés d'anciens harratines affranchis menant une existence de cultivateurs sédentaires. En fait, le problème de la détermination des "ruraux sédentaires" chez les maures est très complexe car s'y l'on n'y prend garde, on risque de nombreux double comptes. Il s'apparente à celui des maures noirs, signalé plus haut. On peut distinguer trois cas :

- les maures cultivateurs vivant en villages de façon autonome pendant toute l'année : cas rare et ne posant pas de problème spécial.

- les maures cultivateurs vivant de façon quasi permanente dans les oasis de la moyenne Mauritanie et dans les campements de culture du "Chemama". Lorsque ces campements présentent une certaine fixité, généralement soulignée par quelques constructions légères en banco, on les qualifie "d'adabayes". Certains sont recensés administrativement comme des villages, mais la plupart de ces lieux de sédentarisation n'ont pas d'existence légale, leurs habitants continuent à être recensés avec la tribu dont ils dépendent.

- les campements de culture d'hivernage : chaque tribu ou chaque "fakhad" possède des terrains qui lui sont propres et sur lesquels il existe parfois de petits aménagements, destinés à améliorer les conditions naturelles de culture. Ces campements n'ont pas d'existence propre, ils ne relèvent administrativement que du chef de fakhad.

I. 4. 3. Les centres urbains.

Avant d'en terminer avec les sédentaires et bien qu'ils ne fassent pas partie du domaine d'enquête, il convient de dire quelques mots des centres urbains, en attirant l'attention sur une autre source de double-comptes dont il est difficile de mesurer l'importance. En effet, ce n'est pas seulement la population nomade ou considérée comme telle qui est recensée en "fakhads" mais également une partie de la population des villes.

Le terme de ville est d'ailleurs souvent inexact, celui de "centre principal" convient mieux. Parmi ces centres, la plupart sont de simples chefs-lieux administratifs (1) d'assez faible importance et pour lesquels le risque est minime, les autres sont, à l'échelle mauritanienne, de relativement grosses agglomérations (dix mille habitants et plus) comprenant une importante part de population flottante ou de passage : NOUAKCHOTT, PORT-ETIENNE, KAEDI, FORT-GOURAUD ... Le risque de double-comptes est alors

(1) Au moment de sa création, la population fixe d'un chef-lieu de "subdivision nomade" se réduit généralement à quelques familles de fonctionnaires.

certain, surtout pour la population maure, dans la mesure où procédant simultanément à un recensement exhaustif et à une enquête par sondage au niveau des "fakhads", l'on se contenterait d'additionner les deux résultats.

Le risque est par contre très réduit, lorsqu'on ne recense dans une ville que la population légale en donnant à cette expression son sens le plus strict (1), comme ce fut le cas en 1962, lors du recensement dit "des agglomérations", dont nous retiendrons les chiffres pour l'extrapolation finale.

(1) C'est ce qui explique que d'après un tel recensement, NOUAKCHOTT n'ait été compté en 1962 que pour 6.000 personnes, alors que le recensement effectué en 1964 à montré qu'il existait une population de fait de plus du double.

CHAPITRE IIPLAN DE SONDAGE

	Pages
<u>II.1. CHOIX DE L'UNITE DE SONDAGE</u>	35
II.1.1. Tirage de tentes.	35
II.1.2. Tirage de campements.	36
II.1.3. Tirage de points d'eau.	36
II.1.4. Tirage de groupements.	37
<u>II.2. BASE DE SONDAGE</u>	40
<u>II.3. STRATIFICATION ET PROCEDES DE TIRAGE</u>	41
II.3.1. Zone sédentaire.	42
II.3.2. Zone nomade.	46
Rappel des principaux procédés :	
a. Echantillon optimum.	46
b. Echantillon optimum par strates de taille.	53
c. Echantillon à stratification unique.	55
d. Méthode de NEYMAN.	55
e. Procédé retenu.	56
A. DETERMINATION DES STRATES.	56
B. CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON.	63
C. TIRAGE.	64
II.3.3. Tableau récapitulatif.	71
<u>II.4. MODIFICATIONS APORTEES A L'ECHANTILLON INITIAL.</u>	73

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

THE HISTORY OF THE UNITED STATES

OF THE
NORTH AMERICAN CONTINENT
FROM THE FIRST DISCOVERY
TO THE PRESENT TIME

BY
JOHN W. FOSTER

NEW YORK
HARPER & BROTHERS

PUBLISHERS

1857

NEW YORK

1857

NEW YORK

1857

NEW YORK

1857

NEW YORK

1857

NEW YORK

1857

NEW YORK

1857

NEW YORK

1857

NEW YORK

1857

II.1. CHOIX DE L'UNITE DE SONDAGE.

En pays sédentaire classique, l'unité de sondage correspond au cadre de la vie quotidienne : c'est le village, unité simple, facilement identifiable sur le terrain, relativement permanente dans le temps. Un village a des limites géographiques plus ou moins précises qui permettent de ne pas le confondre avec le village voisin : le recensement en zone sédentaire s'effectue à partir des notions de lieu et de durée. En pays nomade, le choix est plus difficile. Avant de décrire en détail le plan de sondage retenu, nous croyons utile de rappeler brièvement les principales méthodes susceptibles d'être envisagées en zone nomade, en précisant toutefois qu'aucune de ces méthodes n'a fait l'objet d'application pratique sur le terrain.

II.1.1. Première méthode : tirage de tentes.

La première méthode consiste à procéder à un tirage aléatoire au premier degré d'un échantillon de tentes, sur les cahiers de recensement administratif, où les personnes sont effectivement groupées par tentes, puis à opérer avec les chefs de fakhads un regroupement géographique des tentes ainsi tirées.

Cette solution semble être d'une application difficile dans le cas d'un pays aussi vaste que la Mauritanie, mais elle n'est pas totalement à rejeter. Elle peut se justifier dans le cas d'enquêtes par sondage portant sur des subdivisions assez peu étendues. Elle suppose que les fakhads à étudier ne soient pas trop grandes (1) pour que le chef de fakhad soit à même de connaître l'emplacement

(1) L'enquête Mauritanie a prouvé que, même dans le cas de grandes fakhads, il était possible d'établir des listes de tentes à peu près complètes à partir des renseignements fournis par la "djema'a" ou conseil des notables. Néanmoins, il paraît souhaitable que la taille de la fakhad ne dépasse pas le millier de personnes, car une fakhad est généralement d'autant plus éparpillée sur le terrain que sa taille est plus grande.

de ses ressortissants et que leurs déplacements soient réguliers et de faible amplitude, ce qui est le cas, on l'a vu, d'un certain nombre de fakhads de basse Mauritanie. Le principal inconvénient de cette formule réside dans son coût, qui devient vite prohibitif, si les enquêteurs ne parviennent pas à localiser rapidement les tentes et sont amenés à revenir fréquemment sur leur pas.

II.1.2. Deuxième méthode : tirage de campements.

Cette seconde méthode consiste à tirer des "tentes", en étudiant soit l'ensemble du campement dont font partie la ou les "tentes" tirées, soit un nombre fixe de tentes en dehors de celle qui a été tirée, en prenant par exemple, les "tentes" les plus proches dans une direction déterminée.

Le premier procédé a été expérimenté de façon à peu près satisfaisante lors de l'enquête MISOES en 1957, le second a été utilisé sans grand succès en 1963 lors de l'enquête en zone nomade, menée au Niger dans le cercle de TA HOUA. Dans cette enquête, effectuée dans le cadre de la "Mission Economique et Pastorale" (1), les responsables se sont en effet aperçus que les chefs de groupes et de tribus ignoraient à peu près complètement l'emplacement de leurs ressortissants à une époque donnée de l'année.

II.1.3. Troisième méthode : tirage de points d'eau.

Une troisième méthode, également employée au Niger, consiste à établir une liste des Z.A.P. (zones d'abreuvement et de pâturage) correspondant aux points d'eau et aux groupes de points d'eau et à étudier une partie de ceux-ci.

(1) Etude démographique et économique en milieu nomade. 2 volumes. Ministère de la Coopération, PARIS (1966).

Cette méthode n'apporta pas, elle non plus, les résultats escomptés, la définition du point d'eau étant souvent par trop floue aux yeux des nomades et les risques de tarissement allant en grandissant au fur et à mesure qu'avancait la saison. De plus, la fréquentation en était très variable avec un rayon d'éparpillement des tentes aux alentours souvent important. Ce genre de méthode ne semble guère applicable qu'en zone sahélienne où points d'eau et campements présentent une stabilité suffisante.

On peut concevoir des variantes de cette méthode basées sur l'établissement de listes : listes de puits, de campements, d'adabayes..., elles présentent toutes deux inconvénients majeurs :

- difficulté d'extrapolation des données recueillies, les renseignements obtenus permettant surtout des appréciations qualitatives.

- risques d'oubli ou de double compte, du fait de leur caractère généralement temporaire.

Ce genre de procédé, qui nécessite un gros travail préparatoire ne paraît guère applicable qu'à des zones très limitées.

II.1.4. Quatrième méthode : tirage de groupements.

La quatrième méthode consiste non plus à tirer des tentes, mais à recenser exhaustivement, où qu'elles soient, toutes les tentes ou tous les ménages (1) descendant d'un même ancêtre et dépendant d'un même chef, autrement dit la tribu ou une de ses divisions administratives : fakhad, clan... On peut en effet, espérer grâce aux rapports de parenté existant entre les ménages progresser plus rapidement qu'on ne le ferait par les autres procédés. Le fait de retenir comme unité de sondage le groupement naturel des divers habitants permet ainsi d'éviter ou tout au moins de réduire considérablement les omissions ou double -

(1) Voir note n° 1 page suivante.

comptes, tout en facilitant au maximum les recherches des différents membres d'un même groupe. C'est la méthode qui a été finalement adoptée au Niger, l'unité de tirage n'étant plus comme lors des premiers essais le ménage, mais la tribu.

C'est à une solution analogue qu'on a eu recours en Mauritanie où l'on a retenu comme unité de sondage la "fakhad", unité habituelle de recensement administratif.

Nous avons vu précédemment que "fakhad" administrative et "fakhad" traditionnelle ne correspondaient que partiellement (cf. I. 3.2.)... En introduisant des préoccupations nouvelles dans la définition des fractions, l'administration lui a fait perdre sa rigueur traditionnelle : alors qu'on était membre de sa fraction, comme on est fils de son père, il est devenu possible pour certaines tentes de changer de fraction, soit pour s'adjoindre à celles qu'elles fréquentent plus que la leur propre, soit et sans que cela implique une vie commune avec les membres de la nouvelle fraction, par simple hostilité à l'égard du chef de leur fraction d'origine " (1).

Au début de l'enquête pilote, on s'est efforcé de préciser pour chaque tente : "fakhad" administrative et "fakhad" traditionnelle.

(1) Note de la page précédente.

En pays maure, tente et ménage sont des notions assez voisines (cf. I. 3.2.). La différence, maintes fois constatée, entre taille moyenne des tentes d'une fakhad d'après le recensement administratif et d'après l'enquête provient de ce que l'administration a pour principe de relier systématiquement au ménage principal, outre certains ménages apparentés, tous les ménages de serviteurs, ce qui a pour effet de gonfler, dans des proportions parfois considérables, l'effectif des tentes de chefs religieux et traditionnels. Cette coutume est sans incidence sur les résultats de l'enquête dans la mesure où l'on tire non pas des tentes, mais des groupements et que l'on étudie la totalité de ces groupements.

(1) Cf. DAN SPERBER. Rapport cité.

En fait, l'on s'est assez vite aperçu que les deux notions coïncidaient souvent et que, si aux yeux du sociologue, cette distinction pouvait présenter un certain intérêt, elle compliquait le travail du statisticien, sans rien lui apporter en contrepartie. La notion de fakhad administrative est une notion commode et bien connue. Lorsqu'on demande à un befdane le nom de sa fakhad, il commence presque toujours par donner le nom de sa tribu : OULAD BOUSBA, ... KOUNTA ..., LAGHLAL, puis si l'on insiste un peu son appartenance administrative : "je suis un OULAD SELMON AHMED, ou je suis recensé avec les AHEL HAMONI."

Le terme de fakhad souvent utilisé dans ce rapport doit toujours être pris dans le sens de fakhad administrative, les membres de la fakhad étant ceux qui sont recensables comme tels (Cf. IV.1.)

Les tailles des fakhad sont très inégales, les plus petites correspondent à quelques dizaines de personnes, les plus grosses à plus de cinq mille. Vers le bas, elle se confond à la limite avec la tente, vers le haut avec la tribu. D'un recensement à l'autre, surtout dans le sud, où l'imbrication entre fakhads et villages est assez complexe, certaines disparaissent, d'autres éclatent, rendant parfois les comparaisons difficiles. C'est néanmoins le guide le plus sûr. Il existe une liste des fakhads par subdivision et l'omission d'une fakhad entière est peu probable. C'est la plus petite cellule sociale à posséder une organisation coutumière véritablement autonome.

Exception faite des plus petites, une même fakhad est souvent très dispersée sur le terrain. Un campement ou "frig" ne correspond qu'exceptionnellement à la totalité d'une fakhad. Il arrive même qu'il comprenne des tentes appartenant à des fakhads différentes, mais relevant généralement d'une même tribu. Du fait de cette dispersion entre de multiples campements eux-mêmes mobiles, il était très difficile de retenir le principe d'un découpage à l'intérieur des grosses fakhads, comme cela se pratique couramment, lorsqu'on interroge la moitié, le tiers ou le quart des habitants d'un village fixe. On a donc décidé d'étudier la totalité de chaque fakhad tirée, quelle que soit sa taille et le nombre de points d'éclatement qu'elle comporte.

Il en est résulté des difficultés parfois considérables d'exécution, telles que l'importance des déplacements, la recherche et l'identification des familles sur le terrain, dans un territoire aussi vaste, pratiquement dépourvu de moyens commodes et rapides de communication. On comprendra donc aisément que mener une opération de ce genre s'avérait au départ assez hasardeux. La méthode, mise au point lors de l'enquête pilote, puis employée lors de l'enquête générale a montré qu'elle était néanmoins possible bien que très difficile et que le principal obstacle était surtout un problème de temps.

II. 2. BASE DE SONDAGE.

On a utilisé pour l'établissement de la base de sondage les "tableaux de commandements" dressés par les chefs de subdivision dans le second trimestre 1962 (1).

Ces tableaux donnent pour chaque subdivision la liste des fractions ou fakhads et des villages qui y sont administrativement rattachés. Le chiffre de population indiqué en face de chaque nom de village ou de fakhad correspond à celui du dernier recensement administratif antérieur à fin 1962. A quelques rares exceptions près, la plupart de ces recensements ont été effectués entre 1957 et 1962.

Certains de ces tableaux sont fort bien présentés, d'autres le sont moins. On peut surtout regretter qu'ils ne soient pas présentés de façon uniforme et ne contiennent pas tous les mêmes renseignements. La population des centres dits urbains ou chefs

(1) Le choix de cette date s'explique surtout par le fait que c'était l'année initialement retenue lors des diverses études préparatoires et que pour ne pas perdre trop de temps par la suite, on avait conservé cette base.

lieux, en particulier, n'est que très irrégulièrement mentionnée.

L'unité de recensement est le village pour les sédentaires et la fraction ou fakhad pour les nomades. Les premiers sont regroupés en cantons, les seconds en tribus.

II. 3. STRATIFICATION ET PROCÉDES DE TIRAGE.

Une partie de la population est recensée administrativement sous l'appellation villages, une autre sous la rubrique fractions (ou fakhads). En fait, comme nous l'avons vu, la distinction sur le terrain entre fakhad et village n'est pas toujours aussi nette qu'elle le paraît. A côté de villages purement sédentaires habités par des Toucouleurs, des Ouolofs ou des Sarakollés, il existe en effet des emplacements qui ne sont habités que pendant quelques mois de l'année par des Peuls ou plus rarement des Maures. Inversement, on rencontre dans le Hodh Oriental notamment, des emplacements où vivent la totalité ou la quasi-totalité des habitants d'une fakhad et qui, pour l'observateur non averti, ressemblent à de véritables villages dont ils ont les caractéristiques habituelles (constructions en pailote ou banco, habitat de type sédentaire ou semi-sédentaire) (1).

Suivant en cela les coutumes administratives et les façons de penser locales, on a séparé, sur les tableaux de commandement de chaque subdivision, villages et fakhads, dont a constitué deux listes distinctes : les premiers constituent la "population dite sédentaire", les seconds "la population dite nomade".

(1) On pourrait également citer le cas des oasis (ou ksour) de l'Adrar dans lesquelles on rencontre une majorité d'éléments sédentaires, rattachés directement à une fakhad : exemple : KSAR TORCEANE.

Les mêmes méthodes n'étant pas applicables en zone nomade et sédentaire, on trouvera ci-dessous le détail des procédés utilisés respectivement.

II. 3. 1. Zone sédentaire.

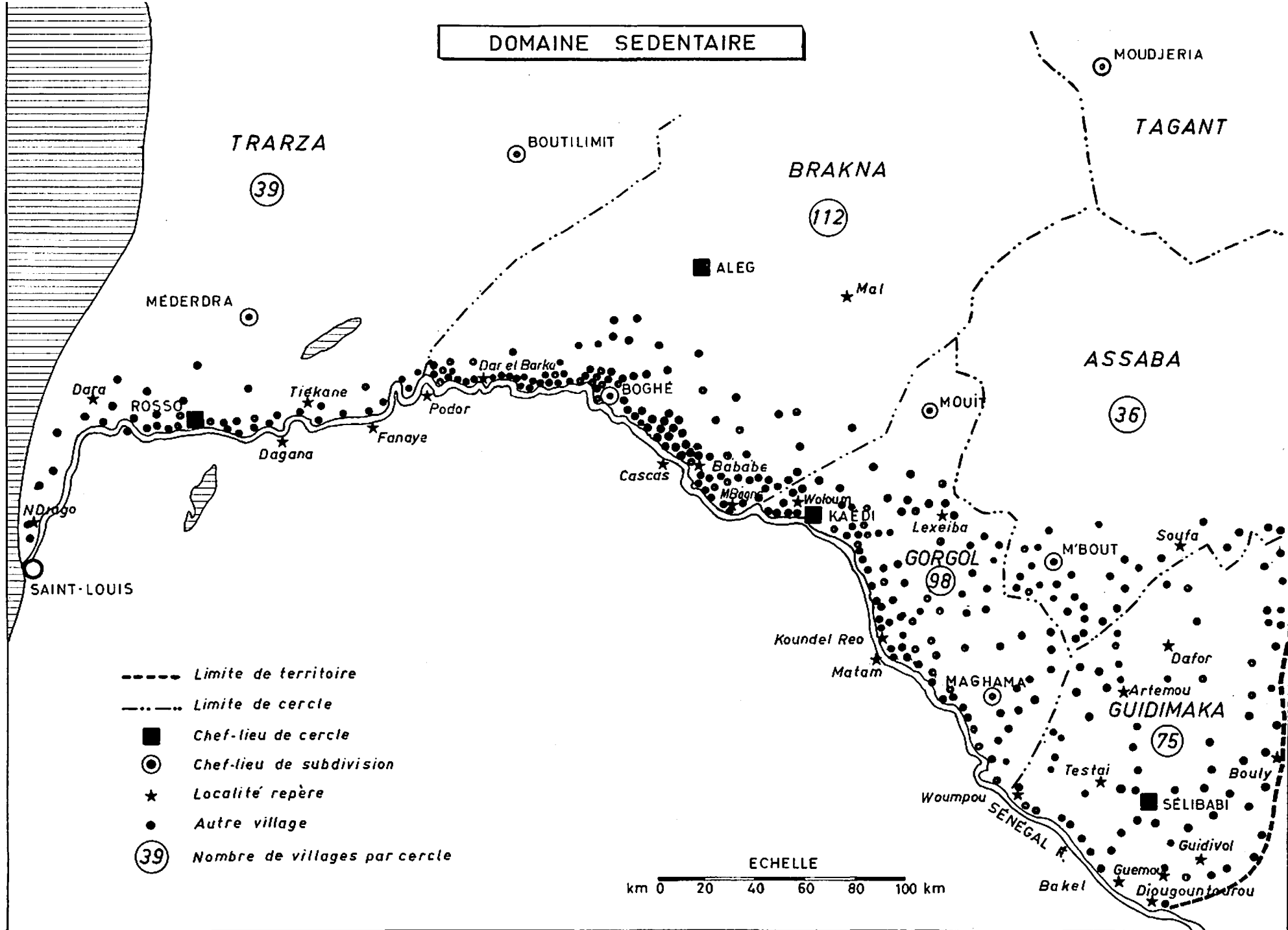
1. Le domaine sédentaire a été découpé en strates. On a retenu comme critère de stratification l'ethnie dominante. D'après les tableaux de commandement, où l'ethnie est généralement inscrite après le nom du village, cinq groupes sont représentés. En cas d'ethnies multiples, on a retenu celle qui était indiquée la première.

COMPOSITION DU DOMAINE SEDENTAIRE		
Ethnie	Nombre de villages	Nombre d'habitants
TOUCOULEURS	143	47.309
PEULS	140	28.700
SARAKOLLES	45	26.529
MAURES	20	6.363
OUOLOFS	17	4.151
TOTAL	365	113.052

Comme les villages Ouolofs et Maures sont trop peu nombreux pour constituer une strate, on les a regroupés, les premiers avec les Sarakollés, les seconds avec les Peuls de façon à avoir trois strates :

Strates	Villages	Nombre d'habitants
I. TOUCOULEURS	143	47.309
II. PEULS + MAURES	160	35.063
III. SARAKOLLES + OUOLOFS	116	30.680
ENSEMBLE	365	113.052

DOMAINE SEDENTAIRE



A l'intérieur de chaque strate l'univers a été ordonné suivant les divisions administratives : subdivisions et éventuellement cantons.

2. Chaque strate a été divisée en sous strates suivant la taille des villages :

- a. - Villages de 0 à 199 habitants
- b. - Villages de 200 à 499 habitants
- c. - Villages de 500 à 999 habitants
- d. - Villages de 1.000 habitants et plus.

STRATES	Taille des villages							
	0 - 199 (a)		200 - 499 (b)		500 - 999 (c)		+ 1.000 (d)	
	Nom- bre	Popu- lation	Nom- bre	Popu- lation	Nom- bre	Popu- lation	Nom- bre	Popu- lation
1. Toucouleurs	62	6.298	51	16.657	23	14.492	7	9.872
2. Peuls-Maures	91	10.382	61	18.451	8	6.230	-	-
3. Sarakollés- Ouolofs	16	1.884	22	6.986	19	14.068	5	7.742

3. Dans chaque sous-strate, on a constitué des grappes de 310 habitants environ, c'est à dire de taille approximativement égale à la taille moyenne des villages :

- a. - Pour la sous-strate a, en regroupant les petits villages.
- b. - Pour la sous-strate b, en considérant chaque village comme une grappe.
- c. - Pour les sous-strates c et d, en décomposant les villages en grappes.

4. Il a été procédé au tirage systématique d'une grappe sur 10.

Dans les sous-strates a et b les villages faisant partie de l'échantillon étaient à étudier en entier, dans la sous-strate c, ils étaient à étudier au 1/2, dans la sous-strate d au 1/4.

II.3.2. Zone nomade.

Avant d'exposer dans le détail le procédé de tirage adopté lors de l'enquête générale, nous donnerons un aperçu des divers procédés essayés, en rappelant qu'à la suite de l'enquête menée en 1963 au Niger et compte tenu des conditions locales, on s'était imposé d'étudier exhaustivement les fakhads de l'échantillon, ce qui excluait que l'on ait recours à un tirage de "grappes" analogue à celui utilisé en zone sédentaire.

a. - Premier procédé (1) : échantillon optimum.

Le premier procédé se situe dans l'optique d'un sondage au 1/20 e et exclusion faite des deux subdivisions de CHINGUETTI et de MEDERDRA, étudiées lors de l'enquête pilote.

Le domaine était divisé en trois strates géographiques, deux groupes sociaux, (marabouts et guerriers (2)), et deux grands groupes de taille :

- fakhads de moins de 1.000 personnes.
- fakhads de plus de 1.000 personnes.

(1) Cf. "Note sur le tirage de l'échantillon nomade en République Islamique de Mauritanie" rédigée par M. REMY CLAIRIN - Administrateur de l'INSEE - Mai 1964.

(2) Les très rares fakhads de haratines ayant été regroupées avec celles des marabouts.

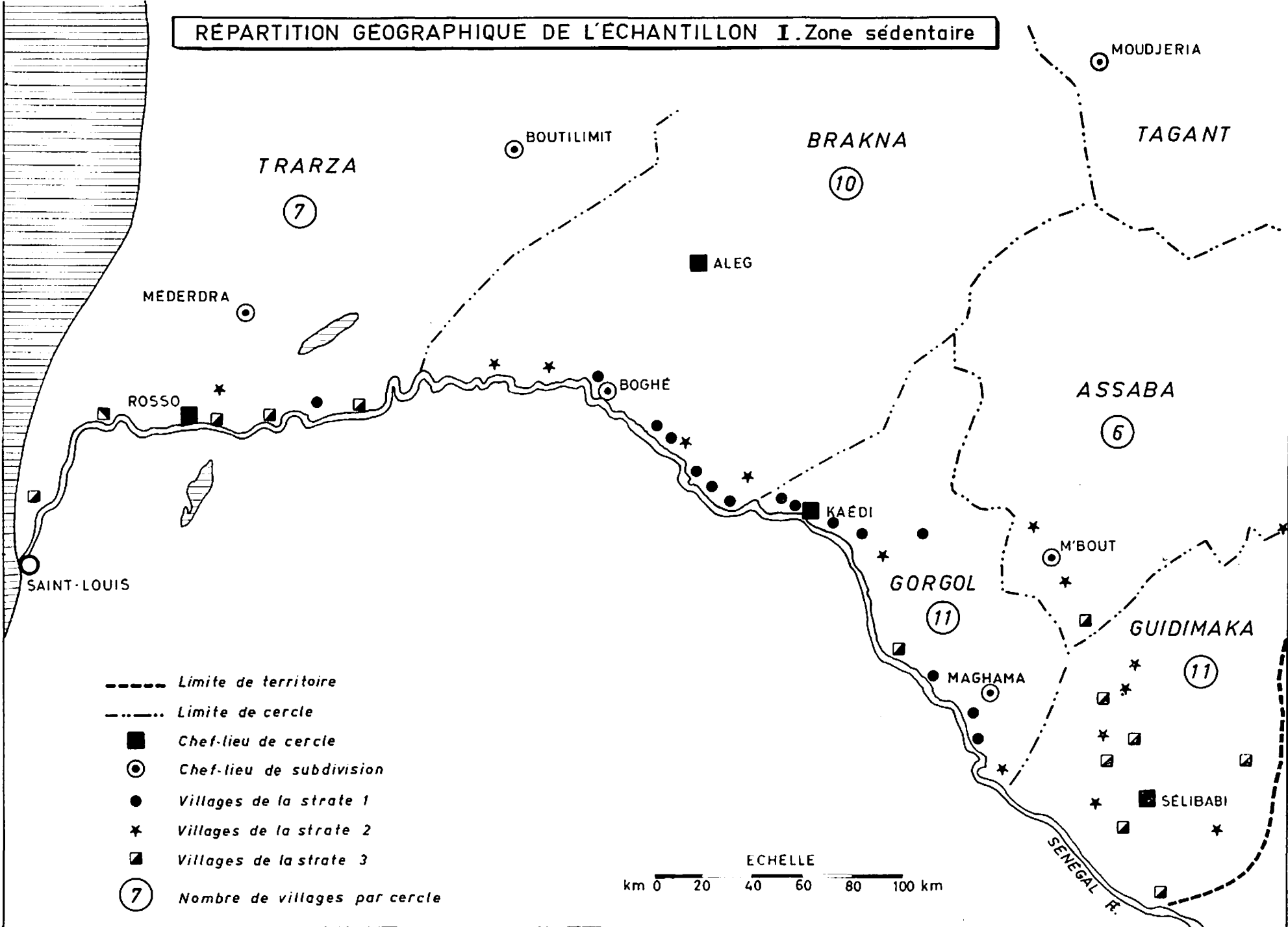
ZONE SEDENTAIREPLAN DE SONDAGE

rate sous rates	Domaine				Echantillon				Taux de son- dage		Coefficient de redressement (1)
	Nombre de villages	Nombre de grappes	Population adminis- trative	Taille moyenne des grappes	Nombre de villages	Nombre de grappes	Population adminis- trative	Taille moyenne UF	Rapport des U.S. (2)	Rapport des populations	
I	Strate à dominance TOUCOULEUR										
1	62	21	6.288	300	2	1	258	258	21,00	24,37	24,4
2	51	51	16.657	326	4	4	1.394	348	12,75	11,95	12,0
3	23	48	14.492	302	4	7	2.278	325	6,85	6,36	6,5
4	7	31	9.872	318	5	13	4.463	343	2,39	2,21	2,2
	143	151	47.309	313	15	25	8.393	335	-	-	-
II	Strate PEUL-MAURE										
1	91	35	10.382	297	11	4	1.174	293	8,75	8,84	13,9
2	61	61	18.451	302	6	6	1.927	321	10,10	9,57	12,6
3	8	20	6.230	311	1	1	429	429	20,00	14;52	23,5
4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	160	116	35.063	302	18	11	3.530	320	-	-	-
III	Strate SARA KOLLE-OUOLOF										
1	16	6	1.884	314	4	1	208	208	6,00	9,06	9,2
2	22	22	6.986	317	2	2	666	333	11,00	10,48	17,5
3	19	45	14.068	313	5	7	2.107	301	6,42	6,67	6,9
4	5	24	7.742	322	2	2	693	346	12,00	11,17	11,2
	62	97	30.680	317	13	12	3.674	306	-	-	-
Total	365	364	113.052	310	46	48	15.597	324	-	7,25	-

(1) La différence entre le "rapport des populations" et le coefficient de redressement correspond au fait qu'une partie seulement de la population observée a été réellement vue, cette partie étant seule retenue pour l'extrapolation (cf. IIème partie : I.2.).

(2) U.S. : Unités de sondage.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'ÉCHANTILLON I. Zone sédentaire



ZONE SEDENTAIRE

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'ECHANTILLON

Cercles	Subdivisions	Domaine		Echantillon	
		Nombre de villages	Popula- tion admi- nistrative	Nombre de villages	Popula- tion admi- nistrative
ADRAR					
ASSABA	Kankossa	8	867	3	231
	M'Bout	28	7.566	3	768
BAIE DU LEVRIER					
BRAKNA	Boghe	112	27.472	10	3.093
GORGOL	Kaedi	52	17.480	6	4.397
	Maghama	46	17.119	5	1.618
GUIDIMAKA	Selibaby	58	24.384	7	1.858
	Karakoro	17	8.964	4	1.153
HODH OCCIDENTAL					
HODH ORIENTAL	Timbedra	5	2.196	1	410
INCHIRI					
TAGANT					
TIRIS - ZEMMOUR					
TRARZA	Rosso	39	7.004	7	2.069
TOTAL		365	113.052	46	15.597

1. Ayant déterminé un échantillon optimum correspondant par strates géographiques, catégories sociales et groupes de taille au $1/20$ e du domaine, il s'agissait de tirer un échantillon dont l'effectif total et les répartitions (au moins marginales) soient proches des chiffres théoriques.

2. Après avoir rangé les fakhads par taille croissante, on a procédé à un tirage systématique et comparé la composition des échantillons obtenus à la composition théorique.

3. Les distributions obtenues se sont avérées très éloignées de la distribution théorique, ceci étant dû d'une part à une catégorisation trop poussée pour un échantillon relativement faible (de l'ordre de 23.000 personnes), d'autre part à la concentration d'une partie importante de la population dans un très petit nombre de fakhads, d'où des fluctuations considérables.

b. - Deuxième procédé : échantillon optimum par strates de taille.

Le second procédé est une variante du premier, la répartition par strates géographiques, catégories sociales et groupes de taille restant la même.

On a effectué un tirage en deux stades.

1. Tirage des fakhads de plus de 1.000 personnes.

On a opéré ce tirage, après classement des fakhads par groupes sociaux et strates et à l'intérieur de chaque strate par taille croissante. On a tiré systématiquement 5 échantillons que l'on a comparé à la répartition optimum en admettant une différence de plus ou moins 10 % par rapport à l'effectif théorique des fakhads de plus de 1.000 personnes et en retenant celui dont les répartition marginales se rapprocheraient le plus de celles de la base de sondage.

2. Tirage des "fakhads de moins de 1.000 personnes"

On a cherché à compenser l'échantillon et c'est ce qui est le plus critiquable du point de vue de la théorie des sondages, en soustrayant du total de l'échantillon optimum la population des fakhads de plus de 1.000 personnes tirées précédemment.

On a ensuite procédé au tirage en déterminant pour chaque catégorie une fraction de sondage égale approximativement au rapport entre les chiffres figurant dans le tableau établi comme indiqué plus haut (1), et l'effectif total des fakhads de moins de 1.000 personnes de cette catégorie dans la base de sondage.

Le tirage a eu lieu de façon systématique sur la liste des fakhads classée comme précédemment.

Certes cet échantillon (2), tiré au début de l'enquête pilote n'était pas parfait, mais il paraissait néanmoins utilisable, bien que certains des chiffres de la base de sondage eussent été reconnus entre temps comme erronés. Lorsque l'enquête pilote fut terminée et que l'on se fut rendu compte qu'il serait impossible de voir réellement la totalité des personnes à recenser (personnes à l'étranger, personnes en déplacements successifs...) on jugea préférable de procéder à un sondage à plus grande échelle en l'occurrence au 1/10è. En même temps, on a supprimé la division marabouts-guerriers, qui n'était d'ailleurs pas toujours

-
- (1) C'est à dire, après avoir soustrait du total de l'échantillon optimum la partie de l'échantillon déjà tirée et composée par la population des fakhads de plus de 1.000 personnes.
 - (2) On peut noter au passage que chaque fakhad tirée avait une fakhad de remplacement, ce qui constituait en somme un double échantillon. En effet, compte tenu du caractère expérimental de l'enquête et des difficultés en tous genres auxquelles on pouvait s'attendre lors de son exécution, on avait adjoint à chaque unité tirée comme unité de remplacement la fakhad dont la population se rapprochait le plus de celle qui avait été tirée.

très nette et on a amélioré la répartition par groupes de taille en adoptant des fractions sondées différentes dans les diverses strates, ce qui devait avoir pour effet de diminuer la variance

c. Troisième procédé : échantillon à stratification unique (taille).

Nous ne le citerons que pour mémoire, car il ne comportait pas de stratification géographique, mais uniquement une stratification par groupes de taille, les cinq groupes de taille retenus étant les suivants : 0-199, 200-499, 500-899, 900-1499, 1500 et plus. La répartition des fakhads de l'échantillon dans chaque strate, dans l'hypothèse où l'on étudierait une fakhad sur 10 était calculé de façon empirique, à partir de l'effectif de chaque strate.

d. Quatrième procédé : méthode de NEYMAN.

Une variante, en même temps qu'une amélioration de ce procédé, consiste, toujours dans l'hypothèse où l'on étudiait une fakhad sur 10 et cette fois, en retenant six groupes de taille à faire appel à la méthode dite de NEYMAN pour déterminer la répartition des fractions de l'échantillon, en calculant cette répartition en fonction des rapports entre les écarts types de chaque strate.

Outre qu'il compliquait un peu l'exploitation, le principal inconvénient de ce procédé était surtout d'augmenter sensiblement la taille de l'échantillon, puisque par ce dernier procédé on était conduit à interroger au moins 120.000 personnes, au lieu des 23.000 prévues, initialement, ce qui sur le plan pratique, c'est à dire coût et durée de l'opération, posait des problèmes insolubles.

L'on s'était aperçu néanmoins qu'en augmentant le nombre de strates et en déterminant l'échantillon optimum à partir des écarts types de ces différentes strates, on améliorerait la précision tout en diminuant le nombre de personnes à voir. On continua donc dans cette voie.

e. - Cinquième procédé.

Il s'agit du procédé finalement retenu, que nous allons décrire plus longuement.

A. Détermination des strates

Exception faite de la Vallée du Fleuve, qui constituait l'essentiel de la zone dite sédentaire, on a divisé la Mauritanie en trois grandes régions, procédant à une première stratification d'ordre géographique. Les trois strates ainsi constituées et numérotées : strate 5, strate 6, strate 7 (1), ne recouvraient qu'approximativement des régions économiques ou climatiques, mais présentaient une homogénéité assez nette en ce qui concerne la répartition des fakhads par taille et selon le mode de vie. On pouvait donc supposer qu'il existait une corrélation entre cette division et l'écart présenté au niveau de chaque strate par les résultats de l'enquête avec les évaluations administratives.

On a volontairement éliminé au moment de la stratification la distinction marabouts-guerriers. Il ne semble pas en effet qu'il y ait une nette différence de comportement entre ces deux catégories. Quand il en existe, elle s'explique généralement par d'autres facteurs, plus directement reliés au genre de vie.

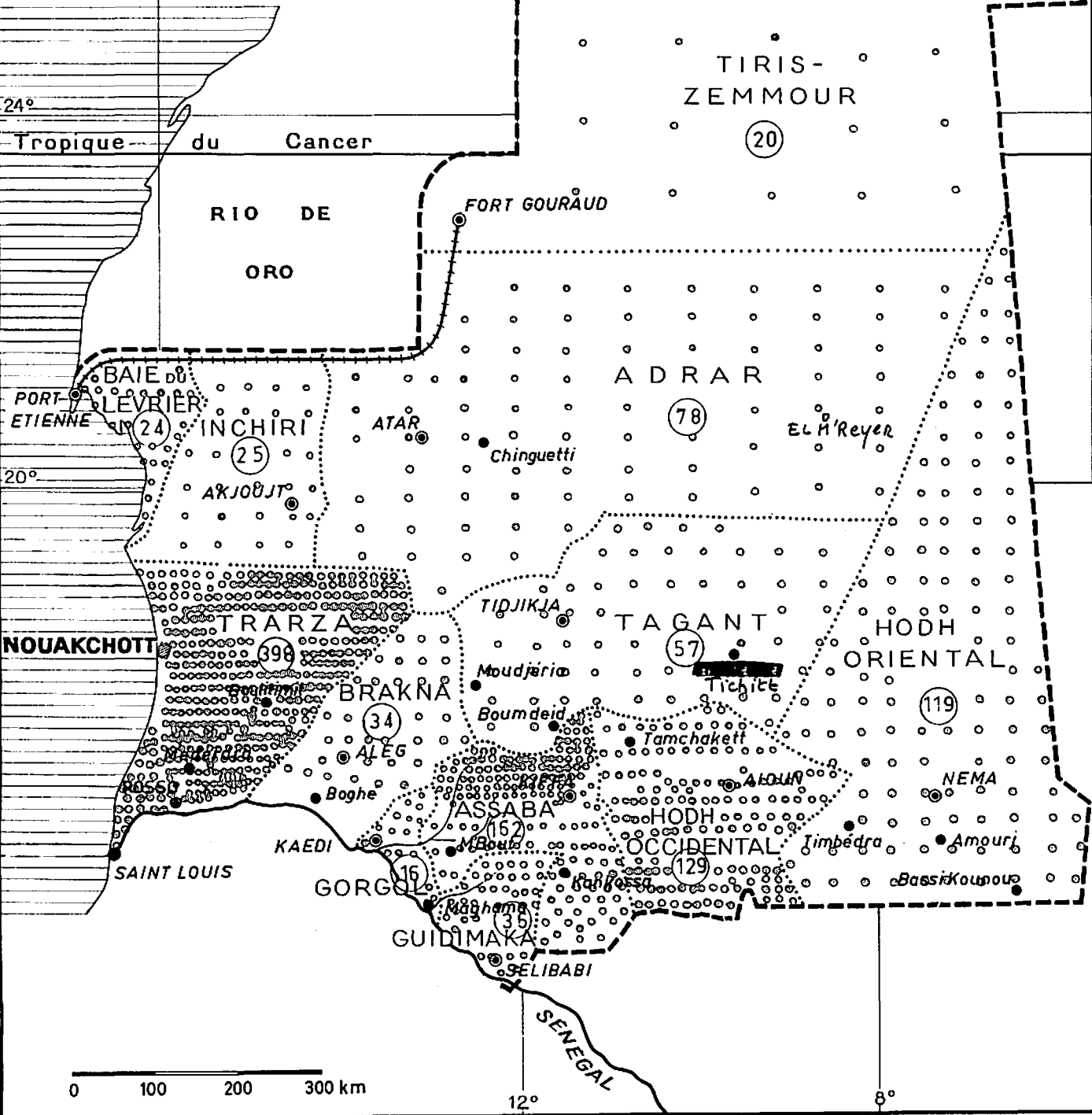
(1) Cette numérotation date de la fin de l'enquête pilote, époque à laquelle on avait décidé de ne commencer la numérotation des strates nomades qu'à compter du numéro 6, les cinq premières strates étant réservées à la partie sédentaire du domaine (soit 1.2.3. pour les sédentaires ruraux, 4.5. pour les sédentaires urbains). Rappelons en effet qu'il avait été prévu, dans la mesure où l'on disposerait du temps suffisant, de procéder tant à titre de contrôle que pour préciser certaines données démographiques à un sondage au 1/5 dans les vingt-sept centres urbains recensés en 1962.
(Cf. Tableau fournissant la description des diverses strates III.3.3.)

MAURITANIE

DOMAINE NOMADE

- Limite de territoire
- Limite de cercle
- Limite de strate
- (20) Nombre de fakhads par cercle

NOTE: Les points représentant des fakhads rattachés à un cercle ou à une subdivision sont également répartis à l'intérieur de ce cercle ou de cette subdivision.



Chacune de ces strates a été divisée en six sous-strates correspondant aux groupes de taille suivants :

1. 0 - 199
2. 200 - 499
3. 500 - 1.099
4. 1.100 - 2.699
5. 2.700 - 4.999
6. 5.000 et plus

La répartition des fakhads par strates et sous-strates est donnée plus loin. Les tailles des fakhads sont, on l'a vu, très inégales, la plus petite comptant administrativement 9 personnes, la plus grande : 5.679.

Le choix des subdivisions qui ont servi de base à la constitution des strates, le choix du nombre de strates ainsi que la détermination de leurs limites, ont été établis de façon à compenser l'effet de cette dispersion, en cherchant à obtenir pour chaque sous-strate l'écart type le plus faible, compte tenu de l'obligation absolue d'étudier chaque fakhad tirée en entier. Cette contrainte est surtout gênante au niveau des très grosses fakhads dont le nombre est limité.

Le tableau montre que la population est très inégalement répartie au niveau de l'ensemble mais qu'il existe une certaine homogénéité au niveau des régions ou strates, justifiant ainsi le découpage retenu :

- la strate VI est une zone peu peuplée, mais très vaste, dont la densité moyenne est très faible. Elle ne présente pas d'unité sur le plan économique. C'est à la fois le pays des

(1) On a choisi ces limites, autant que possible, dans les coupures existant entre groupes de fakhads, conformément aux conditions de stratification optimum, énoncées par DALENIUS.

grands nomades et des centres d'attractions miniers. Elle correspond aux quatre cercles de l'ADRAR, l'INCHIRI, la BAIE DU LEVRIER, et le TIRIS-ZEMMOUR.

- La strate VII comprend le plus grand nombre de fakhads de petite et moyenne taille. Plus de 80 % des fakhads de cette région, soit 522 sur 614 comptaient en 1962 moins de 500 habitants administrativement déclarés, 50 % environ en comptaient moins de deux cents. Celles de plus de 1.100 personnes représentent moins de 5 % du total des fakhads et groupent moins de 20 % de la population. C'est la région où le phénomène naturel de sédentarisation est le plus amorcé, exception faite du Hodh Oriental (à ne pas confondre avec le phénomène artificiel d'urbanisation correspondant dans le Nord à l'implantation de MIFERMA). Elle correspond en partie à ce que nous avons appelé la basse Mauritanie. C'est une zone d'assez faible nomadisation comprenant les cercles ou subdivisions suivantes :

- TRARZA - BRAKNA (subdivision de BOGHE)
- GORGOL (subdivision de MOUNGUEL)
- GUIDIMAKA - HODH Occidental (subdivision d'AIOUN EL ATROUSS)
- ASSABA (subdivisions de M'BOUT et KANKOSSA).

- La strate VIII comprend le plus grand nombre de fakhads de moyenne et grande taille. Les fakhads de moins de 200 habitants représentent moins de 15 % du total des fakhads de cette zone. Celles de plus de 1.100 personnes représentent environ 25 % de ce total et groupent plus de la moitié de la population. Elle correspond aux cercles ou subdivisions suivantes :

- BRAKNA (subdivisions d'ALEG et MAGHTA-LAJAR)
- HODH Occidental (subdivision de TAMCHAKETT)
- HODH Oriental - ASSABA (subdivision de KIFFA)
- TAGANT.

REPARTITION DES FAKHADS DU DOMAINE PAR STRATES ET SOUS - STRATES

	0 - 199		200 - 499		500 - 1099		1100 - 2699		2700 - 4999		5000 et +		Ensemble	
	Nombre	Population	Nombre	Population	Nombre	Population	Nombre	Population	Nombre	Population	Nombre	Population	Nombre	Population
STRATE VI	52	5.337	42	14.036	42	29.952	8	13.801	3	10.009	0	-	147	73.135
STRATE VII	301	34.090	221	70.905	69	49.325	21	29.863	2	6.430	0	-	614	190.613
STRATE VIII	50	6.532	107	36.633	94	72.345	69	113.986	15	49.185	2	10.667	337	289.348
TOTAL	403	45.959	370	121.574	205	151.622	98	157.650	20	65.624	2	10.667	1.098	553.096

Nombre : nombre de fakhads par sous-strate.

Les chiffres de population proviennent des tableaux de commandement de fin 1962.

B. Constitution de l'échantillon

Une fois les strates et sous-strates ainsi constituées, on a cherché dans le cadre d'un sondage au 1/10e à déterminer l'échantillon optimum. Pour ce faire, il eut fallu, à l'intérieur de chaque strate, prendre pour les sous-strates des fractions de sondage proportionnelles aux écarts-types des séries constituées par les différences entre les données de base (effectifs des fakhads selon les évaluations administratives) et les résultats obtenus lors de l'enquête. Ce procédé étant évidemment inapplicable, il a été admis qu'à l'intérieur d'une même sous-strate, ces écarts seraient en relation directe avec la taille des fakhads. Les fractions de sondage théorique ont donc été prises, à l'intérieur d'une strate, proportionnelles aux écarts types des sous-strates qui la constituent.

Ces résultats théoriques avaient toutefois l'inconvénient de conduire à des fractions de sondage très variées et non simples risquant d'entraîner des difficultés au moment de l'exploitation.

Par ailleurs, il convient de se rappeler que l'on s'était imposé au départ de recenser exhaustivement toute fakhad faisant partie de l'échantillon, quelle que soit sa taille.

Il était donc à craindre, lors du tirage, que le hasard ne respectât pas les effectifs "optimum" ainsi déterminés. Il pouvait même se faire, en raison de l'homogénéité de certaines sous-strates, que l'effectif souhaitable soit inférieur à la taille d'un certain nombre de fakhads de cette sous-strate.

On a donc procédé comme suit :

1. Calcul des fractions de sondage "optimum".
2. Ajustement permettant d'obtenir des fractions de sondage simples, tels que $1/20$, $1/10$, $1/5$, ... ce qui a évidemment pour conséquence d'augmenter l'importance de l'échantillon.

Un des principaux avantages de cet ajustement est de permettre de mieux rendre compte du problème des "familles non vues", dont l'importance varie en fonction du lieu et de l'époque de l'année. Ce problème est directement lié à celui de la dispersion sur le terrain.

Cette dispersion est plus ou moins accentuée selon les régions et surtout selon le mode de vie. Elle explique que le coût d'enquête des recensés marginaux dans chaque fakhad soit élevé. Son effet est en partie atténué par la division en secteurs et l'utilisation de la radio (1). Mais, l'expérience de l'enquête pilote avait montré que l'on ne parviendrait pas à recenser toutes les familles des fakhads-échantillon, surtout les plus grandes. Il était donc certain qu'il faudrait faire appel à l'une des techniques de recensement mises au point lors de la phase pilote. Ainsi, certaines familles seraient à traiter en "non-vues", en faisant appel à des renseignements obtenus auprès des tiers avec recoupements successifs. Ceci est dû, soit à ce que ces familles résident temporairement à l'étranger, soit à ce qu'il s'agit de tentes isolées se trouvant à plusieurs centaines de kilomètres de la zone étudiée la plus proche. Il convenait donc d'en tenir compte ; et c'est pourquoi l'effectif au niveau de chaque sous-strate a été augmenté de façon à obtenir en fin d'enquête un chiffre total de "familles vues" correspondant en gros au 1/10e de la population, (2) ce qui avait pour avantage supplémentaire de faciliter le tirage.

C. Tirage

Le tirage (3) a été effectué à l'aide de tables de nombres aléatoires, après cumul des effectifs administratifs dans chaque sous-strate, de façon à effectuer un tirage avec probabilité proportionnelle à la taille des unités.

(1) Voir chapitre III. 3.3.

(2) Le calcul devait s'avérer assez juste, puisqu'en fin d'enquête on comptait environ 85.000 personnes "vues" pour une population extrapolée de 800.000 environ (zones nomades seulement).

(3) Tirage avec remise.

ZONE NOMADE**PLAN DE SONDAGE**

strate t sous trates	Domaine			Echantillon			Taux de sondage		Coefficient de redressement (1)
	Nombre de Fakhads	Population adminis- trative	Taille moyenne des fakhads	Nombre de fakhads	Population adminis- trative	Taille moyenne des fakhads	Rapport des unités de sondage	Rapport des popu- lations	
I									
1	52	5.337	103	7	669	96	7,43	7,97	9,1
2	42	14.036	334	5	1.758	352	8,40	7,98	10,7
3	42	29.952	713	6	4.548	758	7,00	6,58	8,0
4	8	13.801	1.725	2	2.824	1.412	4,00	4,88	7,2
5	3	10.009	3.333	1	3.008	3.008	3,00	3,33	4,7
	147	73.135	498	21	12.807	609	-	-	-
II									
1	301	34.090	113	16	2.018	126	18,81	16,89	19,2
2	221	70.905	321	23	7.635	332	9,60	9,28	11,7
3	69	49.325	715	7	4.973	710	9,86	9,92	14,6
4	21	29.863	1.422	4	5.992	1.498	5,25	4,98	6,6
5	2	6.430	3.215	1	3.470	3.470	2,00	1,85	2,3
	614	190.613	310	51	24.088	473	-	-	-
III									
1	50	6.532	131	4	497	124	12,50	13,14	19,1
2	107	36.633	342	12	4.088	340	8,92	8,96	10,7
3	94	72.345	770	9	7.191	799	10,44	10,06	17,7
4	69	113.986	1.651	14	22.937	1.638	4,93	4,97	7,5
5	15	49.185	3.279	3	10.137	3.379	5,00	4,85	8,4
6	2	10.667	5.333	1	5.048	5.048	2,00	2,11	3,0
	337	289.348	859	43	49.898	1.160	-	-	-
Total	1.098	553.096	504	115	86.793	755	-	6,37	-

- (1) La différence entre le "rapport des populations" et le coefficient de redressement correspond au fait qu'une partie seulement de la population observée a été réellement vue, cette partie étant seule retenue pour l'extrapolation (cf. IIème partie : I.2.).

MAURITANIE

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'ÉCHANTILLON

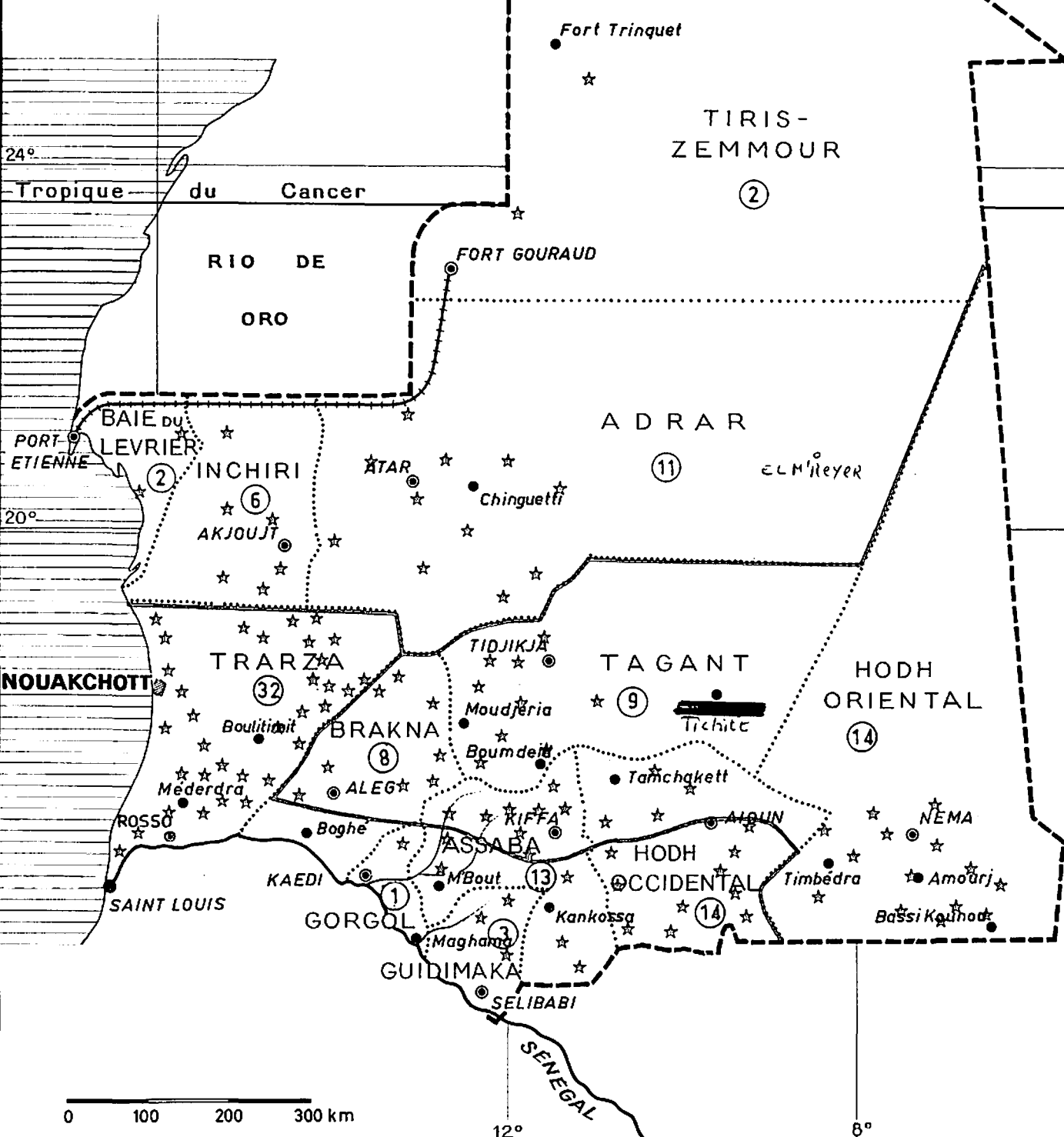
II. Zone nomade

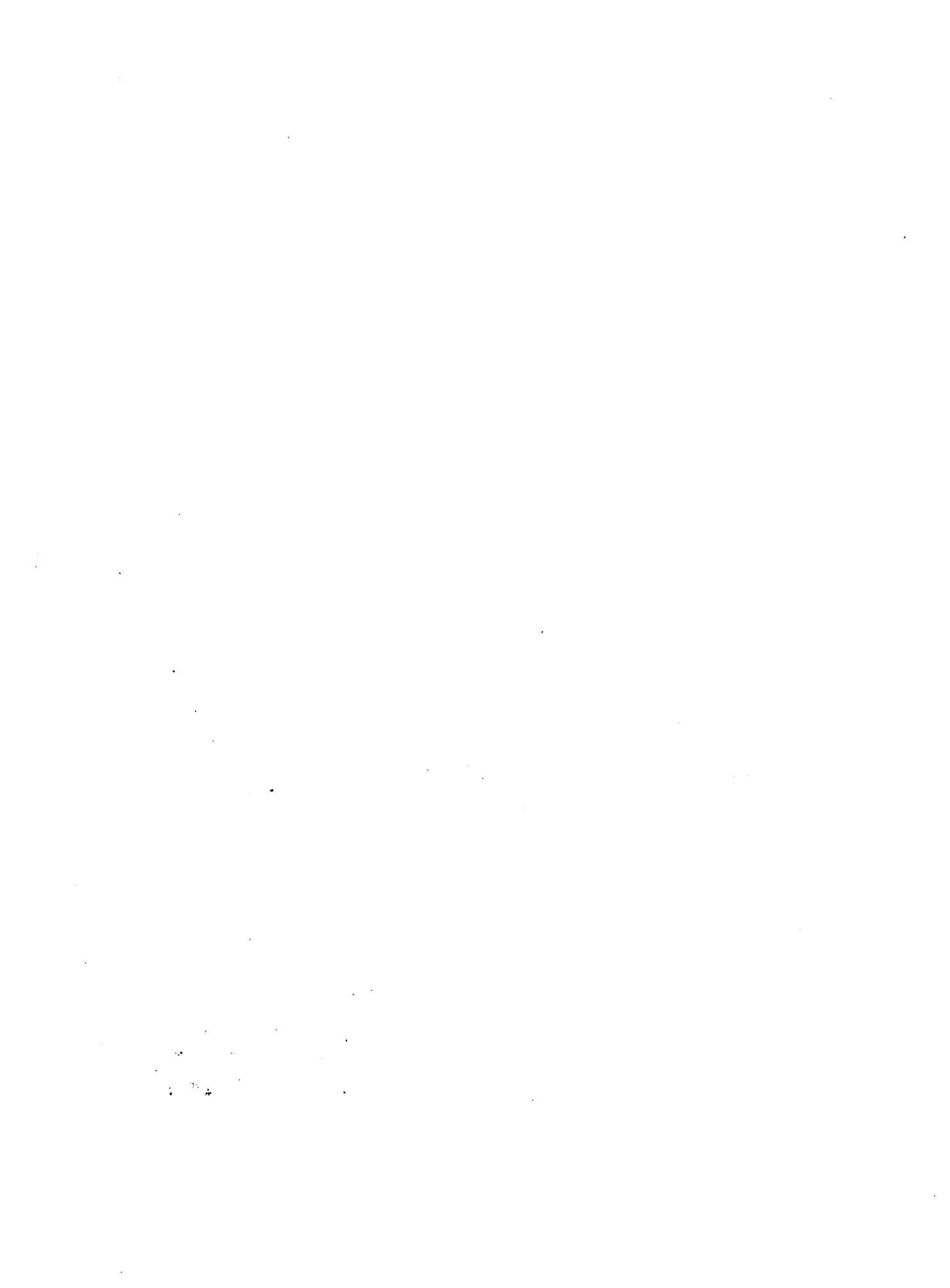
--- Limite de territoire

..... Limite de cercle

— Limite de strate

(11) Nombre de fakhads par cercle





ZONE NOMADEREPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'ECHANTILLON

Cercles	Subdivisions	Domaine		Echantillon	
		Nombre de fakhads	Popula- tion admi- nistrative	Nombre de fakhads	Popula- tion admi- nistrative
ADRAR	Atar	51	27.205	7	3.127
	Chinguetti	27	18.823	4	4.350
ASSABA	Kiffa	99	52.258	8	7.898
	Kankossa	52	13.140	3	2.126
	M'Bout	11	6.163	2	762
BAIE DU LEVRIER	Port-Etienne	24	4.450	2	220
BRAKNA	Aleg	16	23.513	4	2.295
	Boghe	6	1.034	-	-
	Maghta-Lajar	12	22.095	4	5.602
GORGOL	Kaedi	-	-	-	-
	Maghama	-	-	-	-
	Mounguel	16	9.987	1	3.470
GUIDIMAKA	Selibaby	13	7.146	2	1.988
	Karakoro	23	8.954	1	627
HODH OCCIDENTAL	Aioun el Atrouss	95	40.812	10	4.603
	Tamchakett	34	26.382	4	5.272
HODH ORIENTAL	Nema	41	37.017	5	5.531
	Amourj	28	22.326	4	3.153
	Bassikounou	12	14.104	1	4.063
	Timbedra	38	38.289	4	5.274
INCHIRI	Akjoujt	25	13.209	6	3.449
TAGANT	Tikjidja	30	31.342	5	6.581
	Boumdeid				
	Moudjeria	23	18.486	4	4.229
	Tichitt	4	3.536	-	-
TIRIS ZEMMOUR	Fort-Gouraud	20	9.448	2	1.661
	Bir Moghreïn				
TRARZA	Nouakchott	33	11.092	5	1.123
	Boutilimit	210	47.348	15	4.644
	Mederdra	103	34.194	8	3.735
	Rosso	52	10.743	4	1.010
TOTAL		1.098	553.096	115	86.793

Toutes les subdivisions sont représentées dans l'échantillon, à l'exception de celles de TICHITT et de BOGHE, qui représentent chacune moins de 1 % de l'ensemble de la population dite nomade.

II. 3. 3. Tableau récapitulatif des strates.

Le tableau ci-après résume les indications données précédemment, complétées par les renseignements correspondants pour les centres urbains. L'étude de ces centres qui figurait au projet initial (1) n'a pas été retenue dans le plan de sondage définitif. Il nous a néanmoins paru intéressant de les réinsérer dans ce tableau. Leur insertion présente en effet le double avantage de donner un aperçu complet de la répartition de la population et de mettre en évidence le procédé utilisé pour la numérotation des strates.

Strate	Zone	Composition	
		Villages	Population
I	Sédentaire rurale	143	47.309
II	Sédentaire rurale	160	35.063
III	Sédentaire rurale	62	30.680
		Centres	Population
IV	Sédentaire urbaine	21	45.937
V	Sédentaire urbaine	6	34.750
		Fakhads	Population
VI	Nomade	147	73.135
VII	Nomade	614	190.613
VIII	Nomade	337	289.348
Ensemble	—	-	746.835

(1) Voir report n° 1 page suivante

SCHEMA DE SONDAGE

	Zone nomade	Zone sédentaire (1)
Nature de l'unité de sondage	Fakhad	Grappe d'environ 310 habitants
Nombre d'unités de sondage :		
- Domaine	1.098	365
- Echantillon		
{ initial	106	37
{ terminal	115	48
Fraction de sondage	$\frac{1}{7}$ Variable selon les strates $\frac{1}{20}, \frac{1}{10}, \frac{1}{5}, \frac{1}{3}, \frac{1}{2}$	$\frac{1}{10}$
Procédé de tirage	Aléatoire avec probabilité proportionnelle à la taille	Systématique équiprobable
Nature des strates	Géographie, mode de vie, taille	Ethnie Taille
Champ géographique	Zone nomade	Zone sédentaire (essentiellement Vallée du Sénégal)
Population administrative du domaine	553.096 habitants	113.052 habitants

(1) non compris centres urbains et assimilés.

II.4. MODIFICATIONS APPORTEES A L'ECHANTILLON INITIAL

II.4.1. Zone sédentaire.

En pays toucouleur, trois villages de la sous-strate 4 (1) ont été recensés en entier par suite de difficultés de transport et de liaison, qui ont eu pour effet de bloquer momentanément les enquêteurs sur place, avec l'intention de n'en conserver qu'une fraction au moment de l'exploitation. Ces informations complémentaires ont néanmoins été conservées, le biais qui aurait pu en résulter étant supprimé du fait que le redressement est effectué au niveau de chaque sous-strate.

On peut également signaler que, vu l'époque avancée et à la suite d'incidents mineurs avec la population, trois villages de la subdivision de BOGHE, prévus dans l'échantillon initial, n'ont pu être recensés normalement.

II.4.2. Zone nomade.

Les modifications apportées à l'échantillon initial ont été beaucoup moins nombreuses qu'on ne pouvait s'y attendre. Il n'était d'ailleurs pas prévu systématiquement d'unité de remplacement pour chaque fakhad tirée, comme cela avait été proposé initialement. On peut distinguer deux sortes de modifications :

-
- (1) Report de la page précédente.
 - La strate IV correspond dans ce tableau aux centres ayant une population inférieure à 4.000 personnes (d'après le recensement de 1.962).
 - La strate V correspond aux centres ayant une population supérieure à ce chiffre.
 - (1) Villages de plus de 1.000 habitants.

1. Remplacement de fakhads :

Les cas de fakhads à remplacer ont été rares : six cas en tout, soit environ 5 % du nombre total de "fakhads" étudiées, le motif de ces remplacements étant le nombre trop important de personnes non vues.

En effet, la proportion de "familles non vues", qui est très variable selon les régions, peut atteindre 90 % de l'effectif total pendant six à huit mois de l'année (cas des éleveurs du Hodh transhumant au Mali, notamment subdivision d'AMOURJ). La fakhad de remplacement est prise dans la même strate et la même sous-strate, mais pas nécessairement dans le même cercle. C'est en principe la plus proche de l'unité à remplacer, sous réserve que ses caractéristiques (catégorie sociale, mode de vie, type de nomadisation, ...) ne s'en éloignent pas trop.

2. Fakhads faites en supplément.

Il était prévu dans l'échantillon initial de recenser 107 fakhads, on en a étudié 115. Cette information supplémentaire résulte soit d'homonymies, soit d'initiatives du personnel:

a. - Homonymie.

La confusion de nom, commise par le chef d'équipe, est assez facilement explicable en Mauritanie où les AHEL MOHAMED et OULAD AHMED sont nombreux.

On peut citer notamment le cas :

- des AHEL MOHAMADA et AHEL MOHAMEDEN dans la subdivision de NOUAKCHOTT, les uns appartenant à la tribu EGDEBIAYE, les autres à la tribu BOUHOUBOINI.

- des AHEL MOHAMEDEN à BOUTILIMIT, les deux fakhads portant le même nom, mais l'une relevant de la tribu TENDGHA et l'autre de la tribu TADJAKANT.

- des SID EBATT de KIFFA, les uns appartenant à la tribu AHEL SIDI MOCTAR, les autres à la tribu TALABA.

La confusion s'explique notamment par une mauvaise orthographe, par des chiffres de base qui ne correspondent plus à ceux d'un tableau de commandement plus récent, par la plus grande notoriété d'une fakhad. . .

b. - Initiative du personnel.

De sa propre initiative, un chef d'équipe a pu décider de remplacer une fakhad par une autre et sans connaître les règles de remplacement (1) : cas des AHEL MOHAMED SALEM et des AHEL ETFAGHA KHATAT.

Pour l'un ou l'autre de ces motifs, neuf fakhads ont été ainsi faites en supplément dont six de façon suffisamment complète (à plus de 90 %) pour pouvoir servir d'information complémentaire.

II.4.3. Bilan.

Il est donc remarquable qu'on soit parvenu à situer et à recenser l'ensemble des fakhads tirées, car les plus grandes réserves avaient été faites avant le démarrage de l'enquête, de même qu'à la suite de l'expérience menée au Niger. Toutes les fakhads prévues au plan de sondage ont été soit étudiées, soit remplacées mais cette dernière mesure n'a eu qu'un effet très limité.

Ceci représente un très gros travail, surtout si l'on compare les chiffres du premier plan de sondage portant sur 25.000 personnes et ceux figurant au plan de sondage définitif soit environ 85.000. La différence est en effet de 1 à 3.

(1) Une unité de remplacement doit obligatoirement appartenir à la même sous-strate que l'unité remplacée.

1. 在下列各句的空格内填入适当的冠词。
 2. 在下列各句的空格内填入适当的介词。
 3. 在下列各句的空格内填入适当的代词。

1. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.
 2. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.
 3. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.

1. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.
 2. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.
 3. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.

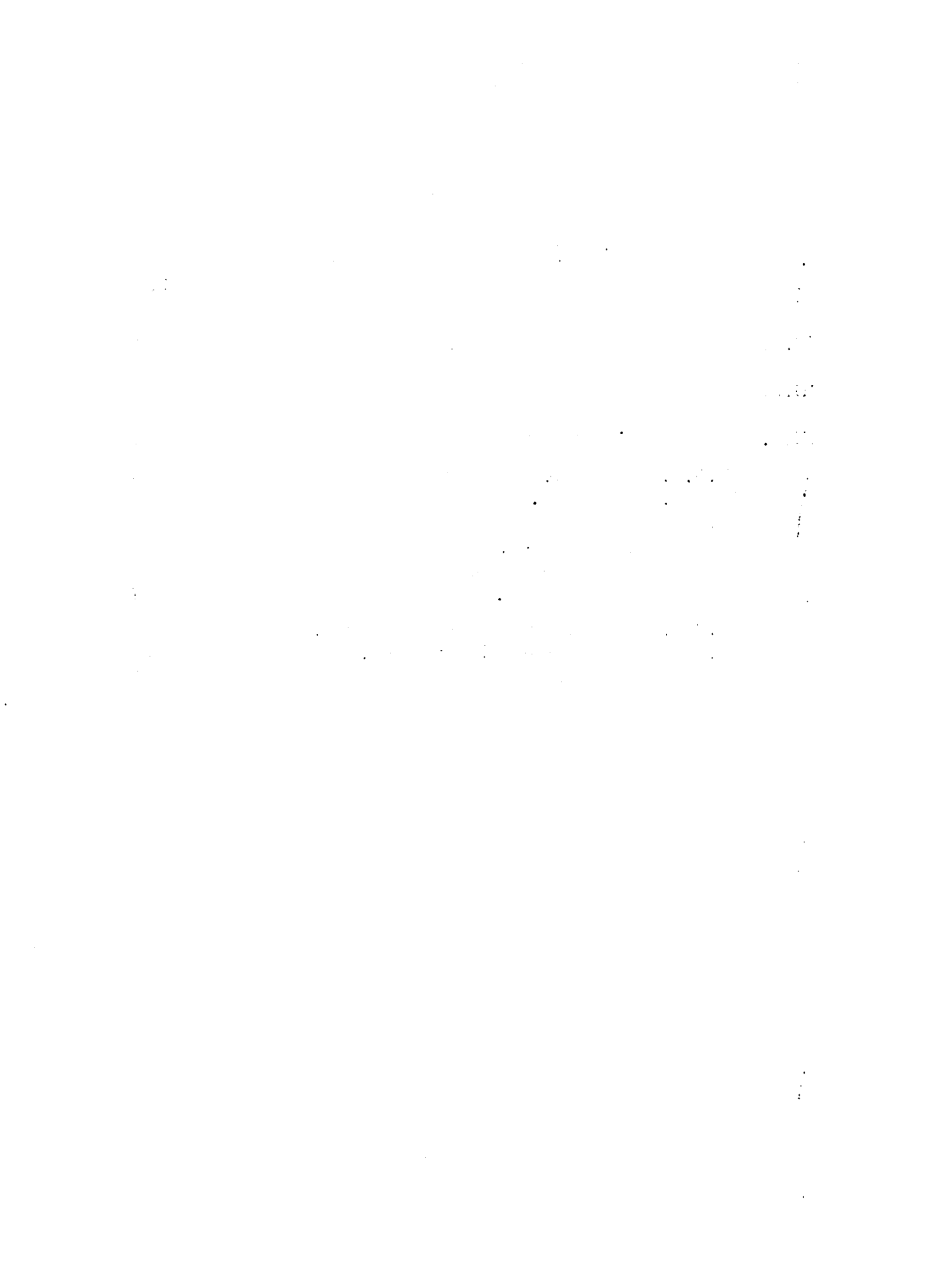
1. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.
 2. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.
 3. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.

1. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.
 2. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.
 3. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.

1. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.
 2. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.
 3. The teacher asked the students to be quiet and listen to the teacher.

CHAPITRE IIIPREPARATION ET ORGANISATION GENERALE

	<u>Pages</u>
III.1. <u>MISSIONS PRELIMINAIRES.</u>	79
III.2. <u>ENQUETE PILOTE.</u>	80
III.3. <u>ENQUETE GENERALE.</u>	81
III.3.1. Calendrier des travaux.	82
III.3.2. Personnel.	84
III.3.3. Matériel.	
a. Véhicules.	86
b. Postes radio.	87
c. Chameaux.	87
III.3.4. Elaboration des questionnaires.	89
III.3.5. Propagande et information.	90
III.3.6. Accueil.	91



III.1. MISSIONS PRELIMINAIRES.

Le projet d'enquête démographique est assez ancien, la Mauritanie s'étant inquiétée de son indépendance d'avoir une idée au moins approximative de sa population, estimée vers 1960 aux environs de 680.000 personnes, d'après les évaluations administratives. On avait envisagé diverses formules faisant appel pour le personnel d'exécution aux ressources propres du pays, fonctionnaires, instituteurs en particulier, lycéens... Le service de la Statistique à DAKAR avait même été amené à se pencher sur le problème et à effectuer un premier tirage en 1962, année où fut lancée en Mauritanie la première enquête de caractère statistique : l'enquête sur les centres urbains.

En 1963, un statisticien du Ministère de la Coopération se rendit en Mauritanie pendant deux mois pour y étudier sur place les possibilités et les modalités d'exécution. C'est à la suite de cette mission que fut présenté le premier projet détaillé d'enquête (1). Puis vint pendant six semaines un sociologue islamisant, qui fut chargé d'étudier en liaison avec le service local de la Statistique "les problèmes psychologiques et sociaux susceptibles d'avoir une incidence sur l'exécution du travail en insistant sur leurs conséquences pratiques, en particulier en ce qui concerne l'identification des familles à étudier, l'établissement des liaisons, la composition des formulaires... (2)". Dans la note rédigée à l'issue de ce court séjour et à laquelle nous nous sommes référés à plusieurs reprises au début de ce rapport, l'auteur insistait à juste titre sur le décalage parfois important entre notions administratives et traditionnelles et écartait l'éventualité d'un tirage au second degré par tribu et tente. Il suggérait de retenir pour unité de sondage une unité intermédiaire qui soit suffisamment contrôlable, en l'occurrence la "fraction administrative". C'était là une précieuse indication, ouvrant la voie à une définition beaucoup plus précise de la personne à recenser que celles précé-

-
- (1) Projet d'enquête démographique par sondage en République Islamique de Mauritanie. Note établie par Monsieur Rémy CLAIRIN, administrateur de l'INSEE (avril 1963).
- (2) Note sur la mission préparatoire effectuée en Mauritanie du 24 juin au 4 août 1963, DAN SPERBER.

demment envisagées. (Cf. IV.1.)

III.2. ENQUETE PILOTE.

L'enquête pilote a fait l'objet en mars 1966 d'un rapport à tirage restreint. La méthode mise au point lors de cette première phase et améliorée lors de la seconde est largement décrite dans le chapitre IV. Nous ne rappellerons donc ici que le calendrier des opérations et les travaux effectués pendant ce premier temps. En plus des travaux prévus, soit le recensement au 1/20e des subdivisions de CHINGUETTI et de MEDERDRA et le démarrage des opérations dans la Vallée du Fleuve, ont été effectués deux suppléments (1) :

- d'une part, le recensement d'une fakhad de plus de 1.500 personnes, en vue d'étudier dans quelle mesure il était possible de recenser de grosses fakhads en entier.

- d'autre part, le recensement exhaustif de la ville de NOUAKCHOTT, comptant près de 12.500 habitants (2). Ce recensement, effectué à titre de complément de stage, a surtout été réalisé pour répondre au désir des autorités nationales et d'un certain nombre de services comme la Statistique ou le Travail, désireux d'obtenir des informations récentes et complètes portant sur l'ensemble de la population vivant dans la capitale mauritanienne, y compris la population flottante.

Le calendrier des opérations a été en gros le suivant :

-
- (1) L'enquête pilote prévue initialement pour 5.000 personnes a ainsi porté sur près de 20.000 personnes.
 (2) Population de fait en juin 1964.

OPERATIONS	DATES
- Préparation technique et matérielle	1/3/64 au 15/4/64
- Préparation psychologique	1/5/64 au 15/6/64
- Formation et stage	1/4/64 au 15/5/64
- Recensement de NOUAKCHOTT	20/5/64 au 17/7/64
- Enquête (secteur 3 : CHINGUETTI)	15/6/64 au 15/8/64
- Enquête (secteur 2 : MEDERDRA)	1/7/64 au 15/9/64
- Enquête (secteur 1 : Vallée du Fleuve)	25/7/64 au 30/8/64
- Chiffrement (3)	20/7/64 au 10/11/64
- Exploitation	10/11/64 au 15/2/65

Le chef de mission n'étant arrivé à NOUAKCHOTT que fin février 1964, la période de préparation technique a été des plus réduites, du fait de la venue antérieure d'experts chargés de ce rôle. En fait, on devait se rendre compte en cours d'exécution qu'il restait beaucoup de points à régler et en particulier à revoir la base de sondage.

III. 3. ENQUETE GENERALE.

Comme pour la première phase, le projet d'enquête, après acceptation par le Fonds d'Aide et de Coopération a fait l'objet d'une convention passée entre le F.A.C., la République Islamique de Mauritanie et la S.E.D.E.S. (1), qui était chargé de l'enquête avec l'appui technique de l'INSEE et du Service local de la Statistique.

(1) Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social.

III. 3.1. Calendrier des travaux.

Il avait été initialement prévu que l'enquête sur le terrain dure environ 8 mois. Elle en a duré douze. Outre les difficultés prévisibles dues au climat, au personnel, aux conditions psychologiques et climatiques, cette différence s'explique en grande partie par les changements d'objectifs. Il faut aussi tenir compte du fait que le travail effectué lors de la phase pilote, dans les deux subdivisions de CHINGUETTI et de MEDERDRA, toutes deux d'accès aisé, n'a donné qu'une vue très imparfaite des difficultés auxquelles on pouvait s'attendre lors de cette seconde phase et dont ces lignes extraites d'un rapport d'activité en date d'août 65 donnent une assez bonne idée... " Depuis trois mois, il n'est pas de semaine ou nous n'ayons au moins un véhicule, sinon deux de bloqués. En ce moment même, trois véhicules sur quatre sont immobilisés depuis plusieurs semaines dans des endroits d'approche difficile à l'époque la plus mauvaise de l'année, celle où les pluies coupent l'accès du TAGANT et isolent de vastes régions dans l'Est et le Sud du Pays. Pour comble, il devient extrêmement dur de louer des chameaux, ceux-ci devenant en début d'hivernage beaucoup plus sensibles à la fatigue et à la maladie... Pour un observateur extérieur, la situation en ces premiers jours d'août peut paraître vraiment catastrophique : pas de véhicules en enquête, le seul disponible étant en dépannage, pas ou peu de chameaux en service, plus de chevaux, des chefs de secteur pratiquement hors course, des enquêteurs fatigués et parfois livrés à eux-mêmes. Ajoutons pour compléter que les postes radio sont soit en panne, soit immobilisés sur les véhicules... Il ne faut pourtant pas noircir exagérément le tableau. Depuis un an, nous avons toujours dit qu'il y aurait de grosses difficultés, mais qu'elles n'étaient pas insurmontables... " Et de fait, à la mi décembre, toutes les opérations en zone nomade étaient terminées dans des conditions que l'on peut estimer satisfaisantes.

CALENDRIER

<u>OPERATIONS</u>	<u>DATES</u>
1. <u>Préparation</u>	1/10/64 au 10/1/65
2. <u>Sélection et formation des enquêteurs</u>	1/12/64 au 15/1/65
3. <u>Enquête sur le terrain</u>	
A. <u>Zone nomade,</u>	
- ADRAR - BAIE DU LEVRIER	1/1/65 au 10/3/65
- INCHIRI - TIRIS ZEMMOUR	20/8/65 au 14/12/65
- HODH OCCIDENTAL - ASSABA HODH ORIENTAL	20/1/65 au 10/7/65
- TAGANT - BRAKNA	15/7/65 au 20/11/65
- TRARZA	15/9/65 au 20/12/65
B. <u>Zone sédentaire,</u>	
- BRAKNA - TRARZA - GORGOL	1/3/65 au 25/6/65
- GUIDIMAKA	15/12/65 au 20/1/65
4. <u>Exploitation.</u>	
- rapport enquête pilote	mars 1966
- rapport enquête générale (rapport provisoire)	octobre 1966
- chiffrement perforation	octobre 1966 - mars 1967
- exploitation mécanographique	avril 1967 - juin 1967
- analyse et rapport définitif	sept. 1967 - mars 1968

} prévisions

III.3.2. Personnel.

1. Personnel d'encadrement et de contrôle.

Le personnel d'encadrement extérieur était réduit au chef de mission fourni par la S.E.D.E.S. auquel fut adjoint en renfort pendant les six derniers mois un attaché stagiaire de l'I.N.S.E.E., le reste du personnel étant d'origine locale.

Le responsable d'enquête disposait au départ de deux chefs de secteur européens, recrutés locaux, dont un ayant une bonne connaissance de la vie nomade, auquel s'ajouta par la suite un autre recruté local, qui pendant près de huit mois fut contraint de partager son temps entre le contrôle du travail dans la vallée du Fleuve et le dépannage des véhiculés en brousse, cette dernière activité ayant malheureusement très vite et par la force des choses pris le pas sur la première.

2. Personnel d'exécution.

Recrutés sur place au niveau du certificat d'études primaires, les candidats devaient répondre aux conditions suivantes :

- avoir au moins vingt ans
 - être en excellente santé
 - lire et écrire couramment le français
 - parler le hassanya en zone nomade
- et
- deux langues en zone sédentaire.

La formation des enquêteurs retenus après les tests et épreuves écrites a eu lieu en décembre 1964 à ATAR, en janvier 1965 à AOUN EL ATROUSS, en février 1965 à KAEDI.

L'effectif de la Mission a varié suivant l'époque de quinze à cinquante deux personnes (1) avec une moyenne de trente cinq. Il n'est pas de mois où l'on n'ait enregistré de démissions ou dû, par souci d'efficacité, procéder à des renvois. Les uns et les autres étaient en grande partie imputables aux conditions de travail, tant sur le plan physique que sur celui de l'initiative et de la responsabilité. Outre qu'il fallait être capable d'effectuer sans trop de fatigue et si nécessaire ses 30 ou 40 kilomètres de chameau dans la journée, il fallait encore et souvent faire preuve d'initiative face à une situation nouvelle. Celle-ci se présentait chaque fois que les gens recherchés n'étaient pas au lieu indiqué ; il ne fallait alors pas rester immobilisé pendant trois ou quatre jours jusqu'à l'arrivée du chef d'équipe ou de secteur. C'est une situation peu comparable avec les conditions de travail des enquêteurs en pays sédentaire, déposés à raison de trois ou quatre par village, selon un planning plus rigoureux. C'est surtout en milieu nomade que la sélection s'opère sur le terrain : un garçon trop jeune, même s'il comprend bien les consignes est presque automatiquement éliminé au profit d'un autre moins instruit, mais plus âgé.

Le traitement mensuel des enquêteurs était divisé en trois parts : le salaire brut, une indemnité mensuelle forfaitaire de déplacements et enfin une prime spéciale d'encouragement, assimilable à une prime de rendement, mais non mentionnée par contrat. Cette prime, de montant variable, était donnée mensuellement à l'initiative du chef de secteur et sur proposition de celui-ci après avis favorable du chef de mission. En cas de rendement non satisfaisant, elle pouvait donc ne pas être attribuée.

Les enquêteurs formaient théoriquement des équipes de trois ou quatre, sous la conduite d'un chef d'équipe, mais du fait de la dispersion des tentes, ils étaient souvent obligés de travailler seuls. Il y avait dans ce personnel de très bons éléments, sérieux,

(1) Y compris chauffeurs et dépouilleurs.

courageux, efficaces, tant parmi les enquêteurs que les chefs d'équipe. L'un de ceux-ci, âgé d'une trentaine d'années, a tenu pendant plusieurs mois un rôle équivalent à celui de chef de secteur.

Ce fut une grande satisfaction pour le chef de mission de constater que le groupe des quinze agents qui restaient en fin de travaux et qui avaient presque tous au moins un an de présence, constituait un noyau solide, susceptible de rendre de grands services lors de futures enquêtes. Si les résultats ont souvent été inférieurs à ce qu'on pouvait attendre, c'est surtout faute de contrôle technique suffisant, les agents étant trop souvent livrés à eux-mêmes. Ceci explique une certaine lassitude et un net relâchement lorsque les intervalles entre deux contrôles étaient trop longs. Bien entendu, il ne pouvait guère être question de visites surprises. En pays nomade, le problème du contrôle sur le terrain est un des plus épineux.

III. 3. 3. Matériel.

a. Véhicules

La mission disposait au départ de deux véhicules tous terrains A. L. M. (1) et d'un 4/4 Renault très usé, comptant déjà près de 60.000 km auquel devait s'ajouter quelques mois après une jeep HOTCKISSWYLIS. Tous ces véhicules ont été durement éprouvés, roulant très souvent en pleine charge (2) et en dehors de toute piste carrossable.

(1) Ateliers LEGUEU-MEAUX (Seine et Marne)

(2) Dont la réserve d'essence constituait une très large part.

Le type de véhicule adopté s'est révélé un matériel solide, mais mal représenté dans le pays, d'où de très grosses difficultés de réapprovisionnement avec de longs délais et un prix des pièces élevé. Les pièces les plus fréquemment cassées ou défectueuses ont été, outre les lames de ressorts (par dizaines) et demi-arbres, le démarreur et le système d'allumage.

b. Postes radio.

La mission disposait de quatre postes émetteurs récepteurs portatifs (1), dont trois installés sur véhicule et communiquant quotidiennement avec le poste central installé au camp de base à NOUAKCHOTT. Ces postes indispensables pour des raisons de travail, mais aussi de sécurité, ont rendu d'incontestables services.

Ces postes dont la meilleure portée se situe entre 500 et 1.000 kilomètres sont très pratiques pour ce genre de travail et ont permis des liaisons régulières à très grande distance, exception faite des jours de vent de sable (2).

c. Chameaux.

Malgré de nombreuses mises en garde initiales, la fréquentation continue des chameaux ne nous a pas laissé de trop mauvais souvenirs (3), ce qui a permis au responsable

-
- (1) Postes T.R.T. 40 wats, fonctionnant en B.L.U.
 - (2) et des jours de panne. Heureusement, celles-ci ont été rares et peu graves.
 - (3) allusion aux soucis sans nombre, causés aux responsables de l'enquête Niger par leur parc camelin.

de l'enquête de dire dans un de ses rapports que les trente chevaux et chameaux, que la mission utilisait en permanence, lui causaient moins de souci que les véhicules. Il est vrai que l'achat et l'entretien des chameaux avaient été évités, les bêtes utilisées étant soit louées, soit prêtées. Le chameau est un animal qui a besoin de repos régulier : lorsque l'on veut s'en servir de façon intensive, il vaut mieux en changer souvent.

Il avait été prévu au devis d'acheter une monture par enquêteur, puis de revendre les bêtes en fin de mission, mais l'on s'est vite aperçu que cette solution théoriquement valable dans le cas d'enquêtes portant sur une région limitée était difficilement applicable dans le cas de la Mauritanie.

Le chameau est en zone désertique le complément de la voiture : on le loue à la journée, à la semaine, éventuellement à la quinzaine, exceptionnellement au mois (1). En même temps que les chameaux, on loue généralement un guide, qui ramène ensuite les bêtes au campement de départ. Un bon procédé consiste à louer plusieurs chameaux et à se faire attribuer le guide en prime, quitte à lui donner en fin de tournée un bon cadeau. Au lieu d'un quelconque berger, le guide ainsi fourni est souvent un fils ou un parent du chef de fakhad, autrement dit un représentant authentique de ce dernier, ce qui facilite l'accueil dans les campements de la fakhad.

Le montant de la location varie suivant la région, la période de l'année, la durée de location, l'âge et le savoir-faire du loueur (2). Les selles étaient généralement la propriété des enquêteurs.

(1) du moins avant l'immobilisation des véhicules.

(2) aperçu de quelques prix : 150 à 350 francs CFA la journée, 1.200 à 1.500 francs CFA la semaine, 3.000 francs la quinzaine, 5.000 francs le mois.

III. 3. 4. Elaboration des questionnaires.

Les questionnaires testés lors de l'enquête pilote ont donné satisfaction, ce qui a permis de conserver les mêmes, en les modifiant légèrement (1) lors de l'enquête générale.

Ces questionnaires, mis au point sur place, avaient été volontairement conçus de façon à pouvoir être indifféremment utilisés en zone rurale nomade ou sédentaire, aussi bien que dans les centres urbains (cf. modèle de fiche en annexe).

Les imprimés utilisés par les enquêteurs étaient au nombre de quatre :

- dossier de village ou de campement comprenant en page intérieure la liste des concessions du village figurant dans l'échantillon ou des tentes du campement étudié.

- inventaire préalable : pièce de contrôle, précisant l'appartenance administrative des familles à recenser et l'ordre dans lequel doivent être rangées les personnes à l'intérieur de la tente ou de la concession.

- fiche collective de présentation classique, mais comportant en première page un tableau supplémentaire appelé "cycle de nomadisation" et en page intérieure une colonne spéciale destinée au numéro d'identification (cf. chapitre 4).

- bordereau récapitulatif,

Les agents travaillant en zone nomade devaient en outre, avant de commencer le travail, établir à la main une liste spéciale appelée "liste des chefs de famille de la fakhad" et établie avec le concours du chef de fakhad et de la djemaa.

(1) Simplification du tableau relatif au "cycle de nomadisation" suppression sur l'inventaire préalable de la mention "fraction réelle", présentation améliorée des bordereaux récapitulatifs.

III. 3.5. Propagande et information.

Propagande et information sont des atouts à ne pas négliger. On a cherché à sensibiliser la population au maximum (éditoriaux de presse parlée et écrite, présentation aux responsables, action auprès des femmes...). Le Président de la République a parlé de l'importance de ce travail pour le Pays, le Parti du Peuple a de son côté insisté très vigoureusement et de lui-même sur l'intérêt du recensement, la nécessité pour tous les Mauritaniens d'aider les enquêteurs dans leur tâche.

Un excellent support fut la radio, Il n'est guère de campement, groupant plus d'une quinzaine de tentes qui ne dispose d'un poste à transistor. Les tentes les plus isolées arrivent assez rapidement à être informées. Les nouvelles orales vont vite en pays "beïdane".

Radio-Mauritanie a diffusé pendant plusieurs semaines, outre des slogans (1), deux reportages fictifs d'une vingtaine de minutes décrivant une scène de recensement et suivis de discussions entre femmes.

Une première expérience réalisée au moment du démarrage de l'enquête pilote avait montré que l'audience de ce genre d'émission était beaucoup plus grande qu'on ne l'aurait supposé.

La deuxième série d'émission a confirmé cette audience. Le premier essai avait été réalisé en studio, le second a été entièrement tourné en extérieurs pour accentuer la vraisemblance des bruits de fond : bêlement des chèvres, bruit du sucre qu'on casse, bruit du thé coulant dans les verres... On s'est contenté de suggérer, de proposer un canevas demandant aux techniciens mauritaniens de faire le reste en adaptant le texte à la mentalité de leurs compatriotes. L'émission en toucouleur a été très appréciée, mais c'est surtout l'émission en hassanya qui a remporté en brousse un franc succès.

(1) Slogans entrecoupés de musique dans les quatre langues vernaculaires (hassanya, ouolof, toucouleur, sarakollé) et répétés tous les soirs pendant une dizaine de jours (durée 5 à 8 minutes) entre dix huit et vingt et une heures.

De nombreuses observations confirment cette influence de la radio. Citons seulement ici le cas de ces gosses jouant au "jeu de l'enquêteur" dans les rues de Chinguetti, de ce chef de famille reprochant à un agent recenseur de ne pas faire correctement son travail en ne respectant pas l'ordre des questions ou encore de cette femme âgée disant à un enquêteur intimidé qu'elle connaissait déjà toutes les questions qu'il allait lui poser, car elle les avait entendues à la radio.

Certes, il ne faut pas généraliser trop vite, mais une chose, en tout cas, est certaine : exception faite de certaines zones extrêmes du Hodh Oriental, nous n'avons pour ainsi dire, jamais rencontré de gens qui n'aient été, peu ou prou, au courant de l'enquête. De même nous n'avons enregistré aucun refus sérieux, aucune fuite de tente que l'on puisse directement rattacher à l'annonce du prochain passage des enquêteurs.

III.3.6. L'accueil.

Les opérations de recensement se sont déroulées sans incidents notables. Des contacts avaient été pris avec les chefs de subdivision et les responsables administratifs qui ont dans l'ensemble apporté leur appui. (1).

Dans un travail de ce genre, l'appui des autorités traditionnelles n'est jamais négligeable. Un important chef de tribu de Trarza a accompagné les enquêteurs sous la plupart de ses tentes pendant près de trois semaines, accomplissant lui-même la majeure partie du travail de présentation. Une semblable collaboration est un gage assuré de réussite, malheureusement un certain nombre de fakhads ou de villages sont l'objet de dissensions internes ou ont à leur tête des chefs contestés.

(1) Il convient notamment de signaler l'aide très importante fournie par plusieurs chefs de poste, en particulier dans le Hodh Oriental ainsi que l'appui fourni en maintes occasions par le "Parti du Peuple", parti unique en Mauritanie.

Il serait d'ailleurs excessif de prétendre que les enquêteurs ont reçu partout un accueil égal. Le nomade est accueillant, mais réservé. Dans le Nord et même dans l'Adrar, on rencontre beaucoup d'éleveurs indifférents ou désabusés que la perte de leurs troupeaux conduit à chercher du travail dans les centres ou à mener une existence misérable, par rapport à leurs concitoyens plus favorisés du Sud, de maigre pâturage en maigre pâturage...

La qualité de l'accueil et l'importance de l'appui ne sont pas directement fonction de l'attitude envers le Pouvoir Central, elles dépendent pour beaucoup de l'audience du chef traditionnel, du savoir faire du chef de secteur, de son talent de conviction, de la bonne tenue de ses enquêteurs. Les médicaments, le thé et le sucre contenus dans la sacoche de ces derniers constituant également de précieux auxiliaires. Mais dans la majorité des cas, le rôle du chef de fakhad reste primordial.



L'enquête démographique, menée en Mauritanie, constitue une étape importante. C'est en effet la première étude en zone nomade menée à une telle échelle, ce qui explique qu'elle ait suscité d'assez nombreuses réserves dans les milieux spécialisés. Il y a une quinzaine d'années, beaucoup de gens ne croyaient pas à la possibilité de faire de véritables enquêtes statistiques en Afrique (1). C'est pourtant devenu aujourd'hui chose courante en pays sédentaire.

L'opération "Mauritanie" a été longue et coûteuse, mais les objectifs fixés ont été largement atteints, et l'on ne peut que regretter qu'elle n'ait pas bénéficié d'un personnel d'encadrement plus important, ce qui aurait permis d'assurer un meilleur contrôle sur le terrain et d'obtenir des résultats encore plus convaincants.

(1) La première enquête a été réalisée en Guinée en 1955.

CHAPITRE IVTECHNIQUE D'ENQUETE

IV.1.	<u>DEFINITION DES PERSONNES A RECENSER.</u>	95
	IV.1.1. Zone sédentaire.	96
	IV.1.2. Zone nomade.	96
	IV.1.3. Cas de changement de fakhad.	97
IV.2.	<u>RASSEMBLEMENT DE LA DOCUMENTATION PREALABLE.</u>	100
	IV.2.1. Transcription du recensement administratif.	100
	IV.2.2. Etablissement de la liste des chefs de tente.	101
	IV.2.3. Attribution de numéros d'identification.	102
	IV.2.4. Elaboration du programme de travail.	103
IV.3.	<u>TRANSMISSION DES INFORMATIONS.</u>	107
IV.4.	<u>COLLECTE DES DONNEES DE BASE.</u>	108
	IV.4.1. Croquis et dossiers de campements.	108
	IV.4.2. Inventaires préalables et fiches collectives.	111
	IV.4.3. Questionnaire "causes de décès".	113
	IV.4.4. Le cas des "familles non vues".	114
	IV.4.5. Précautions à prendre.	116
	a. Omissions de tentes.	116
	b. Omission d'enfants.	116
	c. Questions posées aux femmes.	117
IV.5.	<u>VERIFICATIONS A DIFFERENTS NIVEAUX.</u>	119
	IV.5.1. Pointage sur place.	119
	IV.5.2. Tentes restant à voir.	120
	IV.5.3. Tri et classement des dossiers.	123
	IV.5.4. Procédés pour mesurer l'avancement des travaux.	124
IV.6.	<u>POINTAGE ET ESTIMATIONS FINALES.</u>	126
	IV.6.1. Signification des principaux termes utilisés.	126
	IV.6.2. Pointage terminal.	127
	IV.6.3. Estimation de la population probable.	133

Le système mis au point est lent et complexe. On peut sans crainte multiplier par deux et parfois même par trois en fatigue et en temps, lorsqu'on veut faire du recensement en zone nomade, la somme de travail nécessaire à un bon enquêteur befdane pour obtenir des résultats de même nature et de même qualité que dans les zones situées plus au Sud.

Dans la vallée du Fleuve, mis à part le cas de certains groupements peulh, les techniques d'enquête utilisées sont bien connues. En zone nomade, le plus simple est de recourir à la description des opérations à effectuer.

IV.1. DEFINITION DES PERSONNES A RECENSER.

On a pris comme situation repère la situation déclarée en 1962, telle qu'elle ressort des tableaux de commandement. La consigne est de rechercher la trace de tous les éléments qui composaient l'unité retenue à cette époque, même si cette unité a éclaté entre temps.

Soit le cas de la fakhad OULAD MOHAMED qui en 1963 s'est scindée en trois morceaux : une fakhad A et une fakhad B, ayant à leur tête les deux fils rivaux de l'ancien chef, ainsi qu'un village C constitué d'"ex-serviteurs" se livrant à la culture à l'emplacement dit "GADE M'BARKA" et ayant demandé à être recensés indépendamment de leurs anciens maîtres. Si cette fakhad avait fait partie de l'échantillon, il aurait fallu étudier les trois nouvelles unités correspondant à l'ex-fakhad OULAD MOHAMED, aujourd'hui désagrégée.

Exception faite des filles originaires de cette fakhad et présentement mariées à l'extérieur, cela revient donc à dire qu'il aurait fallu retrouver la trace de tous les ex OULAD MOHAMED figurant ou non sur le registre du dernier recensement administratif établi avant 1962. Dans cette recherche, il faut évidemment tenir compte des modifications ayant pu survenir entre temps : décès, naissances, mariages de filles originaires d'autres fakhads avec des OULAD MOHAMED et non divorcées.

Ceci nous amène directement à la définition de la personne à recenser :

IV.1.1. Zone sédentaire.

On a repris la définition classique basée sur les notions de lieu et de durée. Est à recenser comme résident toute personne originaire ou non du village, qui y réside de façon habituelle depuis au moins deux ans. Si la personne est présente, elle est recensée "résident habituel présent", si elle est absente "résident habituel absent" (1), s'il s'agit d'un visiteur, on indiquera "visiteur". Par mesure de précaution et pour réduire le risque de double-comptes, on a pris soin de mentionner obligatoirement pour les Maures présents même temporairement dans un village, la fakhad dont ils relèvent administrativement.

IV.1.2. Zone nomade.

Le problème était plus délicat. Après différents tâtonnements, il est apparu que pour ne pas risquer d'être taxé par la suite d'erreurs par omission ou excès, il convenait de procéder un peu dans le même esprit qu'un administrateur qui recenserait une fakhad en allant de tente en tente et en ôtant de ses pensées toute préoccupation fiscale. On en arrive ainsi à une définition de la personne à recenser facilement compréhensible par l'enquêteur :

(1) Les consignes relatives à la durée d'absence sont évidemment à interpréter en fonction des situations locales, suivant que la personne absente a ou non l'intention de revenir au village. Ainsi, en pays sarakollé, existe un fort courant d'émigration à grande distance, notamment vers la France : on a donc été amené à recenser comme résidents habituels absents des personnes parties depuis plus de trois ans, mais dont on avait de sérieuses raisons de penser qu'elles ne tarderaient pas à rentrer.

celle qui serait "administrativement recensable" dans cette fakhad, s'il y avait un recensement aujourd'hui, soit parce qu'elle y est née, soit parce qu'elle y est temporairement rattachée, sous condition pourtant que cette personne ne soit pas partie à l'étranger depuis plus de cinq ans.

Le principal danger de ce type de définition est le danger d'oubli : c'est le classique problème des ménages ayant échappé à l'enregistrement administratif. Ce risque est réel, mais il est considérablement réduit du fait de la procédure longuement décrite plus loin : établissement de listes parallèles, attribution de numéros d'identification, recoupements d'information en cours de travail...

Dans un village, c'est tout simple, il suffit de recenser, à des titres divers, tous les gens qui habitent dans un certain périmètre ou du moins une partie d'entre eux (selon la fraction de sondage adoptée). La fakhad n'étant pas un lieu, il est beaucoup plus difficile d'affirmer de façon certaine qu'on a recensé tout le monde, mais les multiples précautions dont on s'est entouré permettent de penser que la marge d'oubli ne devrait pas excéder 5 % dans la plupart des cas. On peut en trouver confirmation dans le fait que les résultats par fakhad sont presque toujours nettement supérieurs aux chiffres administratifs (1).

IV.1.3. Cas de changement de fakhad.

Un homme, sauf cas rare, ne change pas de fakhad. S'il en change, ce sera soit par mesure d'hostilité envers le chef de fakhad, soit plus simplement pour des raisons de commodité, tel cet originaire des AHÉL ETHMANE nomadisant en permanence avec des OULAD MOHAMED et ayant demandé à être recensé administrativement avec eux.

(1) Exception faite de trois fakhads sur cent quinze, dont deux qui faisaient l'objet de renseignements erronés sur les tableaux de commandement (interversion de chiffres).

Une femme change autant de fois de fakhad qu'elle se marie en dehors de sa fakhad d'origine. Une femme a d'abord la fakhad de son père, puis la fakhad de son mari. Une femme divorcée reprend au moment de son divorce sa fakhad d'origine, c'est à dire celle de son père.

Exemple : une femme de 22 ans, dont le père est un OULAD MOHAMED s'est mariée en 1963 avec un homme OULAD TEGUEDI de la tribu OULAD NACER. Lors du dernier recensement administratif de la fraction OULAD MOHAMED en 1961, il était normal que cette femme ait été comptée avec les OULAD MOHAMED, puisqu'une femme non mariée est recensée avec son père. Par contre, en 1965, elle devra être comptée dans la fakhad de son mari, les OULAD TEGUEDI.

Inversement, une femme OULAD TEGUEDI, actuellement mariée avec un OULAD MOHAMED sera recensée avec les OULAD MOHAMED et rayée sur la liste des OULAD TEGUEDI.

Le seul cas un peu délicat, c'est celui des jeunes enfants. Au début de l'enquête pilote, on avait eu tendance à les compter avec leur mère, ce qui était une erreur. L'enfant, même s'il vit momentanément (1) avec sa mère et dans la fakhad de celle-ci conserve la fakhad de son père.

Soit le cas d'une femme des OULAD CILLA, AMINATOU MINT CHEGUI, mariée une première fois avec un homme des AHEL ABDALAH, dont elle a eu deux enfants, puis avec un homme des AHEL M'BARECK, nommé LAMINE EL BAH, qui a déjà été marié deux fois. AMINATOU a un enfant de son premier mari qui vit présentement avec cette dernière chez les AHEL SIDI MOCTAR.

(1) Voir note page suivante.

ANINATOU et LEMINE seront à recenser comme "résident habituel présent" chez les AHEL M'BARECK ainsi que les deux enfants de LEMINE qui devront être déclarés comme "résident habituel absent". Par contre, l'enfant d'AMINATOU bien que vivant avec sa mère dans un campement des AHEL M'BARECK ne sera pas à recenser comme résident habituel chez ces derniers. Il est à inscrire comme visiteur ou en nourrice, car ce n'est pas un AHEL M'BARECK, mais un AHEL ABDALAH.

Ceci impose de demander systématiquement à chaque chef de ménage s'il n'a pas d'enfants d'une autre femme que son épouse actuelle, qui vivraient momentanément avec leur mère. L'application de ces consignes est moins compliquée qu'elle ne paraît, car elles ont été étudiées spécialement pour ne pas dérouter les enquêteurs et coller d'aussi près que possible à la réalité en milieu beïdane.

-
- (1) En cas de divorce et en accord avec le père, la femme conserve la garde des enfants en bas âge, au moins jusqu'à deux ans (âge du sevrage) et souvent jusqu'à cinq ans, âge où les garçons commencent à aller à l'école coranique. Si la femme se remarie, l'enfant étant sevré; le père reprend l'enfant très vite, surtout si le campement de la femme est très éloigné. Si par contre, le campement de la femme est assez proche de celui de son mari (même subdivision ou même cercle), le père peut laisser l'enfant à la mère jusqu'aux environs de dix ans, surtout si la mère n'est pas remariée et si l'enfant est une fille.
- (2) Cas supposé, donné en exemple dans les instructions aux enquêteurs.

IV.2. RASSEMBLEMENT DE LA DOCUMENTATION PREALABLE.

Lorsque la période de formation des enquêteurs est terminée, chaque chef de secteur rejoint la zone qui lui a été affectée, emmenant avec lui chefs d'équipes et enquêteurs. Chacun d'eux est muni de la liste des fakhads à recenser et de consignes précises.

IV.2.1. Transcription du recensement administratif.

Le chef de secteur se rend d'abord au siège de la subdivision, où il fait recopier intégralement en trois exemplaires le recensement administratif des fakhads figurant dans l'échantillon. Il en garde un exemplaire par devers lui, en donne un au chef d'équipe désigné pour recenser la fakhad et envoie le troisième à Nouakchott. C'est un travail facile, lorsqu'il s'agit de fakhads de moins de 500 personnes, cela devient vite long et fastidieux pour les fakhads de plus de 1.000 personnes et à plus forte raison, pour celles de 3.000 ou même 5.000. C'est pourtant un moyen de recoupement précieux et indispensable, sans la connaissance approfondie duquel il serait difficile d'apprécier correctement les différences survenues dans le volume et la répartition de la population depuis 5 ou 10 ans.

Bien entendu, les enquêteurs ont pour consigne de ne retranscrire que les indications de base : nom, sexe, âge approximatif et si possible degré de parenté à l'exclusion de tous renseignements d'ordre militaire ou fiscal (chameaux, boeufs, fusils, décorations militaires...). C'est à partir de la liste ainsi constituée, dite "liste administrative" que l'on procédera tout au long de l'enquête à l'opération délicate du pointage. (cf. IV.5).

Parallèlement, à l'enquête et pour remédier en partie à la faiblesse de la documentation existante, les enquêteurs avaient pour consignes d'établir à partir des renseignements obtenus

au chef-lieu et suivant modèles figurant en annexe (1), une fiche complète de renseignements pour chaque village et chaque fakhad rattachés à la subdivision, qu'ils figurent ou non dans l'échantillon.

IV.2.2. Etablissement de la liste des chefs de tente.

Le responsable de secteur rend visite en compagnie du chef d'équipe désigné (ou le chef d'équipe en compagnie d'un enquêteur) au chef de fakhad. Ils établissent avec sa collaboration et celle des anciens, le document appelé "liste des chefs de tente de la fakhad" (2). Si la fakhad est importante ou dépourvue de chef, on convoque le "djemaa".

La liste ainsi dressée présente de nombreux points communs avec celle précédemment établie à partir des registres administratifs, mais ne lui correspond que rarement point par point. Il ne faut surtout pas se contenter de recopier la liste administrative, car de sérieuses modifications (naissances, décès, mariages, ...) ont pu s'y produire. Compte tenu du fait que l'on ne procède pas par rassemblement autoritaire, mais que l'on va de campement en campement, de tente en tente, ce que l'on cherche surtout au départ, c'est à déterminer le nombre et l'emplacement des tentes dépendant du chef de fakhad ainsi que la durée probable de leur séjour dans la zone où elles nomadisent au moment de l'enquête. Ces renseignements sont indispensables au chef de secteur pour faire son plan de travail.

-
- (1) Cf. annexe 12. Une partie de ce fichier a été remis au Service de la Statistique, de façon à ce qu'il puisse éventuellement le compléter et en assurer la mise à jour.
- (2) cf. modèle de liste, page 105 et annexe 7. Cette liste est composée en deux temps :
- identification et localisation des chefs de tente.
 - Mise au point du planning de recherches.

Retrouver des milliers d'individus dont on ne connaîtrait que le nom et l'emplacement de façon grossière, sans connaître la fakhad serait une entreprise vouée d'avance à l'échec. Il est frappant à cet égard de constater qu'en fin d'enquête, il n'est pratiquement pas de tentes rattachées à une des fakhads étudiées qui n'ait pu être "située".

Dans le cas de ceux qui résident en Mauritanie, et dont la position n'est pas connue dès le départ avec précision, on obtient généralement auprès du chef de fakhad une première approximation du secteur, corrigée au fur et à mesure de l'avance des enquêteurs, à l'aide des précisions complémentaires apportées par des recensés appartenant à cette fakhad. Cette connaissance orale qu'ont les chefs de fakhad et les chefs de famille des emplacements présumés de leurs parents et ressortissants à une certaine époque de l'année est primordiale. Elle porte presque toujours sur la subdivision de présence, souvent sur une zone de pâturage située dans cette subdivision, parfois sur un point très précis.

La subdivision de rattachement est la subdivision dans laquelle la fakhad est recensée administrativement, les subdivisions de présence, celles dans lesquelles se situent des campements habités par des ressortissants de la fakhad.

IV.2.3. Attribution de numéros d'identification.

Dès que la "liste des chefs de tentes de la fakhad" est terminée, le responsable de secteur la confronte avec la liste administrative, ajoutant à la suite, sur la liste des chefs de tente les noms de ceux qui ne lui auraient pas été désignés par la "djemaa", mais qui figuraient sur l'ancien recensement administratif, quitte à les supprimer par la suite, s'il s'avère qu'effectivement, ces chefs de tente ne font plus partie de la fakhad.

C'est à partir de cette confrontation que le chef de secteur procède à l'attribution de "numéros d'identification" propres à chaque famille : numéros d'ordre allant de 1 à 999. Par suite des éliminations survenant en cours de travail, le nombre de numéros attribués au départ est souvent supérieur au chiffre définitif.

Soit une fakhad comprenant 75 tentes d'après la liste administrative, 90 d'après les renseignements fournis par la "djemaa". On s'aperçoit que 62 noms sont communs sur les deux listes, que 13 figurent uniquement sur la liste A et 28 uniquement sur la liste B. Le chef de secteur numéroté de 1 à 62 les tentes du tronc commun, de 63 à 75 les noms complémentaires figurant sur la liste A, de 76 à 103 ceux figurant sur la liste B. Si en cours de route, il s'aperçoit que vingt de ces familles font double emploi (1) ou n'existent plus, le total à rechercher sera donc de 83.

Pallier les effets de la dispersion, réduire les risques d'oubli ou de double compte, tel est le but du n° d'identification. Le numéro d'identification complet comprend trois composantes :

- le numéro de la strate,
- le numéro de la fakhad,
- le numéro propre de la famille (ou tente).

(exemple : 6-31-247)

Un même numéro ne peut donc en principe, sauf erreur de transcription, s'appliquer à deux tentes relevant de fakhads différentes ou à deux tentes différentes au sein d'une même fakhad : chaque membre d'une famille recensée, quelque soit son lieu de domicile, est ainsi désigné par le numéro de sa famille.

IV.2.4. Elaboration du programme de travail.

Lorsque le chef de secteur a rassemblé le maximum d'informations concernant les emplacements présumés de chaque tente et qu'il a attribué un numéro à chacune, il dresse avec ses chefs d'équipe le plan de travail, en tenant compte autant que possible des renseignements déjà recueillis au sujet d'autres

(1) Exemple : chef de tente figurant sous deux noms : un pour l'administration, un pour la vie courante.

fakhads nomadisant dans les mêmes zones, de façon à réduire les retours en arrière. Le calendrier est toujours très dur à respecter. Certaines tentes très éloignées ne pourront être vues que des mois après l'établissement du programme initial : entre temps, elles auront changé plusieurs fois d'emplacement (1).

On laisse toujours deux ou trois lignes blanches en dessous du premier emplacement présumé, afin de tenir compte des déplacements successifs et indiquer si possible la durée probable de présence selon l'époque de l'année.

Il n'est pas souhaitable que les enquêteurs travaillent de façon isolée, car on les contrôle difficilement; malheureusement le fractionnement en de multiples points de présence oblige souvent à les laisser seuls pendant dix ou quinze jours et même plus. Parfois, le chef de fakhad fournit de lui-même un guide ou une personne de confiance qui cautionne l'enquêteur, mais c'est peu fréquent.

Une fois ces opérations préalables terminées, il ne reste qu'à commencer l'enquête proprement dite. Muni de son planning, d'une liste des campements classés par ordre de proximité et d'une caisse d'avances, l'enquêteur part à la recherche des tentes à recenser. Dans les gros campements, on place une équipe. Dans le cas de tentes isolées ou de petits campements, l'enquêteur loue un chameau et un guide.

(1) D'autres seront à traiter en "non vues", soit parce qu'elles résident temporairement à l'Etranger, soit parce qu'il s'agit de tentes isolées se trouvant à plusieurs centaines de kilomètres de la zone étudiée la plus proche.

MISSION DEMOGRAPHIQUE
SECTEUR - 3

ST | 0 | 6 |
FK | 0 | 3 |

LISTE DES CHEFS DE TENTE DE LA FAKHAD
CULAD BOUSBA

SUBDIVISIONS :

ATAR LE 24 - 1 - 1965
Chef d'équipe : BEYROUK

de rattachement	de présence	
ATAR	ATAR - U et C AKJOUJT - U et C CHINGUETTI - C MOUDJERIA - C ALEG - U	MEDERDRA - U NOUAKCHOTT - U (ZOUERATE) (CHOUM) SENEGAL RIO DE ORO

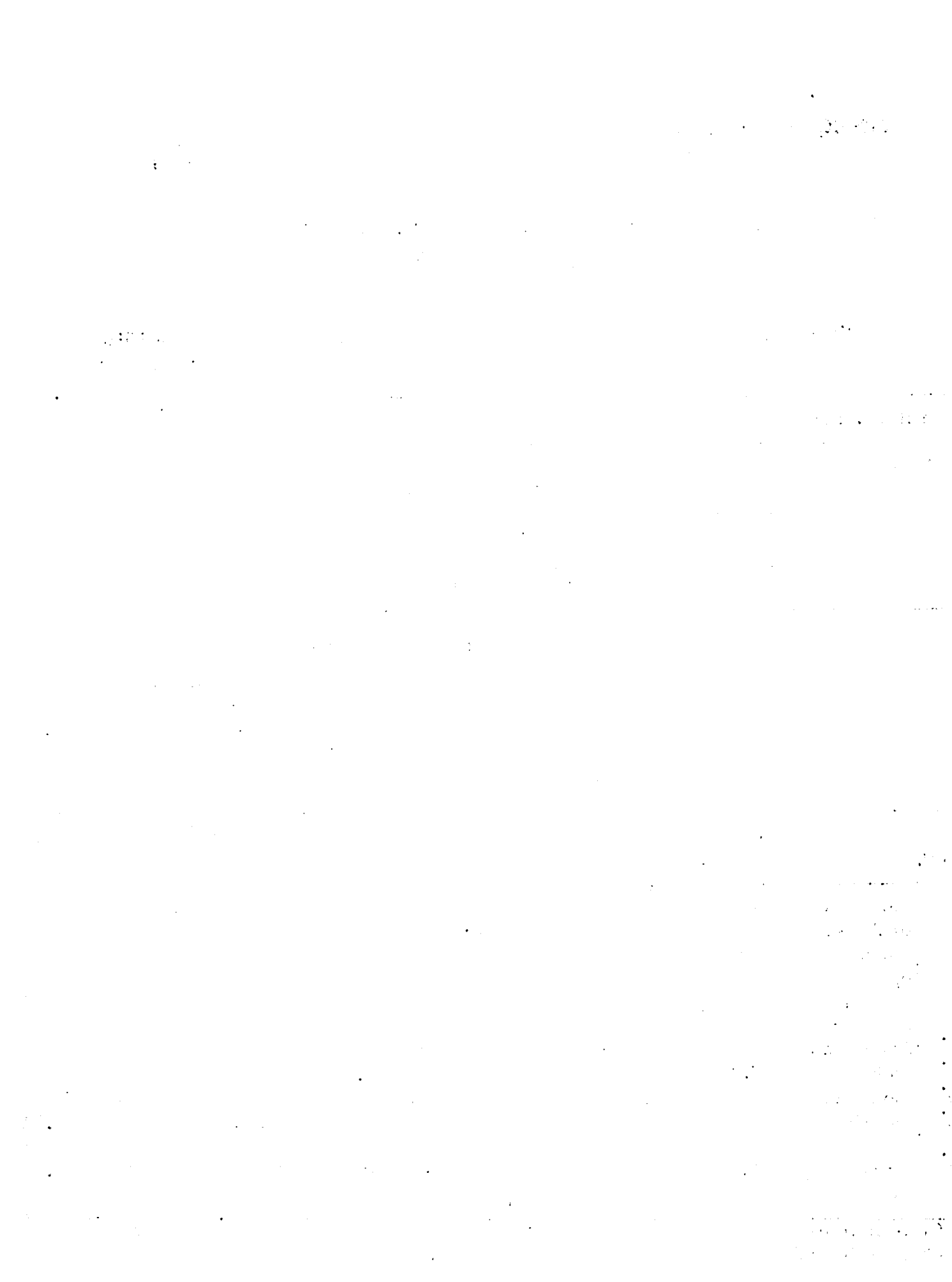
Chef de Fakhad : décédé en 1961

Jamaa

MOHAMED FADEL OULD AOISSI
LEHBI OULD SEMANE
MOHAMED MAHMOUD OULD HAMADY
SALKA MINT BDEBA
AHMED MOLOUD

N° d'ident.	Chefs de tente	Emplacements présumés	Enquêteur	Lieu de recensement	Date	Vu ou n. vu
1	Mohamed Fadel o/ Aoissi	Atar - U	Aba o/Cheick Taleb	Atar	27/1/65	V
2	Mohamed Abdallah o/Aoissi	Dkaimatt (In)	Reste à faire			
3	Ahmed Saloum o/Aoissi	Atar - U	Aba o/Cheick Taleb	Atar	31/1/65	V
8	Abdel Fatah o/Saleh	Nouakchott - U	Mohamed Lemine	Nouakchott	6/4/65	V
36	Mohamed o/Abdallah	Zouerat	Aba o/Cheick Taleb	Zouerat	10/9/65	V
49	Mohamed o/Yahya	Atar - U	Aba o/Cheick Taleb	Atar	28/2/65	V
60	Sid Ahmed o/Kliffa	Richard-Toll (Sénégal)	Aba o/Cheick Taleb	N.V.	6/2/65	N.V.
103	Zeidame o/Moulay Zein	Aoujeft (AD) Toungad (AD)	Baba o/Beyrouk	Oued Maad	19/3/65	V.

(1) Cette liste est établie sur du papier quadrillé grand format 31 x 41. Nous n'avons cherché ici qu'à donner un aperçu de son contenu.



IV. 3. TRANSMISSION DES INFORMATIONS.

Dans de nombreux cas, il est essentiel de transmettre rapidement aux responsables des secteurs intéressés les renseignements concernant la position de tel ou tel groupe de tentes, de façon à ce que ces tentes soient recensées par l'équipe la plus proche, avant qu'elles ne soient trop éloignées.

Pendant la phase pilote, un seul des véhicules était équipé de la radio, ce qui en limitait la portée aux liaisons entre ce secteur et NOUAKCHOTT. Pendant l'enquête générale, les trois véhicules des chefs de secteur ont été dotés d'un ensemble émetteur récepteur leur permettant d'être en liaison bi-quotidienne avec NOUAKCHOTT, de façon à ce que les informations ou demandes en provenance d'un secteur soient très rapidement transmises aux intéressés. Il est dommage que les chefs de secteur n'aient pas toujours compris l'avantage qu'ils pouvaient retirer de ce matériel pour leur travail et ne l'aient pas utilisé à sa capacité maximum. Ces postes répondaient de toutes façons à des impératifs élémentaires de sécurité, les véhicules roulant souvent à la boussole ou au jugé, en dehors de toute piste.

En complément à la radio, était dressée à NOUAKCHOTT pour chaque fakhad et envoyée aux chefs d'équipe intéressés, selon leur zone d'action, une liste intitulée "liste des chefs de tente restant à voir" et établie à partir de la mise à jour permanente des "listes de chefs de tente de la fakhad".

Dans de trop nombreux cas, faute de communications postales aisées et surtout à cause de l'isolement des enquêteurs les renseignements complets ne sont parvenus aux intéressés qu'après leur départ de la zone, entraînant ainsi des frais supplémentaires et des retours en arrière ou même nous obligeant à traiter ces tentes en "non-vues".

IV.4. COLLECTE DES DONNEES DE BASE.

IV.4.1. Croquis et dossiers de campements.

Dans la plupart des cas, il n'y a pas de chef de campement (1), le "frig" n'ayant qu'une existence temporaire et les tentes qui le composent pouvant à tout moment s'en détacher. Mais qu'il s'agisse d'un campement ou d'un village, les règles à respecter et la marche à suivre sont les mêmes : saluer les notables, présenter l'enquête, faire le tour du campement ou du village, numérotter les cases ou les tentes, dresser le croquis de village ou de campement, remplir correctement le "dossier de village ou de campement".

Lorsque l'enquêteur est accompagné dans sa tournée d'une personne de confiance (2) fournie par le chef de fakhad, le travail de présentation en est sérieusement facilité, car il est nécessaire de répéter inlassablement dans chaque campement et sous chaque tente pourquoi on fait cette enquête et comment on la fait.(3)

Il arrive parfois que l'on rencontre dans un même campement des tentes relevant de fakhads différentes : seules devront être recensées celles qui appartiennent à la fakhad tirée, mais toutes doivent apparaître sur le croquis. Lorsque deux ou plusieurs tentes (au sens propre) n'en forment qu'une au sens figuré, c'est à dire dépendent d'une même famille, elles sont reliées entre elles sur le dessin par une ligne en pointillé (cf. modèle de croquis page suivante).

-
- (1) Celui qui en tient lieu est soit le chef de fakhad, soit un notable (dans les campements importants).
 - (2) Rémunérée ou non, mais généralement rémunérée à titre de guide.
 - (3) Beaucoup sont déjà au courant par la radio (cf. III. 3. 3.) mais ils ne veulent pas le paraître. D'autres, au contraire, posent des questions sur ce qu'ils ont mal compris.

CROQUIS DE CAMPEMENT

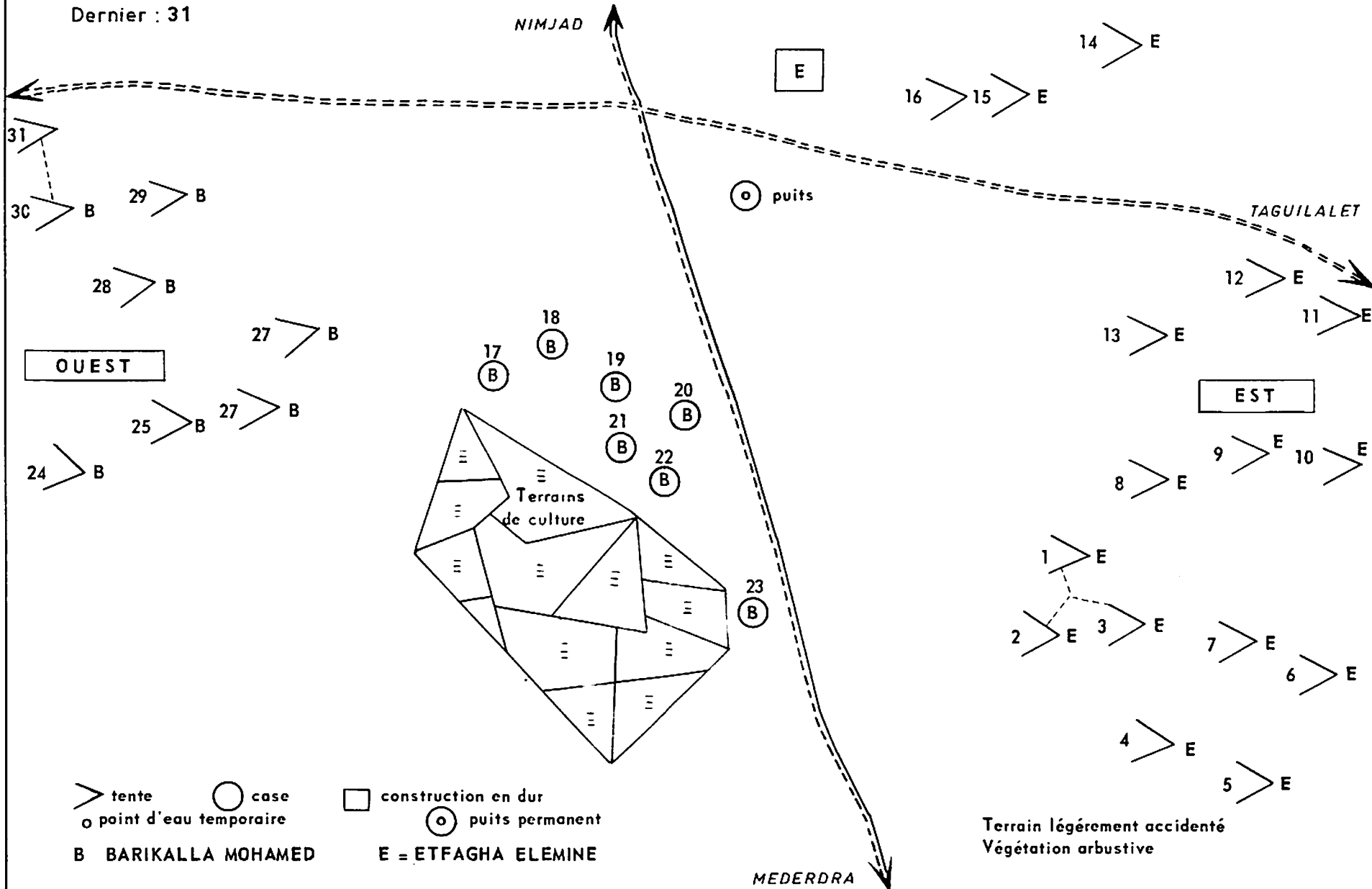
Subdivision: MEDERDRA

Emplacement : TIN CHIKEL

Lat. 17° 10
Long. 15° 40

Fractions présentes : AHEL ETFAGHA ELEMINE (Oulad Sidi El Falli)
BARIKALLA MOHAMED (Ahel Cheick Sidi Mactar)

Dernier : 31



Terrain légèrement accidenté
Végétation arbustive

Les renseignements généraux concernant le village ou le campement (nature, activité, distance du centre le plus proche, présence d'une école, sont à indiquer au recto du "dossier de village ou de campement" qui comprend en page intérieure "la liste des chefs de famille du campement ou du village". Lorsque le recensement du campement est terminé, on range les fiches collectives dans le dossier, après avoir préalablement codé les indications relatives à la strate, à la fakhad et au campement.

IV. 4. 2. Inventaires préalables et fiches collectives.

Avant de commencer à remplir la fiche collective qui constitue la pièce maîtresse de tout recensement, l'enquêteur établit d'abord pour chacune des concessions ou tentes à recenser un "inventaire préalable" , sur lequel il indique, outre le lien de parenté de chaque personne à recenser par rapport au chef de ménage, et le lien de parenté de chaque chef de ménage par rapport au chef de concession ou au chef de tente, l'appartenance administrative. Par souci de précision et en vue d'éliminer au maximum les double-comptes, on demande cette appartenance à trois moments différents :

- (village) ou fakhad d'origine,
- (village) ou fakhad au dernier recensement, c'est à dire lors du dernier recensement administratif antérieur à l'enquête.
- (village) ou fakhad actuelle, c'est à dire dans laquelle l'intéressé est administrativement recensable au moment de l'enquête.

Pour un homme, la fakhad d'origine, la fakhad administrative au dernier recensement et la fakhad administrative actuelle ne sont souvent qu'une seule et même fakhad. pour une femme il arrive que les trois renseignements soient différents :

exemple : cas d'une femme de 34 ans, née AHEL SIDI, actuellement AHEL BARIKALLAH et divorcée depuis deux ans d'un homme de la fakhad AHEL MOUNA.

La fakhad d'origine de cette femme est AHEL SIDI.

La fakhad administrative au dernier recensement est AHEL MOUNA.

La fakhad administrative actuelle est AHEL BARIKALLAH.

La fiche collective est une fiche de type classique (1) comprenant, en plus des rubriques habituelles, des renseignements relatifs au cycle de nomadisation. Celui-ci couvre une période de cinq ans, tronçonnée par saison, soit vingt trimestres. On a préféré cette formule à celle qui consistait à ne retenir que la dernière année écoulée, en la divisant en douze mois et en séparant emplacement de la famille et emplacement du troupeau principal. L'avantage du cycle quinquennal, est de mieux faire ressortir la régularité de certains déplacements saisonniers. Il avait été prévu que les parcours soient reportés sur des croquis au un millionième par les chefs de secteur, mais on y a renoncé (2), et on s'est contenté d'utiliser les renseignements figurant dans le tableau de nomadisation (3) : pas de nomadisation, nomadisation à courte et à moyenne distance, nomadisation à grande distance.

(1) cf. annexe 6

(2) Il existe pour la Basse et la Moyenne Mauritanie des cartes de nomadisation très complètes établies par M. BONNET DUPEYRON pour le compte de l'I.F.A.N. (Institut Français d'Afrique Noire), vers 1950.

(3) Le cycle de nomadisation est généralement le même pour les tentes d'un même dossier, ce qui est assez normal, dans la mesure où un dossier correspond à un campement ou à une partie de campement.

IV.4.3. Questionnaire "causes de décès".

On considère généralement que le risque d'omission des décès est plus important que celui des naissances. Lors de l'enquête urbaine de 1962, les taux de mortalité observés étaient dans l'ensemble très faibles et c'est une des raisons pour lesquelles on avait décidé de s'attacher plus particulièrement à cette question et de procéder de façon plus systématique à l'interrogatoire sur les causes élémentaires de décès dans les douze derniers mois, en utilisant le "questionnaire BIRAUD" (1).

Le docteur BIRAUD, ancien directeur des services épidémiologiques et statistiques de l'O. M. S. (Organisation Mondiale de la Santé) a en effet mis au point, il y a quelques années, une méthode simple et logique permettant à un "non-médecin" bien rôdé d'obtenir aisément des renseignements corrects en posant les questions dans un ordre bien précis à partir de certains symptômes caractéristiques,

Pour réduire au maximum les possibilités d'interprétation, il a été établi en collaboration avec le docteur NICOLAS, conseiller technique de l'O. M. S. et avec l'aide des infirmiers du Service de Santé une liste correspondant à la "nomenclature N. M." des causes élémentaires de décès et comportant la traduction des vingt et une rubriques qui y figurent en hassanya, toucouleur, sarakollé et ouoloff. Malheureusement, l'expérience n'a pas été pleinement concluante pour deux raisons :

- elle a été lancée trop tard (juin 1965)
- les enquêteurs ne passaient correctement le questionnaire, que lorsqu'ils se savaient observés. Le reste du temps, ils enregistraient comme cause de décès la première cause qui leur était donnée, en se contentant de la faire préciser, ainsi qu'on leur avait appris au cours des stages.

(1) cf. note intitulée "Une méthode d'obtention en pays sous-développé de statistiques démographiques et d'informations élémentaires sur les causes de décès - BANGUI 1962.

IV.4.4. Le cas des "familles non-vues".

Le gros problème en zone nomade, c'est le problème de la dispersion, qui est plus ou moins marquée selon les zones et l'époque de l'année. Il est rare que l'on parvienne à voir toutes les tentes appartenant à une fakhad. La plupart de ces "familles non-vues" (1) résident temporairement à l'étranger (Sénégal, Mali, Rio de Oro...), mais il en est également d'autres qu'ont été amenés à traiter en "non-vues", parce qu'il s'agit de tentes isolées se trouvant à l'autre bout du pays ou du moins à plusieurs centaines de kilomètres de la zone étudiée la plus proche (2).

Dans ce cas, l'on est obligé de procéder par approches successives, en demandant des renseignements sur ces tentes, dans chaque campement de la fakhad et en s'efforçant de procéder au maximum de recoupements tout au long de l'enquête. Souvent on est amené à établir plusieurs fiches pour une même tente et à vérifier leur concordance, pour ne garder finalement que la plus complète. Il arrive parfois que l'on ait l'occasion de "voir" quelques mois plus tard l'une ou l'autre de ces tentes traitées en "non-vues" ; dans ce cas, la comparaison entre les deux types de fiche est souvent instructive. Lorsque la fiche "par tiers" a été remplie consciencieusement, les renseignements contenus sur les deux types de fiche sont souvent beaucoup plus proches qu'on ne pourrait le penser, même en ce qui concerne les âges (dont la détermination est généralement établie dans ce cas par comparaison avec des personnes de la fakhad, d'âge connu).

Il s'agit donc d'un procédé valable, mais à n'utiliser que de façon limitée. Il n'est évidemment pas question de traiter de la même façon, au moment de l'exploitation, les informations concernant les "familles vues" et celles relatives aux "familles non vues" marquées N.V. en haut et à droite de la première page sur la

-
- (1) A ne pas confondre avec la notion classique de personne non vue (présente ou absente) au sein d'une famille vue.
 - (2) Ou encore de tentes revenues s'installer entre temps dans une zone qu'on vient de terminer.

la fiche collective (1). Elles ne peuvent servir qu'au calcul des résultats d'ensemble et éventuellement de certaines données de structure, c'est à dire à connaître l'état d'une population, mais non pour l'obtention des durées de mouvement, c'est à dire pour connaître son évolution.

Ainsi que nous l'avons expliqué dans le chapitre consacré au plan de sondage, la proportion de tentes non vues est très variable selon les fakhads. Certaines ont été vues à 100 %, d'autres à 90 %, d'autres à 70 %, d'autres à 55 %... L'essentiel est de disposer de renseignements suffisamment sûrs pour mener théoriquement la fakhad à 100 % au même titre que si l'on n'avait volontairement recensé que la moitié, les deux tiers ou les trois quarts des ressortissants de la fakhad. Le calcul est assez aisé pour les fakhads dont on a vu plus de 75 % des ressortissants, il est plus délicat lorsque le nombre de "familles vues" ne représente que 50 à 75 % du total.

Quoiqu'il en soit, le problème des "familles non vues" est en zone nomade, une donnée essentielle, dont il convenait de tenir largement compte, tant au moment de l'établissement du plan de sondage que lors de la conduite des opérations sur le terrain.

(1) Ces fiches sont ensuite rassemblées dans des dossiers spéciaux appelés "dossiers des familles non-vues" et traitées à part.

Parmi ces fiches, les unes sont appelées "non vues de type 1" (en abrégé N.V.1), elles contiennent exactement les mêmes renseignements que les fiches normales en ce qui concerne les "données individuelles toutes personnes", exception faite du "questionnaire femmes". Les autres dites "non vues de type 2, 3 ou 4" (en abrégé N.V.2, N.V.3, N.V.4,) ne contiennent que des informations trop fragmentaires pour permettre une exploitation même sommaire. Le plus souvent, les renseignements se réduisent au nombre de personnes, au nom, au sexe et au groupe social.

IV.4.5. Précautions à prendre.

a. - Omission de tentes.

Dans un campement ne comprenant que des ressortissants d'une même fakhad, le risque d'oubli de tentes est quasiment nul. Au niveau de l'ensemble de la fakhad, le risque d'oubli est plus important, mais assez réduit du fait qu'il est peu probable que les noms de chefs de tentes à retrouver ne figurent sur aucune des deux listes, à moins que les chefs de fakhad n'omettent volontairement de donner certains noms. C'est en partie pour parer à cette éventualité qu'il est demandé aux enquêteurs de procéder constamment à des recoupements de parenté et de localisation. En fait, il semble que le nombre de tentes non signalées soit négligeable (1).

b. - Omission d'enfants.

Le risque d'oubli d'enfants et, dans une moindre mesure, de femmes est assez important.

Lorsque l'enquêteur interroge le chef de tente en lui demandant le nombre de ses enfants, celui-ci donne d'abord le nom de ceux qui vivent avec lui, à l'exclusion de ceux vivant dans d'autres campements, puis le nom des enfants de sexe masculin vivant avec leur mère, enfin et si l'on insiste suffisamment le nom des enfants de sexe féminin. Or, on a vu au paragraphe IV.1.3. que par suite de la mobilité conjuguale, une partie des enfants de moins de cinq ans vivaient momentanément dans d'autres campements que ceux du père auquel ils doivent toujours être rattachés. Si donc l'on n'y accorde pas la plus grande attention, on risque d'oublier une partie des enfants en bas âge, notamment les filles (2). C'est pourquoi, il est absolument nécessaire que les enquêteurs conduisent l'interrogatoire avec le plus grand soin, en s'efforçant de recouper les renseignements obtenus et en reprenant les questions sous une autre forme, si nécessaire.

(1) Il ne s'agit d'ailleurs pas à proprement parler de tentes, mais de ménages de serviteurs ou de ménages vivant dans les centres.

(2) C'est ce qui explique le chiffre relativement élevé du rapport de masculinité à la naissance et les anomalies relevées sur la pyramide des âges (cf. IIème partie - Chapitre II)

Les premiers résultats de l'enquête indiquant une très nette prédominance de garçons, tant en ce qui concerne le nombre d'enfants de moins de cinq ans que les naissances survenues dans les douze derniers mois, on a été conduit dans une seconde période à reposer systématiquement certaines questions (1).

- Y a t-il eu une naissance dans les douze derniers mois ?
- Y a t-il eu une naissance de fille dans les douze derniers mois ?
- As-tu des enfants vivant dans d'autres campements ?
- As-tu des filles vivant dans d'autres campements ?

c. - Questions posées aux femmes.

Les meilleures réponses ont généralement été obtenues, quand il était possible de voir les femmes à part. Mais le plus souvent, les questions ont dû leur être posées en présence du mari ou d'autres femmes, ou encore par l'intermédiaire du mari, ce qui peut expliquer un certain nombre de réponses erronées ou incomplètes :

- Réponses erronées : c'est notamment le cas des servantes, soit qu'elles aient oublié le nombre de leurs enfants, soit qu'elles ne veulent pas le déclarer du fait qu'elles n'ont jamais été vraiment mariées. Elles répondent toujours très difficilement et le plus souvent, c'est le chef de tente ou quelqu' autre personne qui répond à leur place. La plupart ignorent absolument tout de leur âge et les événements cités dans le calendrier historique ne leur disent pas grand chose. C'est à la suite des difficultés rencontrées dans le Hodh Oriental, que l'on a introduit les initiales H.F. (Hors Fécondité) pour désigner les

(1) Il est à noter que les résultats enregistrés dans cette seconde période ont été meilleurs, mais qu'ils n'ont eu qu'assez peu d'effets sur les résultats d'ensemble, du fait qu'on n'a mis ces consignes en application qu'assez tardivement (août 65).

femmes de cinquante ans (c'est à dire ayant terminé leur période féconde) pour lesquelles il était impossible d'obtenir d'autres précisions.

Fournissent également des réponses erronées certaines femmes âgées, généralement veuves et des femmes plus jeunes, mais récemment divorcées. Si l'on n'insiste pas suffisamment, ces femmes se déclareront sans enfants, soit qu'elles considèrent qu'il ne s'agit que d'enfants à charge, soit qu'elles ne veulent pas paraître en avoir.

La façon de poser les questions y est pour beaucoup. Si l'enquêteur demande simplement : - "tu es mariée" ?, et que la réponse soit non, il y a de fortes chances pour qu'à la question suivante : - "Tu as des enfants" ?, la réponse soit également : "non".

Il y a toujours des enfants qui jouent autour d'une tente. Il est souvent utile que l'enquêteur recoupe les informations fournies par quelques questions simples : - "ces enfants sont-ils à toi...? Et celui-ci ... et celui là... A qui sont-ils ?

- Réponses incomplètes. C'est le cas le plus fréquent, les femmes omettant volontairement soit d'indiquer leurs enfants décédés (en dehors de ceux morts dans les douze derniers mois) soit de signaler, en présence du mari, des enfants issus d'autres mariages ou liaisons.

La carence concerne surtout les enfants décédés, ce qui rend difficile le calcul du taux de survie. Dans la plupart des zones où les enquêteurs travaillaient de façon isolée et où le contrôle ne pouvait s'exercer de façon régulière, les résultats ont bien mis en évidence cette carence. Les zones faisant partie des "ensemble témoins" (NEMA, AMOURJ, BASSIKOUNOU, TIKJIDJA), qui bénéficiaient d'un meilleur encadrement et où le contrôle s'exerçait de façon plus régulière, ont fourni dans l'ensemble les meilleurs résultats.

On peut d'ailleurs noter que les résultats des zones témoins, aussi bien en ce qui concerne la répartition par âge, que le rapport de masculinité à la naissance ou la fécondité sont toujours de qualité supérieure aux résultats des autres zones, ce qui prouve bien la nécessité d'un contrôle technique constant, exercé par un personnel d'encadrement suffisant et compétent.

IV.5. VERIFICATIONS A DIFFERENTS NIVEAUX.

La difficulté majeure, en même temps que le principal but de l'enquête, c'est d'obtenir le maximum d'informations sur la totalité des ressortissants de la fakhad, qu'il s'agisse de familles résidant momentanément à l'Etranger ou de personnes non dénombrées jusqu'ici, soit parce qu'elles ont échappé au recensement administratif (vieillards, jeunes enfants, tentes flottantes...) soit parce qu'il s'agit de femmes mariées qu'on comptera maintenant avec leur mari, alors qu'auparavant elles l'auraient encore été avec leur père.

IV.5.1. Pointage sur place.

Lorsque le chef d'équipe ou le chef de secteur a fini le contrôle des fiches et confronte les renseignements recueillis par les enquêteurs sur les fiches collectives avec ceux qui figurent sur le registre administratif, il se livre à l'opération délicate et souvent fastidieuse du pointage, qu'il est indispensable de faire régulièrement et de préférence, lorsqu'on est encore à proximité des tentes (1). Ce pointage s'effectue sur le registre administratif.

Trois sortes de cas sont à envisager :

1. La personne figure à la fois sur la fiche collective et sur le registre administratif. Il suffit d'indiquer dans la colonne "observations" le numéro d'identification de cette personne ou plus exactement de sa famille.

2. La personne figure sur le registre administratif, mais non sur la fiche collective, elle est :

- soit oubliée (présente ou absente) et il conviendra de retourner, si possible, dans la famille pour obtenir d'autres informations.

(1) cf. Listes correctement pointées (page 129 et annexe 9). Pendant toute la durée des opérations, la copie du registre administratif ou liste repère n'est jamais entre les mains des enquêteurs. Seuls le chef d'équipe et le chef de secteur en ont une à leur disposition.

- soit mariée dans une autre fakhad et on marquera dans la dernière colonne "mariée entre fakhad".

- soit décédée et il faudra marquer sur la liste repère D C D et l'année du décès.

3. La personne figure sur la fiche collective, mais non sur le registre administratif, elle est :

- soit née depuis et il faudra porter en face du nouveau nom la date de naissance,

- soit recensable depuis peu (cas de femmes originaires d'autres fakhads, mais présentement mariées avec un homme de la fakhad étudiée, ... ou encore de femmes divorcées, revenues dans leur fakhad d'origine).

- soit oubliée (cas d'enfants ou de serviteurs non déclarés).

Il conviendra, à chaque fois, d'indiquer le numéro d'identification de la personne retrouvée en face du nouveau nom.

Cette confrontation serrée, ligne par ligne, entre l'ancien et le nouveau dénombrement demande beaucoup d'attention et beaucoup de temps, mais son utilité n'est guère contestable. C'est grâce à ce pointage que l'on pourra connaître avec une relative précision le moment à partir duquel on a recueilli le maximum d'informations concernant les ressortissants de la fakhad, autrement dit le moment où l'on a recensé la fakhad dans sa quasi-totalité.

IV. 5.2. Tentes restant à voir.

Lorsque le chef d'équipe a terminé le pointage des fiches, il met à jour la liste dite "des tentes restant à voir", dont un modèle figure ci-joint. Comme son nom l'indique, cette liste comprend outre le nom des chefs de tente, non encore recensés, leur numéro d'identification, le nombre approximatif de personnes de la famille et l'emplacement présumé. Cette liste est établie, pour chaque fakhad non terminée en trois exemplaires, dont deux adressés à NOUAKCHOTT de façon à pouvoir transmettre aux

MISSION DEMOGRAPHIQUEST 0,8SECTEUR 2FK 3,1

Equipe LAMINE EL BAH-KIFFA

LISTE DES CHEFS DE TENTE RESTANT A VOIR
(situés en dehors de l'ASSABA et des HODH)

FAKHAD : OULAD BABADI

Nom du chef de tente	N° Identification	Nom- bre (1)	Emplacement présumé	Subdivision de présence
Nejachi Ould Liman	49		Brouda	Moudjeria
Kleifem mint Taghi	51		Guellaga	Tidjikja
Bamba Ould Mohamed El Hagen	65		Aeire	"
Abdellah Ould Saloum	66		Rouaja	"
Mohamed Ould Khalifa	72		Zouerat	Fort-Gouraud
Mohamed Ould Ahmed Ould Mini	78		Agneitir	Tikjidja
Sid Ahmed Ould El Hagen	83		Zouerat	Fort-Gouraud
Sadfi Ould Hamadi	86		Rouaja	Tidjikja
Mohamed Ould H' Meiti	90		Derguel	"
Mohamed Ould Hadad	94		Tichilitt	"
Sidi Mohamed Ould Ham	95		Lemeileh	"
Ahmedou Ould Mounda	101		Lehmeikatt	"
Mohamed Mahmoud Ould Cheick	105		El Ghedaba	"
Mohamed Lemine Ould Addou	116		Lemeileh	"
...				
Mohamed El Kader	173		Guelb El Mou	"
Tyeb Ould Habib	191		Guellaga	Nouakchott
Isselmou Ould Mohamed	194		Aleg	Aleg
Idoumou Ould Saleck	203		Zouerat	Fort-Gouraud
Massire Ould M'Haimid	215		Tarenga	Tidjikja
Saleck Ould Bahi	219		El Ghedaba	Tidjikja
...				

(1) Nombre de personnes par tente (indication facultative).

chefs d'équipe travaillant dans d'autres zones que celui qui a établi la liste, les renseignements concernant les familles momentanément présentes dans leur secteur.

Ce n'est là qu'un des multiples aspects de rôle de coordination assuré par la base de NOUAKCHOTT, dont nous allons examiner rapidement l'organisation.

IV.5.3. Tri et classement.

Les locaux de l'enquête, situés en dehors des quartiers administratifs (1), comprenaient, outre une grande cour, un magasin et trois petites pièces, une très grande salle que l'on avait aménagée en salle de tri et de classement (2) comprenant six rangées superposées de rayonnage courant le long des murs et pouvant contenir un maximum de trois mille dossiers (3).

Les dossiers concernant une même fakhad étaient empilés en hauteur à l'emplacement correspondant à cette fakhad et dans l'ordre correspondant aux numéros de campement. Une des premières tâches des commis, lorsque les dossiers arrivaient à NOUAKCHOTT était en effet de classer les dossiers, qui parvenaient souvent sans autre indication que celles du lieu de recensement. On établissait donc une liste des campements par fakhad, analogue à celle qui figure en annexe (4) et comprenant pour chaque dossier

-
- (1) La ville de NOUAKCHOTT est divisée en deux : le "Ksar" et "la Capitale", qui correspond à la ville moderne et administrative. Du fait de l'éloignement de la "Capitale", les commis bénéficiaient d'une prime de transport journalière, mais cet éloignement était largement compensé par un rendement et une atmosphère de travail supérieurs à ce qu'ils étaient dans les ministères, avant que ne soit décidée l'installation au "Ksar".
 - (2) Cette salle avait d'abord servi de salle de cours.
 - (3) Une même fakhad peut comprendre jusqu'à cinquante dossiers, le cas le plus fréquent se situant entre dix et vingt cinq. Un petit dossier correspond à une ou deux fiches, un gros dossier à une cinquantaine, soit environ 300 personnes.
 - (4) cf. annexe 8.

le nombre de fiches et de résidents. Chaque campement est désigné par un numéro ; dans le cas où un campement comprend plusieurs dossiers, chacun d'eux est désigné par une lettre. Les dossiers comprenant des fiches non vues ne portent pas de numéros puisqu'ils ne correspondent pas à un campement, mais seulement la mention 00.

A la réception de ces dossiers, le principal souci du responsable de l'enquête, était de faire le point, c'est à dire de mesurer l'état d'avancement des travaux en évaluant pour chaque fakhad le pourcentage de population "couverte". Exception faite des plus petites, il était en effet très rare qu'une même fakhad soit recensée d'affilée, ce qui obligeait à garder en attente, pendant des mois, des centaines de dossiers correspondant à une vingtaine de fakhads avant de pouvoir dire de façon sûre qu'une seule d'entre elle était terminée (1).

IV.5.4. Procédés pour mesurer l'avancement des travaux.

Comment évaluer de façon correcte le pourcentage de population recensé dans chaque fakhad à partir des résultats partiels contenus dans ces dossiers ? On ne peut en effet calculer ce pourcentage que par rapport à une fakhad recensée à 100 % ou du moins connue à 100 %.

Pour estimer la population probable de chaque fakhad ou population à 100 %, on dispose de deux méthodes d'approche :

-
- (1) Pour en donner une idée, on peut indiquer que d'après la situation du 15 août 1965, sur 106 fakhads inscrites au plan de sondage, 26 n'étaient pas encore commencées, 31 étaient terminées (ou du moins considérées comme telles) 45 étaient en attente, c'est à dire couvertes entre 30 et 90 %. Les dossiers correspondant à ces 49 fakhads étaient au nombre de 513.

1°) Une méthode assez longue , basée sur le pointage :

- soit a le total des personnes figurant sur le registre administratif (ou liste administrative (1))
- b l'effectif des pertes (décés, femmes ayant quitté la fakhad pour se marier, personnes comptées à tort ou parties depuis plus cinq ans).
- c l'effectif des gains (2) (femmes nouvellement mariées avec des hommes de la fakhad, enfants ou serviteurs non déclarés, naissances...)
- n l'effectif correspondant aux gens figurant à la fois sur l'ancien registre et sur les fiches.
- i l'effectif correspondant aux gens figurant sur l'ancienne liste et non encore retrouvés
- d la population estimée par l'enquête (ou plus exactement le total des personnes figurant à un moment donné sur les fiches collectives).

On doit (si le registre a été correctement pointé) obtenir l'équation suivante (3) :

$$a - b - i + c = d \quad (\text{ou encore } d = n + c).$$

En supposant que le groupe des i personnes non pointées a évolué comme les autres groupes, on peut, par un calcul simple, obtenir une évaluation de d, représentant la population de la fakhad dans l'hypothèse où elle serait faite à 100 % :

$$\frac{(n + c) \times a}{(n+b)}$$

- (1) Ces gains peuvent n'être qu'apparent : cas d'enfants ou de serviteurs non déclarés.
- (2) On verra plus loin qu'à tout moment : $a = n + b + i$
- (3) Dans le cas où la fakhad est recensée à 100 % l'équation devient : $a - b + c = d$

2°) Une méthode plus sommaire, mais aussi plus rapide consistant à multiplier le nombre de tentes restant à voir par le nombre moyen de personnes par tente appelé $\frac{P}{T}$ (1). Le

nombre de chefs de tente restant à voir est calculé à partir des listes envoyées par les chefs d'équipe, après élimination d'éventuels doubles comptes : famille citée deux fois par le chef de fakhad ou recensée par deux équipes différentes ou encore par deux agents d'une même équipe à deux dates différentes (2).

Si le pointage a été bien fait, les deux méthodes conduisent à des résultats assez proches. Pour mesurer l'état d'avancement des travaux, on se contente le plus souvent de la seconde méthode, car on ne dispose généralement de listes de fakhad correctement pointées que lorsque les travaux ont été arrêtés dans ces fakhads.

IV.6. POINTAGE ET ESTIMATIONS FINALES.

IV.6.1. Rappel de quelques définitions.

Il n'est pas inutile de rappeler ci-dessous la signification donnée à quelques uns des termes les plus souvent employés dans ce chapitre :

-
- (1) Ce rapport est calculé soit en tenant compte de toutes les fiches (Vues et non Vues), soit des seules fiches vues. On le calcule généralement à partir des fiches Vues et Non Vues de type 1 à l'exclusion des fiches de type NV 2.
 - (2) On peut noter que dans l'ensemble, ces éliminations ont été assez rares.

- "Population vue" : chiffre total des résidents calculé à partir des fiches se rapportant aux seules "tentes vues".

- "Population probable" : estimation de la population d'une fakhad qui serait vue à 100 %.

- "Population couverte" : chiffre correspondant à la population recensée à un moment donné, en tenant compte non seulement des fiches se rapportant aux tentes vues, mais également de celles se rapportant aux tentes non vues.

- "Population observée" : chiffre correspondant à l'ensemble de la population sur laquelle porte l'enquête.

En principe, l'expression "population couverte" s'applique uniquement à la population faisant l'objet d'inscriptions sur les fiches, qu'il s'agisse de tentes vues ou de tentes traitées en non vues, alors que l'expression de population observée s'applique à l'estimation de la population, calculée à partir du pourcentage réellement couvert. En fait, la différence entre population couverte et population observée recouvre surtout une différence dans le temps : on parlera de "population couverte" en cours de travaux et de "population observée" en fin d'enquête.

IV.6.2. Pointage terminal.

Le pointage est une opération qui nécessite surtout de l'attention et à laquelle il est indispensable de procéder sur place aussi régulièrement que possible, faute de quoi ce pointage, aisé pour les fakhads de taille modeste devient rapidement très lourd pour des fakhads comprenant plus de trois cent tentes (1).

Lorsque le pointage est terminé, on doit trouver en face de chaque nom figurant sur l'ancien registre administratif :

(1) La valeur du pointage est vérifiable à tout moment par l'équation $a - b - i + c = d$
d correspond au total des personnes recensées par l'enquête à un moment donné.

- soit le numéro d'identification, placé en colonne observations
- soit la mention de ce que la personne est devenue : décédée, divorcée, mariée hors de la fakhad...

Les gains, c'est à dire les personnes figurant sur les fiches collectives et non sur le registre administratif sont à porter en rouge, soit à la suite des autres membres de la tente, soit de préférence au verso.

Lorsque les listes correctement pointées (1) parviennent à NOUAKCHOTT, on procède aux dernières vérifications. Si tous les chefs de tente figurant sur la "liste des chefs de tente de la fakhad" ont été retrouvés et s'il n'y a plus de "trou" dans le registre (2), on peut estimer avoir retrouvé la trace de toutes les personnes constituant la fakhad, autrement dit avoir recensé la fakhad dans son intégralité. On procède alors à l'établissements de fiches récapitulatives très complètes dont le modèle est donné plus loin et dont deux exemples figurent en annexe.

Si le registre n'est pas complètement pointé, cela peut provenir :

- soit d'une négligence dans le pointage, ce qui est très ennuyeux, car il est toujours long et difficile de procéder au pointage à posteriori.

- soit du fait qu'un certain nombre de personnes n'ont pas été recensées (volontairement ou non). Il existe en effet un seuil à partir duquel il est préférable d'arrêter les opérations de recherche. Certaines tentes seront à traiter en "non vues" parce qu'elles sont trop isolées et qu'il n'est pas rentable, lorsque l'on a déjà recensé la plus grande partie d'une fakhad

(1) Exemples de listes correctement pointées : page 129 et annexe 5.

(2) C'est à dire, si le chiffre de l'enquête correspond à :
 $d = a - b + c$.

Copie de liste

ST 016
FK 016EXTRAIT DE LISTE CORRECTEMENT POINTEESubdivision de : (1)
FAKHAD : (1)Enquêteur : AHMEDA OULD DAHI
fait le : 15/6/65

Date du dernier recensement administratif : 1960

N° tentes	N° ordre	Date de naissance	Noms et prénoms	Degré de parenté	Observations n° d'iden.
...					
5	1	1880	Hamidou Ould El Kori	chef de tente	06
	2	1880	El Aha Mint Foil	ep. 1	décédé
	3	1933	Sid Ahmed Ould Hamdi	fils 1 x 2	07
	4	1940	Mouthe Mint Hamdi	fille 1 x 2	mariée autre fakhad
	5	1940	Fatou Mint El Mami	ep. 3	07
	6	1960	Mohamed Baga Ould Sid Ahmed	fils 3 x 5	07
	7 +	1963	Mariem mint Ahmed	fille 3 x 5	07
...					
11	1	1928	Slimane Ould Sid Ahmed	chef de tente	021
	2	1940	Mariem Mint Kreved	ep. 1	divorcée
	3	1959	Ely Ould Slimane	fils 1 x 2	021
	4 +	1947	Manima Mint Kreykid	ep. 1	021
	5 +	1963	Mohamed Ould Sleymane	fils 1 x 4	021
13	1	1920	Deddah Mohamed Ould Jiddou	chef de tente	023
	2	1935	Zeinebou Mint Taleb	ep. 1	erreur
	3	1948	Mohamed Culd Deddah	fils 1 x -	023
	4 +	1924	Lina Mint Telmoundi	ep. 1	023
	5 +	1964	Dida Mint Ahelou	fille 1 x 4	023
	6 +	1961	Aminatou Mint Ahelou	fille 1 x 4	023
	7 +	1959	Baba Ould Ahelou	fille 1 x 4	023
	8 +	1957	Sidi Ahmed	fils 1 x 4	023
	9 +	1955	Mariem Mint Ahelou	fille 1 x 4	023
	10 +	1953	Abdalahi Ould Ahelou	fils 1 x 4	023

(1) Compte tenu du caractère confidentiel des renseignements fournis par l'enquête, on a volontairement omis de mentionner ici le nom de la subdivision et de la fakhad d'où proviennent ces renseignements.

de faire près de deux centiskilomètres (1), pour recenser deux ou trois tentes.

(1) Une journée de voiture ou quatre de chameau.

Secteur : 3

ST 0 8

Subdivision : TIDJIKJA

FK 3 3

FAKHAD : OULAD BOUXA T.A.

Date du dernier recensement administratif (1) :

a : Effectif ancien (sur registre administratif)

: a = _____

b : Pertes

		Avant	1961	1961	62	63	64	65	ND
- décès :	hommes								
	femmes								

- femmes originaires de la fakhad et mariées à l'extérieur

:

- femmes originaires d'autres fakhads et divorcées

:

- personnes parties à l'étranger depuis cinq ans

:

- personnes comptées à tort

:

- disparus et sans précision

:

b = _____

c : Gains

- naissances	Garçons	1961	62	63	64	65	ND	Total
	Filles							

- femmes d'autres fakhads mariées avec des OULAD BOUXA

:

- femmes divorcées ou veuves revenues dans la fakhad

:

- personnes anciennement recensés ailleurs

:

- oublis : - enfants (2) nés entre 1951 et 1960

:

- autres (plus de quatorze ans).

:

- erreurs diverses

:

c = _____

d : Chiffre de l'enquête

: d = _____

- RECAPITULATION : a - b + c = d

Pointage page par page

Pages	a	-b	+c	=d
1				
2				
3				
4				
5				
6				
...				

a - b + c = d

Résultats de l'enquête

Tentes vues :

RHP :

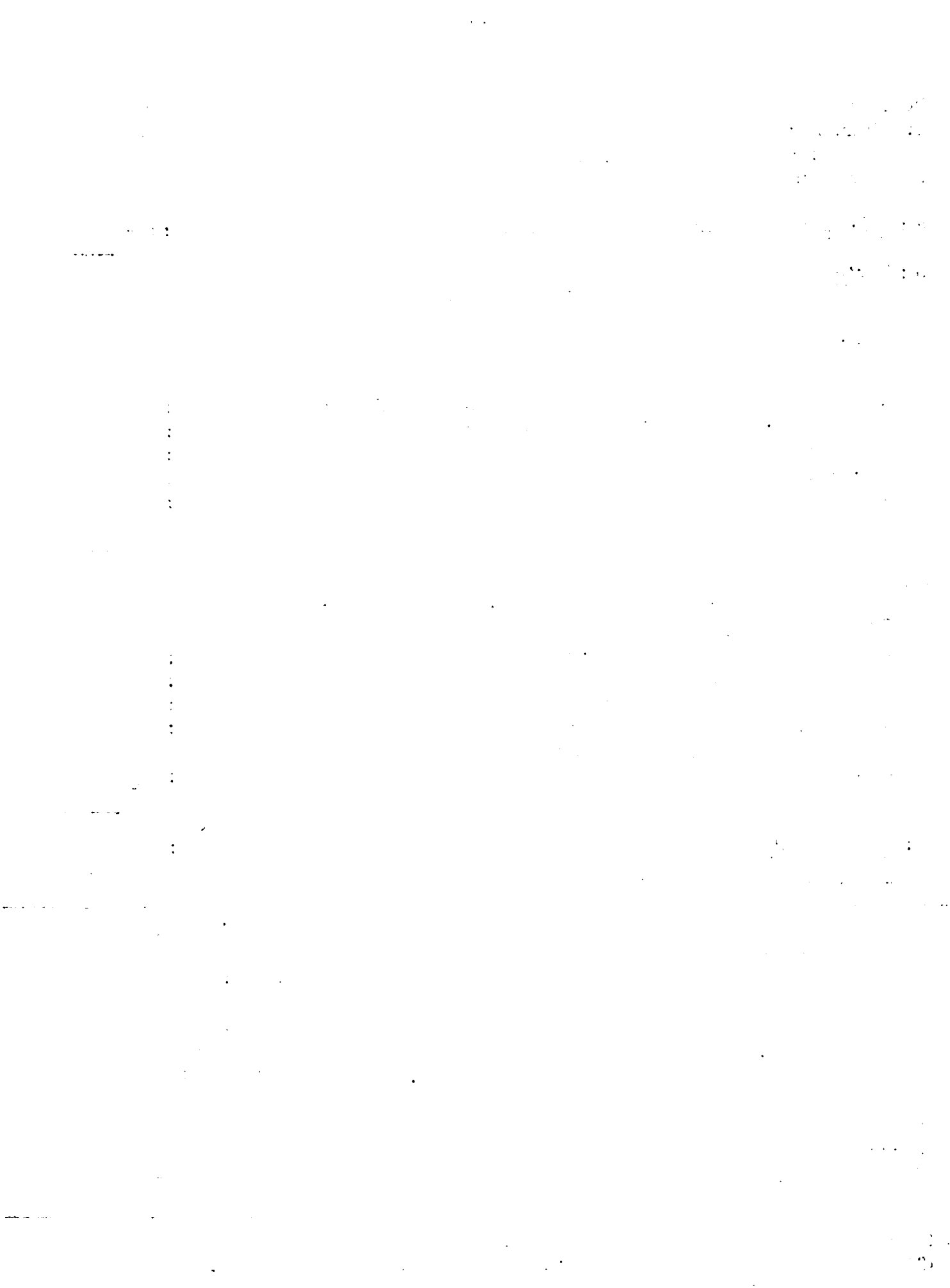
RHA : _____

Tentes non vues : _____

d = _____

(1) antérieur au deuxième semestre 1962.

(2) moins de 15 ans en 1965 à l'exclusion des enfants nés depuis 1961.



IV.6.3. Estimation de la population probable.

En fin de travaux, le responsable d'enquête dispose donc, pour chaque fakhad :

- d'une liste "des chefs de tente de la fakhad",
- d'une liste "des chefs de tente restant à voir" (1)
- d'une copie plus ou moins correctement pointée du registre administratif
- de dossiers contenant des fiches "vues" et des fiches "non vues" de type 1 et 2.

C'est à partir de ces documents, qu'en s'inspirant des procédés décrits plus haut pour mesurer l'état d'avancement des travaux, on estimera la valeur de d correspondant à la population probable de chaque fakhad (2).

Très souvent, surtout pour les petites fakhads, les résultats obtenus par les deux procédés seront semblables ou du moins très proches.

Si les résultats diffèrent sensiblement et que le pointage ait été fait correctement, on retiendra la valeur obtenue par ce procédé.

Si les résultats diffèrent et qu'il y ait des lacunes dans le pointage, on retiendra soit la valeur obtenue à partir du rapport $\frac{P}{T}$, soit une valeur intermédiaire.

Lorsque toutes les tentes ont été vues, il n'y a pas de difficulté : population vue et population observée correspondent.

Si une partie des tentes a été traitée en "non vues", la marge d'erreur augmente : elle reste faible, si toutes les tentes non vues

(1) Dans l'hypothèse où la fakhad n'a pas été recensée complètement.

(2) C'est à dire dans l'hypothèse où la fakhad aurait été vue à 100 %.

ont été traitées en NV1, elle est forte si la part des tentes traitées en NV2 représente plus de 25 % de l'effectif total estimé.

On a placé en annexe (1), plusieurs exemples de calculs. En théorie, du fait de la possibilité de traiter un certain nombre de tentes en "non vues", il ne devrait pour ainsi dire pas y avoir de tentes figurant dans la colonne "tentes restant à étudier", c'est à dire de tentes pour lesquelles on ne dispose d'aucun renseignement (2). Au début, les enquêteurs travaillant dans les zones témoins avaient pour consignes de traiter systématiquement en NV2 les tentes qu'il n'était pas possible de retrouver, de façon à faire coïncider population couverte et population observée. Par la suite, on s'est aperçu que le rapport $\frac{P}{T}$ calculé à partir des tentes traitées en NV2 était toujours inférieur à celui des tentes vues ou des tentes traitées en NV1 et qu'en conséquence, en additionnant le nombre de résidents de chaque catégorie (VUES + NV1 + NV2) on obtenait régulièrement pour d une valeur inférieure à celle que l'on obtenait par les autres procédés.

o

o o

(1) cf. annexe 11.

(2) Il est très rare en zone nomade que l'on ne parvienne pas à obtenir, auprès de tiers appartenant à la fakhad, des renseignements même sommaires sur la composition d'une tente. Traiter une tente en NV2, cela revient dans de nombreux cas à se contenter d'indiquer le sexe, si possible le nom, et le groupe d'âge des personnes constituant la tente.

La conclusion de ce chapitre tient en grande partie dans la réponse aux deux questions suivantes :

1°) Dans quelle mesure peut-on affirmer que l'on a totalement recensé une fakhad ?

On ne peut jamais en être absolument sûr. Nous avons vu précédemment que lorsque $d = a - b + c$, on pouvait estimer avoir retrouvé la trace de toutes les personnes constituant la fakhad. En fait, le risque d'oubli existe surtout pour les jeunes enfants de moins de cinq ans (1), pour lesquels on ne dispose généralement d'aucune source de recoupement (les dénombrements administratifs datant le plus souvent de quatre ou cinq ans, quand ce n'est pas de six ou de huit,) et dans une moindre mesure pour les ménages de serviteurs.

2°) Dans quelle mesure peut-on déterminer avec précision la taille d'une fakhad, alors que l'on n'a vu qu'une partie de ses ressortissants ?

Pour que cette généralisation soit valable, il y a deux conditions à remplir :

a. - que l'on ait vu au moins 50 % (et si possible 75 %) des tentes à recenser.

b. - que certaines des parties de l'ensemble recensé ne présentent pas un caractère trop particulier qui en fausserait la généralisation : soit, le cas d'une fakhad de l'Adrar, dont la moitié des ressortissants ménerait une existence du type sédentaire, à proximité d'importants centres d'attraction, tels que ZOUERATE ou PORT-ETIENNE, l'autre moitié étant réparti en une dizaine de campements de type traditionnel. Généraliser dans ce cas serait contestable.

De toutes façons, il convient de toujours se rappeler que même si l'on a vu plus des trois quarts des ressortissants d'une fakhad, on n'atteint qu'une probabilité, jamais une certitude.

(1) Les dénombrements administratifs s'attachent assez peu aux jeunes enfants et de façon plus générale aux moins de 15 ans.

of the ...

to ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

DEUXIEME PARTIE

RESULTATS PROVISOIRES

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

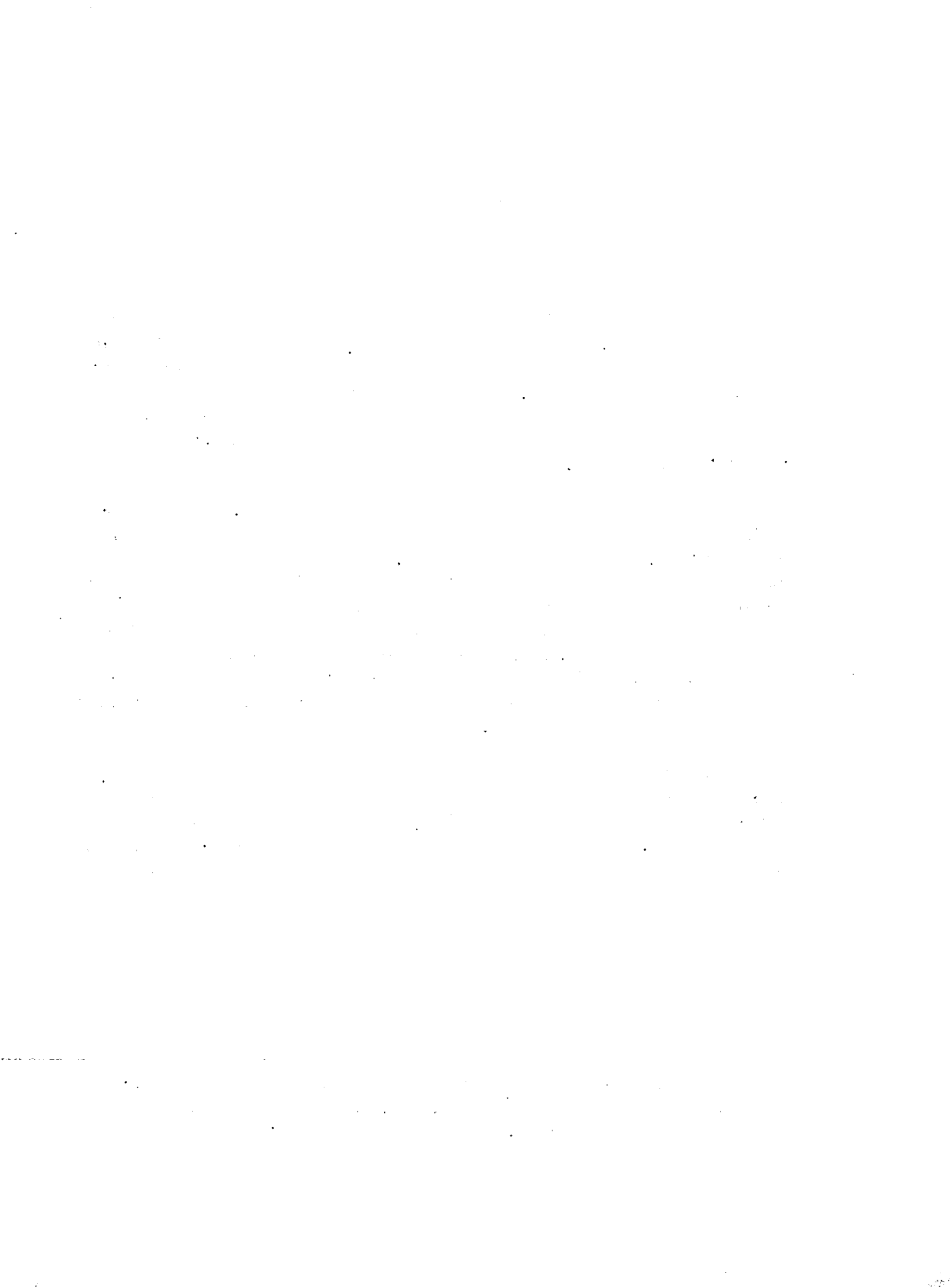
AVERTISSEMENT

Les résultats mentionnés plus loin appellent un certain nombre de réserves du fait qu'ils proviennent uniquement du dépouillement manuel effectué sur place au fur et à mesure de la progression des travaux sur le terrain. La qualité de ce dépouillement est évidemment inférieure à celle obtenue par les moyens mécanographiques classiques (1), son principal mérite étant surtout de fournir des résultats rapidement.

A cette remarque de portée générale s'ajoutent les effets des difficultés dont a été parsemée cette enquête et qui ont longuement été décrites dans la première partie . Il est assez vraisemblable que certaines de ces difficultés et notamment l'obligation de laisser ouverts pendant des mois des centaines de dossiers avant d'être certain qu'une fakhad était bien terminée, augmentaient sensiblement les risques d'erreur. Le système de classement adopté en salle de tri et l'emploi de lettres repères ont été conçus de façon à réduire ces risques au minimum, mais on ne peut pas affirmer qu'ils aient été totalement éliminés.

L'échantillon étudié est très important, puisqu'il représente près du septième de la population soit plus du double de la population correspondant à l'échantillon initial, mais ceci ne doit pas faire oublier le caractère nouveau et expérimental de ce genre d'enquête. Il convenait de le rappeler avant d'en présenter les résultats.

(1) Le dépouillement mécanographique de l'enquête a été confié à la direction régionale de l'I. N. S. E. E. à Orléans. Il est actuellement en cours.



CHAPITRE IDONNEES D'ENSEMBLE

I.1.	<u>POPULATION VUE ET POPULATION OBSERVEE.</u>	143
I.2.	<u>EXTRAPOLATION DES RESULTATS.</u>	144
I.2.1.	Détermination de l'effectif couvert par sous strates.	144
I.2.2.	Choix des coefficients de redressement.	145
I.3.	<u>RESULTAT D'ENSEMBLE.</u>	147
	- Evaluation de la population totale.	148
	- Répartition par grandes régions.	150
I.4.	<u>MENAGES ET CONCESSIONS.</u>	152
	- Taille moyenne des concessions.	152
	- Taille moyenne des ménages.	153

QUESTION 1

- 1.1. The following table shows the number of people who visited the National Museum in London in each year from 1990 to 2000.
- | Year | Number of visitors |
|------|--------------------|
| 1990 | 1,200,000 |
| 1991 | 1,250,000 |
| 1992 | 1,300,000 |
| 1993 | 1,350,000 |
| 1994 | 1,400,000 |
| 1995 | 1,450,000 |
| 1996 | 1,500,000 |
| 1997 | 1,550,000 |
| 1998 | 1,600,000 |
| 1999 | 1,650,000 |
| 2000 | 1,700,000 |
- 1.2. The following table shows the number of people who visited the British Museum in each year from 1990 to 2000.
- | Year | Number of visitors |
|------|--------------------|
| 1990 | 1,800,000 |
| 1991 | 1,850,000 |
| 1992 | 1,900,000 |
| 1993 | 1,950,000 |
| 1994 | 2,000,000 |
| 1995 | 2,050,000 |
| 1996 | 2,100,000 |
| 1997 | 2,150,000 |
| 1998 | 2,200,000 |
| 1999 | 2,250,000 |
| 2000 | 2,300,000 |
- 1.3. The following table shows the number of people who visited the Natural History Museum in each year from 1990 to 2000.
- | Year | Number of visitors |
|------|--------------------|
| 1990 | 1,100,000 |
| 1991 | 1,150,000 |
| 1992 | 1,200,000 |
| 1993 | 1,250,000 |
| 1994 | 1,300,000 |
| 1995 | 1,350,000 |
| 1996 | 1,400,000 |
| 1997 | 1,450,000 |
| 1998 | 1,500,000 |
| 1999 | 1,550,000 |
| 2000 | 1,600,000 |
- 1.4. The following table shows the number of people who visited the Science Museum in each year from 1990 to 2000.
- | Year | Number of visitors |
|------|--------------------|
| 1990 | 1,000,000 |
| 1991 | 1,050,000 |
| 1992 | 1,100,000 |
| 1993 | 1,150,000 |
| 1994 | 1,200,000 |
| 1995 | 1,250,000 |
| 1996 | 1,300,000 |
| 1997 | 1,350,000 |
| 1998 | 1,400,000 |
| 1999 | 1,450,000 |
| 2000 | 1,500,000 |

I.1. POPULATION VUE ET POPULATION OBSERVEE.

Les résultats à partir desquels ont été établies les extrapolations portent sur un ensemble de 142.000 personnes représentant la population que nous appellerons "observée", parmi lesquels 105.000 personnes traitées selon les méthodes classiques et correspondant à la population réellement vue (1).

Strate	Population observée	Population vue	en %
Strates dites sédentaires			
01	11.188	11.105	99 %
02	5.344	3.755	70 %
03	4.720	4.238	90 %
04 } 05 }	Strates urbaines (Cf. recensement de NOUAKCHOTT)		
Strates dites nomades			
06	20.098	15.529	77 %
07	33.550	26.344	79 %
08	67.726	44.215	65 %
Total	142.626	105.186	74 %

- (1) En y ajoutant les chiffres de l'enquête pilote, on obtient pour les deux phases une population vue de 120.000 personnes pour une population observée d'environ 160.000 personnes. Ce chiffre est très élevé pour une enquête par sondage effectuée en milieu nomade, il correspond approximativement au sixième de la population.

Le détail par sous-strates et fakhads figure en annexe. Comme on pouvait s'y attendre, le pourcentage de familles non vues est d'autant plus faible que la fakhad est plus groupée et de petite taille. Il est plus fort dans le HODH Oriental que dans le TRARZA et plus important dans les subdivisions frontalières comme AMOURJ ou BIR MOGHREIN que dans celles de MEDERDRA ou d'AKJOUJT. Il correspond pour près de moitié aux familles nomadisant ou cultivant à l'étranger au moment de l'enquête.

I.2. EXTRAPOLATION DES RESULTATS.

Compte tenu des conditions de déroulement de l'enquête et en particulier de la quasi-impossibilité de recenser pour un coût raisonnable une fakhad dans sa totalité, l'extrapolation s'avérait à priori très délicate. On a donc procédé en deux temps :

I.2.1. Détermination de l'effectif couvert par sous-strates.

Nous avons employé plus haut l'expression de "population observée" pour désigner l'ensemble de la population de droit des unités de sondage retenues autrement dit l'ensemble des résidents des fakhads étudiées, puisqu'on s'était imposé au départ de recenser chaque fakhad exhaustivement.

En fait et sauf pour les plus petites d'entre elles, rares sont celles qui ont réellement été vues à 100 % : dix huit en tout. Sur 115 fakhads figurant au plan de sondage, cinquante, soit près de la moitié ont été vues à plus de 90 %, cent trois à plus de 50 %.

Lorsque les dossiers parvenaient à NOUAKCHOTT le premier souci du responsable de l'enquête consistait précisément à évaluer avec le maximum de précision et à intervalles aussi rapprochés que possible le pourcentage de "couverture" (vus ou non vus) atteint pour chaque fakhad et l'état d'avancement des travaux dans chaque région. Les procédés utilisés pour estimer la population probable de chaque fakhad dans l'hypothèse où elle serait "couverte" à 100 % et le pourcentage atteint à un moment précis ont été longuement décrits dans la première partie. Nous n'y reviendrons pas.

Les totaux par sous-strates conduisent ainsi à l'ensemble de la "population observée" qui se décompose comme suit :

- | | |
|----------------------------|------------------|
| - Familles réellement vues | environ 75 % |
| - Familles non vues | environ 25 % (1) |

1.2.2. Choix des coefficients de redressement.

Dans les enquêtes de type classique, le redressement de l'échantillon ne pose pas de problème particulier. Il suffit généralement de perforer dans les cartes l'inverse de la fraction de sondage.

C'est en s'inspirant de ce principe que l'on a procédé à une première approximation de la population globale en multipliant pour chaque sous-strate la population observée par l'inverse de la fraction de sondage.

(1) Parmi les fiches se rapportant aux familles dites "non vues" certaines sont renseignées de façon suffisante pour permettre une exploitation parallèle : ce sont les "non vues" de type 1, en abrégé N.V.1. Les autres dites "non vues" de type 2 (en abrégé N.V.2.) ne contiennent que des informations trop fragmentaires pour donner lieu à une exploitation intéressante.

En zone sédentaire, où "population observée" et "population vue" coïncident à peu près exactement (1), la méthode habituelle s'appliquait normalement. En zone nomade, on se trouvait sur le plan pratique, face à une double difficulté :

a. Proportion variable de familles vues d'une fakhad à l'autre.

b. Calcul du coefficient de redressement à partir des seules familles vues ou bien de l'ensemble des familles vues et d'une catégorie privilégiée de familles non vues, en l'occurrence les N.V.1.

En ce qui concerne la première difficulté il pouvait être envisagé de calculer un coefficient par fakhad. Il s'est avéré en fait que les résultats ne différaient pas sensiblement de ceux obtenus à l'aide de coefficients propres à chaque sous-strate ; c'est donc ce dernier procédé qui a été utilisé.

Pour la deuxième difficulté, on a calculé des moyennes partielles, établies en rapportant le nombre de résidents aux nombres de fiches (1) et en ne tenant compte d'abord que des fiches vues, puis des fiches vues et non vues de type 1, enfin de l'ensemble des fiches. Ces calculs donnent les résultats suivants :

VUES	5,97
VUES + N.V.1.	5,48
VUES + N.V.	5,14

On constate, en passant d'une catégorie à l'autre, une assez nette diminution de la taille de la tente, qui paraît vraisemblable, dans la mesure où les chances d'oubli d'une personne sont plus grandes lorsqu'on obtient les renseignements par des tiers que lorsqu'on les obtient directement : c'est donc uniquement à partir

-
- (1) A l'exception essentiellement des Peuls qui ont été comptés dans la zone sédentaire, bien que nomadisant une partie de l'année.
- (2) Une fiche collective correspond à une tente.

des personnes vues qu'ont été calculés les coefficients de redressement.

Les coefficients ainsi déterminés correspondent donc pour chaque sous-strate au rapport entre la population "vue" et la population globale calculée comme indiquée précédemment (c. à. d. "population observée" multipliée par l'inverse de la fraction de sondage). Les coefficients utilisés sont indiqués dans le plan de sondage en face de la fraction de sondage initiale.

Les coefficients de redressement sont donnés avec une décimale. Au moment de l'exploitation, on procédera par addition ou soustraction de cartes de façon aléatoire.

1.3. RESULTAT D'ENSEMBLE (1).

Strate	Population administrative	Population estimée par l'enquête	Ecart par rapport à la population administrative
Strates dites sédentaires			
01	47.309	66.400	+ 40,3 %
02	35.063	52.400	+ 49,4 %
03	30.680	39.800	+ 29,7 %
Strates dites nomades			
06	73.135	121.000	+ 65,4 %
07	190.613	276.200	+ 44,9 %
08	289.348	407.400	+ 40,8 %
ENSEMBLE	661.148	963.200	+ 45,6 %

Voir page suivante report 1 et 2.

Par rapport aux chiffres des recensements administratifs retenus pour l'établissement de la base de sondage, l'enquête fait apparaître pour l'ensemble du domaine une augmentation de l'ordre de 45 %.

Cet écart est important. Il s'explique en partie par le fait que les chiffres administratifs ayant servi de base étaient parfois nettement antérieurs à 1962. Un contrôle systématique effectué en 1965, au moment de l'enquête, a montré que les chiffres administratifs correspondant à l'année 1965 étaient en moyenne de 12 % supérieurs à ceux indiqués pour 1962. L'écart entre population administrative et population estimée serait donc d'environ 30 % (1).

Cet écart s'explique également par le fait que dans certaines régions comme le HODH Oriental, les chefs de fakhads omettent parfois volontairement, semble-t-il, de déclarer les personnes qui ne paient pas l'impôt sur le bétail (serviteurs... bergers (2)). De plus ces dénombrements s'attachaient assez peu jusqu'ici à la connaissance exacte des jeunes enfants et de façon plus générale aux moins de quinze ans.

Evaluation de la population totale de la République Islamique de Mauritanie.

Cette population est de l'ordre du million d'habitants, elle lui est même probablement un peu supérieure.

En effet, il convient de se rappeler :

(1, report de la page précédente).

Les chiffres de la colonne 3 sont arrondis à la centaine .

- (1) Encore faut-il tenir compte du fait que l'ensemble d'une subdivision n'est généralement recensé que tous les quatre ou cinq ans, à raison d'un quart ou d'un cinquième chaque année.
- (2) L'impôt per capita n'existe pas en Mauritanie. Seule est perçue la "zekhat" ou impôt traditionnel sur les animaux.

1. Que la population dite des centres urbains ne faisait pas partie du domaine de l'enquête. Or, cette population a été évaluée en 1962 à : un peu plus de 80.000 personnes (1).

2. Que la répartition par sexe fait apparaître un assez net excédent en faveur des personnes de sexe masculin, ce qui pourrait laisser supposer qu'un certain nombre d'enfants de sexe féminin n'ont pas été déclarés et qu'un certain nombre de femmes ont échappé à l'interrogatoire. Si l'on admettait qu'à l'instar de la plupart des autres enquêtes effectuées en Afrique, la répartition par sexe est à peu près équilibrée à l'échelon national, on obtiendrait, pour la population faisant partie du domaine, un chiffre dépassant le million d'habitants.

En additionnant ces deux chiffres on obtiendrait pour l'ensemble de la Mauritanie, y compris les centres urbains, une population d'environ 1.100.000 habitants.

Cette estimation est une estimation forte qui risque de comporter des double-comptes.

Il est en effet possible que, malgré toutes les précautions prises, une partie des gens recensés en centres urbains le soient également dans leurs fakhads ou villages d'origine. Il faut également tenir compte de l'erreur due au sondage. C'est pourquoi, et sous réserve que les résultats provisoires donnés ici soient confirmés par le dépouillement mécanographique en cours, nous ne retiendrons pour l'instant que le chiffre de 1.050.000 habitants dont 980.000 environ constituant la population rurale de droit et 70.000 la population urbaine de droit (2).

(1) Recensement démographique des agglomérations . Bulletin statistique et économique n° 3. NOUAKCHOTT 1964.

(2) La population urbaine de fait est de l'ordre de 120.000 personnes.

Il est toujours délicat de donner à partir d'une enquête par sondage, une répartition de la population par cercles, (1) car l'erreur du sondage est d'autant plus élevée que l'effectif sur lequel il porte est plus faible.

Voici correspondant aux grandes régions définies pour le Plan les évaluations correspondant à la population probable de chaque région (centres urbains y compris).

Région	Superficie en km ²	Population probable (2)
I. ADRAR TIRIS-ZEMMOUR BAIE DU LEVRIER	502.000	100.000
II. INCHIRI-TRARZA	114.000	220.000
III. TAGANT-BRAKNA	136.000	210.000
IV. ASSABA-GORGOL GUIDIMAKA	57.000	250.000
V. HODH Occidental HODH Oriental	223.000	280.000
ENSEMBLE	1.032.000	1.050.000

-
- (1) Voir en annexe tableau estimatif de la population par cercles.
(2) Chiffres arrondis au millier.

Sur le plan ethnique, la répartition est en gros la suivante (1) :

- Maures (2) environ 80 %
- Autres ethnies environ 20 %

-
- (1) Y compris centres urbains. Il s'agit d'estimations très approximatives. En fait, il semble bien que la population maure représente près de 85 % de la population totale.
- (2) dont maures noirs. L'estimation de ces derniers est très difficile. Il semble qu'ils représentent 30 à 40 % de la population considérée comme maure.

I. 4. MENAGES ET CONCESSIONS.

Le terme de concession est surtout employé en zone sédentaire où il représente l'unité d'habitat collectif comprenant généralement plusieurs ménages vivant ensemble à l'intérieur d'une même enceinte souvent matérialisée par une clôture en branches d'épineux ou en tiges de mil tressées.

En zone nomade l'unité d'habitat est la tente et l'unité familiale se restreint à peu près au ménage.

a. Taille moyenne des concessions.

Zone	Taille moyenne
Toucouleur	7, 8
Peul	6, 9
Ouolof	8, 5
Sarakollé	13, 2
Maure	5, 9

Le nombre de personnes par concession est nettement plus élevé dans la vallée du Sénégal qu'en pays maure où une tente abrite en moyenne 5, 9 personnes. Cette moyenne varie peu selon les strates :

strate 6 : 5, 8
 strate 7 : 6, 2
 strate 8 : 5, 7

En pays sarakollé, les concessions de plus de 10 personnes représentent plus de 50 % du total.

b. Taille moyenne des ménages.

Zone	Moyenne
Toucouleur	4,4
Peul	4,4
Ouolof	4,5
Sarakollé	4,8
Maure	4,6

Le nombre de personnes par ménages varie peu, Ce qui varie c'est le nombre de ménages par concession, traduisant ainsi l'organisation familiale en liaison avec le mode de vie. On compte 1,3 ménage par tente en pays maure, 2,8 ménage par concession en pays sarakollé. Chez les Maures, dans plus de 75 % des cas, la tente s'identifie avec le ménage.

1. 在 $z = 0$ 处, $f(z) = \frac{1}{z} + \frac{1}{z^2} + \frac{1}{z^3} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = 0$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = 0$ 处不可导.

2. 在 $z = 1$ 处, $f(z) = \frac{1}{z-1} + \frac{1}{z-1} + \frac{1}{z-1} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = 1$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = 1$ 处不可导.

3. 在 $z = -1$ 处, $f(z) = \frac{1}{z+1} + \frac{1}{z+1} + \frac{1}{z+1} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = -1$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = -1$ 处不可导.

4. 在 $z = i$ 处, $f(z) = \frac{1}{z-i} + \frac{1}{z-i} + \frac{1}{z-i} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = i$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = i$ 处不可导.

5. 在 $z = -i$ 处, $f(z) = \frac{1}{z+i} + \frac{1}{z+i} + \frac{1}{z+i} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = -i$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = -i$ 处不可导.

6. 在 $z = 2$ 处, $f(z) = \frac{1}{z-2} + \frac{1}{z-2} + \frac{1}{z-2} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = 2$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = 2$ 处不可导.

7. 在 $z = -2$ 处, $f(z) = \frac{1}{z+2} + \frac{1}{z+2} + \frac{1}{z+2} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = -2$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = -2$ 处不可导.

8. 在 $z = 3$ 处, $f(z) = \frac{1}{z-3} + \frac{1}{z-3} + \frac{1}{z-3} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = 3$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = 3$ 处不可导.

9. 在 $z = -3$ 处, $f(z) = \frac{1}{z+3} + \frac{1}{z+3} + \frac{1}{z+3} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = -3$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = -3$ 处不可导.

10. 在 $z = 4$ 处, $f(z) = \frac{1}{z-4} + \frac{1}{z-4} + \frac{1}{z-4} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = 4$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = 4$ 处不可导.

11. 在 $z = -4$ 处, $f(z) = \frac{1}{z+4} + \frac{1}{z+4} + \frac{1}{z+4} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = -4$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = -4$ 处不可导.

12. 在 $z = 5$ 处, $f(z) = \frac{1}{z-5} + \frac{1}{z-5} + \frac{1}{z-5} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = 5$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = 5$ 处不可导.

13. 在 $z = -5$ 处, $f(z) = \frac{1}{z+5} + \frac{1}{z+5} + \frac{1}{z+5} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = -5$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = -5$ 处不可导.

14. 在 $z = 6$ 处, $f(z) = \frac{1}{z-6} + \frac{1}{z-6} + \frac{1}{z-6} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = 6$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = 6$ 处不可导.

15. 在 $z = -6$ 处, $f(z) = \frac{1}{z+6} + \frac{1}{z+6} + \frac{1}{z+6} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = -6$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = -6$ 处不可导.

16. 在 $z = 7$ 处, $f(z) = \frac{1}{z-7} + \frac{1}{z-7} + \frac{1}{z-7} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = 7$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = 7$ 处不可导.

17. 在 $z = -7$ 处, $f(z) = \frac{1}{z+7} + \frac{1}{z+7} + \frac{1}{z+7} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = -7$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = -7$ 处不可导.

18. 在 $z = 8$ 处, $f(z) = \frac{1}{z-8} + \frac{1}{z-8} + \frac{1}{z-8} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = 8$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = 8$ 处不可导.

19. 在 $z = -8$ 处, $f(z) = \frac{1}{z+8} + \frac{1}{z+8} + \frac{1}{z+8} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = -8$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = -8$ 处不可导.

20. 在 $z = 9$ 处, $f(z) = \frac{1}{z-9} + \frac{1}{z-9} + \frac{1}{z-9} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = 9$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = 9$ 处不可导.

21. 在 $z = -9$ 处, $f(z) = \frac{1}{z+9} + \frac{1}{z+9} + \frac{1}{z+9} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = -9$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = -9$ 处不可导.

22. 在 $z = 10$ 处, $f(z) = \frac{1}{z-10} + \frac{1}{z-10} + \frac{1}{z-10} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = 10$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = 10$ 处不可导.

23. 在 $z = -10$ 处, $f(z) = \frac{1}{z+10} + \frac{1}{z+10} + \frac{1}{z+10} + \dots$ 是洛朗级数, 且 $f(z)$ 在 $z = -10$ 处有极点. 因此, $f(z)$ 在 $z = -10$ 处不可导.

CHAPITRE IIDONNEES INDIVIDUELLES

II.1. <u>STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE.</u>	157
II.1.1. Répartition par sexe.	157
II.1.2. Répartition par grands groupes d'âge.	159
II.1.3. Pyramide des âges.	160
II.2. <u>SITUATION MATRIMONIALE.</u>	170
II.2.1. Vue d'ensemble.	170
II.2.2. Polygame et mobilité conjuguale.	171
II.3. <u>RELIGION - NIVEAU D'INSTRUCTION.</u>	172

THEORY

QUESTION

1. The following table shows the results of a survey of 1000 people in a town. The table shows the number of people who use different modes of transport to get to work.

Mode of transport	Number of people
Car	450
Bus	300
Cycle	150
Walk	100
Other	50

2. The following table shows the results of a survey of 1000 people in a town. The table shows the number of people who use different modes of transport to get to work.

Mode of transport	Number of people
Car	450
Bus	300
Cycle	150
Walk	100
Other	50

3. The following table shows the results of a survey of 1000 people in a town. The table shows the number of people who use different modes of transport to get to work.

Mode of transport	Number of people
Car	450
Bus	300
Cycle	150
Walk	100
Other	50

II.1. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE.

II.1.1. Répartition par sexe.

Sur 1.000 résidents recensés en "ménages vus", on compte 515 hommes pour 485 femmes, soit 106 hommes pour 100 femmes. Ce chiffre est relativement élevé et laisse supposer qu'il y a eu dans certaines zones une assez nette sous estimation du nombre de femmes.

On peut contrôler le bien-fondé de cette hypothèse en comparant les rapports de masculinité au niveau des principales strates.

Proportion d'hommes pour 100 femmes.

Strate	Nombre d'hommes pour 100 femmes		
	- 15 ans	15 ans et plus	Total
1.2.3.	106	90	96
6	145	107	123
7	108	96	101
8	113	104	108
Ensemble	111	102	106

Le pourcentage d'hommes pour 100 femmes de moins de quinze ans est anormalement fort dans la strate 6 (Nord-Mauritanie) et élevé dans la strate 8.

Il est à noter que le déséquilibre en faveur du sexe masculin est d'autant plus accentué que la strate comprend :

- un plus grand nombre de nomades,
- un plus grand nombre de personnes non vues.

Il est significatif à cet égard de constater que la strate 7 qui a été vue à près de 80 % et qui contient le moins de familles purement nomades est également celle qui donne les résultats les plus réguliers. On peut également constater que lorsque l'on procède à la répartition par sexe des résultats concernant les "ménages non vus", le déséquilibre en faveur du sexe masculin est presque toujours nettement plus fort que dans le cas de ménages vus.

Compte tenu de ce que l'émigration féminine n'existe pas et que la définition de la personne recensée en zone nomade ne justifie absolument pas une supériorité numérique des hommes, il semble raisonnable d'admettre qu'il y a eu oubli de femmes et de filles du fait de la réticence de nombreux chefs de ménages à les déclarer. Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par le taux (1) anormalement élevé de masculinité à la naissance qui autorise à augmenter légèrement les chiffres de population observés, en rétablissant un meilleur équilibre entre les sexes (2).

-
- (1) Ce taux est de 126 naissances masculines pour 100 naissances féminines.
- (2) Nous ne procéderons pas à de telles corrections dans le cadre de ce rapport provisoire. Nous nous contenterons de les signaler en ne donnant, sauf indication contraire, que les résultats observés.

II.1.2. Répartition par grands groupes d'âge.

Strates	pour 100 personnes au total (1)								
	Enfants de - de 15 ans			Adultes de 15 à 59 ans			Vieillards de 60 ans et +		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
1.2.3.	21,6	20,3	41,9	24,3	27,-	51,3	3,1	3,7	6,8
6	26,4	18,2	44,6	26,1	24,0	50,1	2,6	2,7	5,3
7	21,9	20,2	42,1	26,3	26,5	52,8	2,-	3,1	5,1
8	22,6	20,-	42,6	26,8	25,4	52,2	2,5	2,7	5,2
Ensemble	22,4	20,1	42,5	26,7	25,5	52,2	2,4	2,9	5,3

La structure par grands groupes d'âge est conforme aux normes généralement admises pour les pays en voie de développement : pays jeunes comprenant 40 à 45 % de personnes de moins de quinze ans et une faible proportion de plus de soixante ans.

- Population active (15-59 ans)

Elle est légèrement supérieure à 50 %, c'est à dire que chaque adulte en âge de travailler a à sa charge au moins un inactif. En fait, il serait plus juste de parler de population potentiellement active.

(1) On n'a pas tenu compte pour l'établissement de ce tableau des personnes dont l'âge était déclaré inconnu ou encore "H.F." (c'est à dire de plus de cinquante ans, sans autre précision). Ces personnes étant pour la plupart âgées de plus de soixante ans, leur introduction aurait pour effet d'augmenter légèrement le pourcentage des vieux. Si d'autre part, l'on corrigeait le taux de masculinité pour le groupe des moins de 15 ans, on obtiendrait en gros la répartition suivante :

- de 15 ans			15-59 ans			60 ans et plus		
M	F	T	M	F	T	M	F	T
22,-	21,7	43,7	25,2	25,4	50,6	2,7	3,-	5,7

- Population scolarisable (enfants de 6 à 14 ans).

La population scolarisable représente environ 25 % du domaine soit 240.000 enfants en âge scolaire (elle est de l'ordre de 260.000 pour l'ensemble de la Mauritanie).

II.1.3. Pyramide des âges.

La détermination de l'âge est toujours une opération délicate en Afrique, quelle que soit la méthode utilisée, les enquêteurs ayant trop tendance à se fier à leur jugement ou à admettre pour bon le premier âge qui leur est donné par la personne interrogée.

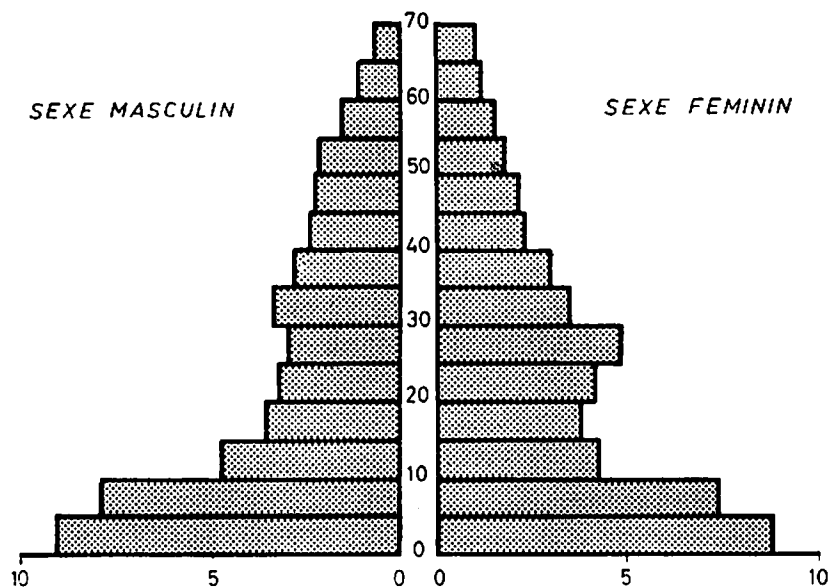
En l'occurrence les enquêteurs disposaient de calendriers historiques, généralement établis au niveau des cercles ou du moins des grandes régions (1), mais on a constaté dans de nombreux cas que chez les nomades, les événements d'ordre administratif général (ex : changement de commandants de cercle) étaient très mal connus et qu'il était préférable dans le cas de grandes tribus d'établir, à partir du calendrier régional, des calendriers particuliers par tribu (2).

Comme dans la plupart des autres enquêtes effectuées en Afrique, on remarque le phénomène classique souvent décrit de l'attraction des âges ronds (zones sédentaires) ou inversement de la répulsion des âges ronds (zones nomades) qui dans ce dernier cas ne fait souvent que refléter les mises en garde du chef de secteur. On peut noter au passage de véritables accès de fixation sur le chiffre de trente ans pour les femmes et celui de soixante ans pour les hommes.

(1) Cf. en annexe calendrier historique utilisé pour le TRARZA. Le calendrier historique valable pour le Nord de la Mauritanie a été donné en annexe du rapport relatif à l'enquête pilote.

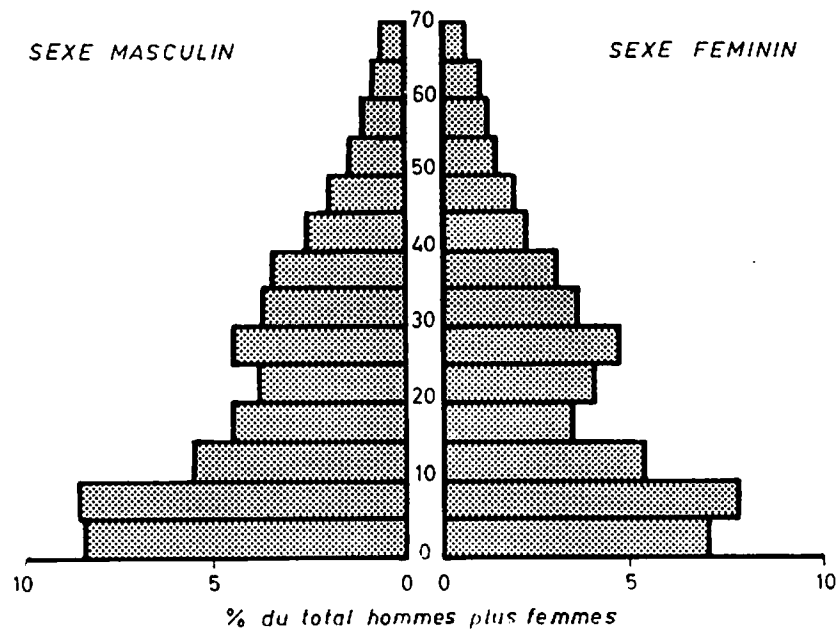
(2) Cf. en annexe le calendrier des OULAD DAOUUD de BASSIKOUNOU.

PYRAMIDES DES AGES



STRATES SEDENTAIRES

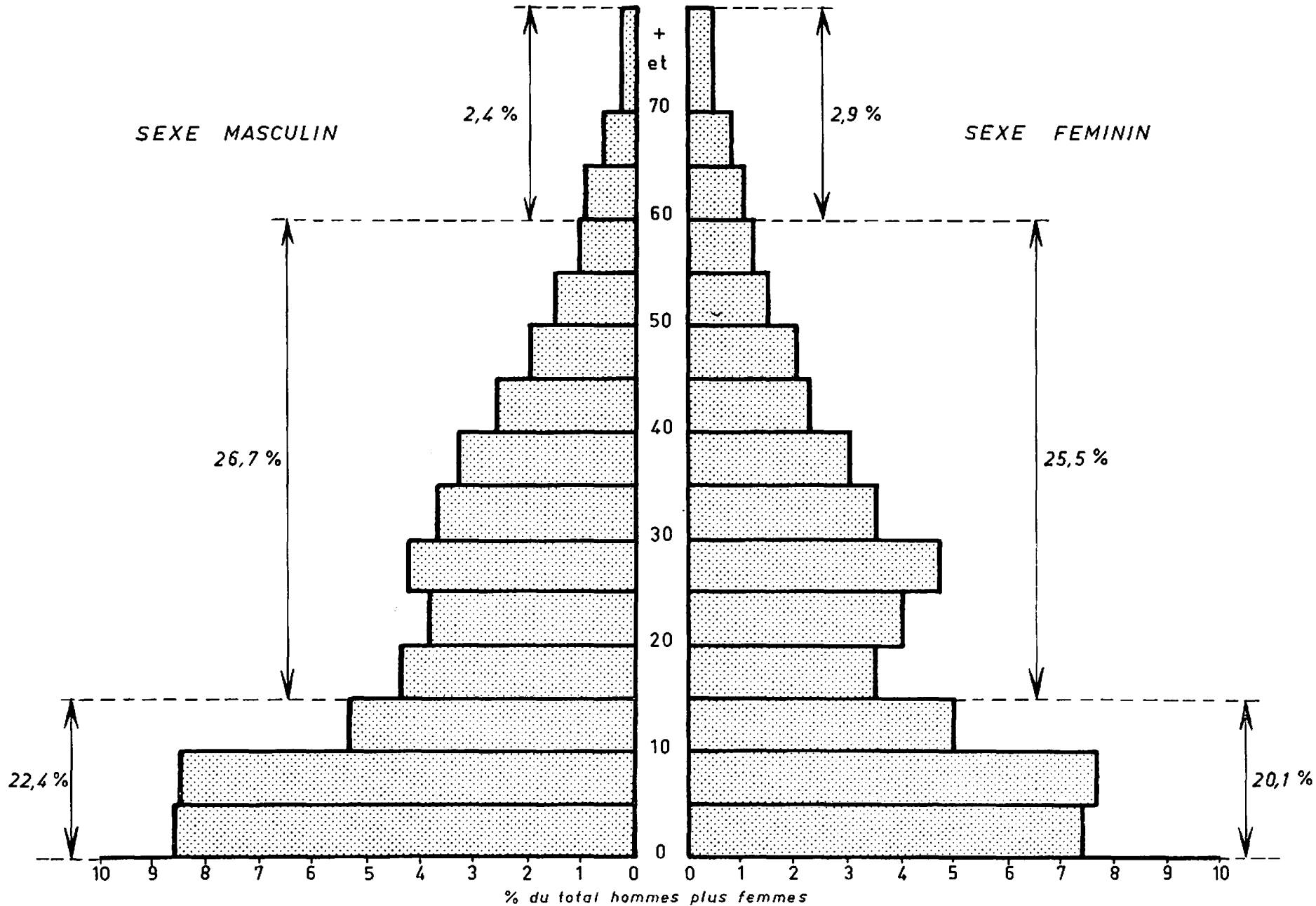
STRATES NOMADES



PYRAMIDE DES AGES

SEXE MASCULIN

SEXE FEMININ



REPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXES ET GROUPES D'AGES QUINQUENNAUX.

AGE	Strates sédentaires 1.2.3			Strates nomades 6.7.8			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0 - 4	9,-	8,8	17,8	8,5	7,-	15,5	8,6	7,4	16,-
5 - 9	7,9	7,3	15,2	8,6	7,8	16,4	8,5	7,7	16,2
10 - 14	4,7	4,2	8,9	5,5	5,2	10,7	5,3	5,-	10,3
15 - 19	3,6	3,8	7,4	4,5	3,4	7,9	4,4	3,5	7,9
20 - 24	3,2	4,1	7,3	3,9	4,-	7,9	3,8	4,-	7,8
25 - 29	3,-	4,8	7,8	4,5	4,7	9,2	4,3	4,7	9,-
30 - 34	3,4	3,4	6,8	3,7	3,5	7,2	3,7	3,5	7,2
35 - 39	2,8	3,-	5,8	3,4	3,-	6,4	3,3	3,-	6,3
40 - 44	2,4	2,3	4,7	2,6	2,2	4,8	2,6	2,2	4,8
45 - 49	2,2	2,2	4,4	2,-	1,9	3,9	2,-	2,-	4,-
50 - 54	2,1	1,8	3,9	1,4	1,4	2,8	1,5	1,4	2,9
55 - 59	1,6	1,6	3,2	1,1	1,2	2,3	1,1	1,2	2,3
60 - 64	1,1	1,2	2,3	0,9	1,-	1,9	1,-	1,-	2,-
65 - 69	0,7	1,-	1,7	0,6	0,7	1,3	0,6	0,7	1,3
70 et +	1,3	1,5	2,8	0,7	1,1	1,8	0,8	1,2	2,-
TOTAL	49,-	51,-	100,-	51,9	48,1	100,-	51,5	48,5	100,-

La pyramide d'ensemble est assez régulière, exception faite de quelques anomalies que nous allons examiner rapidement et en particulier d'un grave défaut dans sa base.

Base de la pyramide insuffisamment équilibrée.

La pyramide générale souffre d'un net défaut d'assise, surtout du côté féminin. Ce défaut d'assise n'existe pas sur la pyramide établie à partir des résultats de la zone sédentaire. Par contre, on le retrouve de façon régulière et plus ou moins marquée sur toutes les pyramides de sous-strates à dominance nomade. Ce défaut ne saurait donc être imputé à une épidémie ou à un phénomène accidentel : c'est le résultat d'une erreur générale d'observation en pays maure, dont nous nous sommes attachés à rechercher les causes.

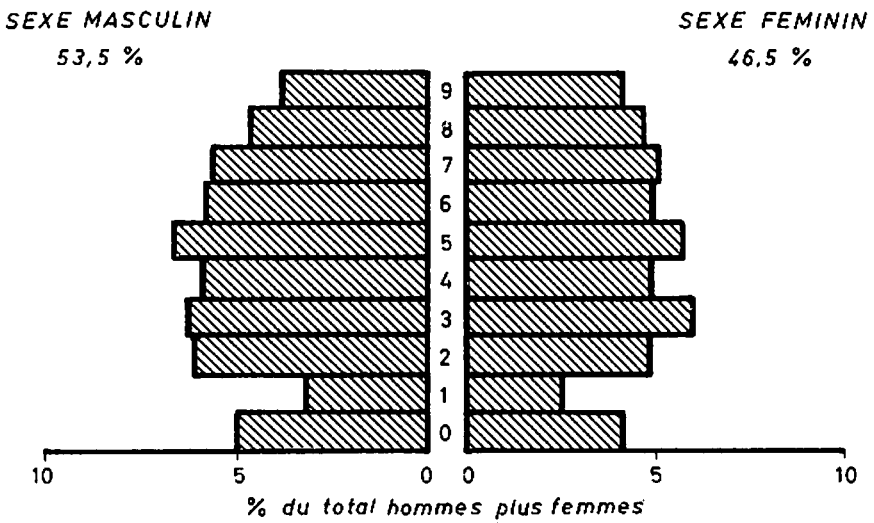
Il semble bien que cette sous-estimation des enfants de 0 à 5 ans doive être considérée comme une conséquence directe de la mobilité conjugale et une conséquence accessoire de la réticence de nombreux chefs de ménage vis à vis de la scolarisation.

Le Maure est monogame, mais de nombreux observateurs ont à juste titre mis l'accent sur ce qu'ils ont appelé une "polygamie successive". Hommes et femmes divorcent fréquemment et parfois peu de temps après l'accouchement de l'enfant. Les femmes emmènent avec elles les enfants en bas-âges, qui ne reviendront dans le campement de leur père que quelques années plus tard, généralement vers 5 ans. En droit, ces enfants devraient être déclarés avec leur père, en fait ils vivent avec leur mère dans le campement de cette dernière.

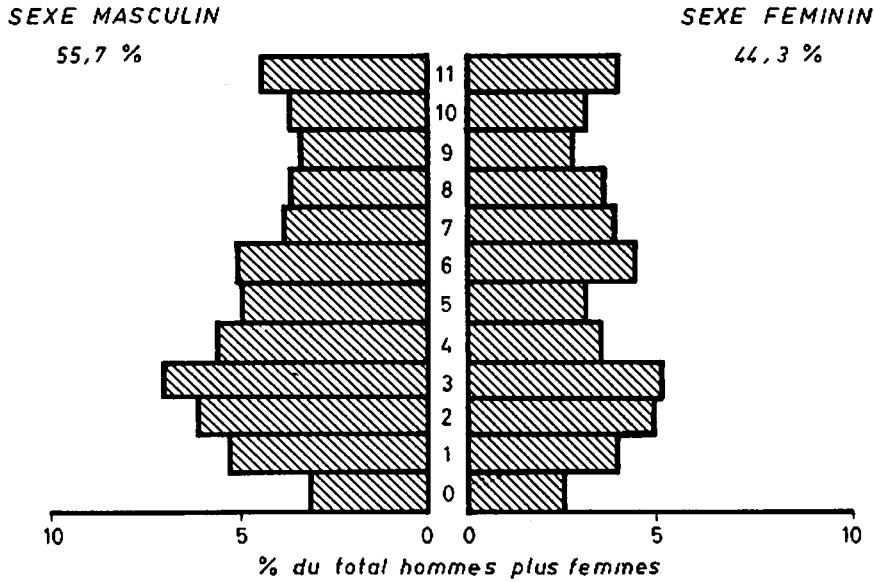
Nous avons admis, conformément aux coutumes maures, qu'une femme divorcée ne fait plus partie de la fakhad, sauf si son père en était lui-même originaire. Si donc, on n'y apporte pas une vigilance suffisante, nombreux sont les enfants qui risquent d'échapper au comptage, surtout ceux de sexe féminin, auxquels on attache toujours moins d'importances en pays musulman. De fait, le creux est beaucoup plus marqué pour les filles que pour les garçons, ce que confirme le rapport anormalement élevé de masculinité à la naissance.

STRATES NOMADES

TRANCHE D'AGE 0-9 ANS



SURVIVANTS DES 12 DERNIERS MOIS



On se trouve donc en présence d'un double phénomène : sous-estimation générale des enfants de moins de cinq ans, sous-estimation plus marquée des enfants de sexe féminin.

On pourrait penser qu'il existe au niveau d'ensemble et pour cette tranche d'âge un certain effet de compensation dans la mesure où les enquêteurs auraient compté (à tort) les enfants qu'une femme aurait eu d'un précédent mariage et qui vivraient présentement avec elle, mais cet effet ne paraît pas important, les enquêteurs ayant dans l'ensemble respecté les consignes qui leur avaient été données et selon lesquelles les enfants d'une femme ne devaient être comptés avec elle que s'ils étaient à la fois ceux de la femme et du mari actuel ou encore d'un autre homme de la fakhad.

Dans le cas contraire, il leur était demandé de les compter comme "visiteurs" ou "en nourrice", ces enfants étant en réalité des ressortissants d'une autre fakhad. .

On a cherché une confirmation de cette hypothèse dans le pourcentage de résidents habituels absents par tranches d'âge. Ce pourcentage devrait logiquement être au moins aussi important, sinon plus, compte tenu des coutumes décrites plus haut dans le groupe 0-4 ans, que dans le groupe 5-9 ans. Or, il est régulièrement moins important, ce qui semble bien venir à l'appui de l'hypothèse précédente. D'autre part, si l'on dresse, mois par mois pour la première année, puis année par année jusqu'à 9 ans inclus la pyramide des âges pour les enfants de 0 à 9 ans, on ne remarque pas d'accident important, exception faite du rétrécissement de la première année qui n'a pas d'influence déterminante sur le dessin de la tranche d'âge 0-4 ans (1).

(1) On peut en effet supposer d'après le dessin qu'une partie des enfants compris entre douze et vingt trois mois ont été soit non déclarés, soit comptés avec les enfants de deux ans, ces derniers ayant à leur tour souvent été comptés pour trois ans (effet de décalage successif).

On est donc fondé à élargir la base de la pyramide de façon à lui redonner la large assise qui devrait normalement être la sienne.

II.2. SITUATION MATRIMONIALE.

Nous ne disposons pour l'instant que de très peu de renseignements concernant la situation matrimoniale. Ceux-ci semblent confirmer les résultats de l'enquête-pilote, que nous nous contenterons de rappeler rapidement.

II.2.1. Vue d'ensemble.

La nuptialité paraît beaucoup plus précoce dans la Vallée du Fleuve (essentiellement de peuplement noir) où 75 % des femmes sont mariées à l'âge de 20 ans et 90 % à l'âge de 24 ans que dans le reste du pays.

En pays maure, les femmes se marient plus tard, ce qui est confirmé par l'âge moyen au premier mariage, qui s'établit autour de 16 ans pour la population de la Vallée, autour de 21 ans en zone maure. Chez les hommes, l'âge au premier mariage est beaucoup plus tardif, ce qui est classique en Afrique, où il est indispensable que les hommes aient atteint une suffisante autonomie économique pour se marier (1). Le décalage moyen entre les âges des hommes et des femmes au moment du premier mariage est d'environ 10 ans ; il a tendance à augmenter par la suite selon

(1) Il existe également des raisons d'ordre traditionnel ; un cadet ne doit pas se marier avant son aîné.

un phénomène bien connu,

Cet âge moyen au premier mariage qui se situe un peu au delà de 20 ans pour les femmes, un peu au delà de 30 ans pour les hommes explique en partie la forte proportion de célibataires rencontrés en zone nomade.

II.2.2. Polygamie et mobilité conjugale.

La polygamie est une pratique courante dans la Vallée. Elle varie avec l'âge, elle ne se rencontre guère avant trente ans et paraît à son maximum entre 50 et 60 ans.

En pays maure, la polygamie est quasiment inexistante. Par contre, la mobilité conjugale y est très importante. Dans de nombreuses tribus, le divorce y semble une pratique courante, ce qui confirmerait l'assertion de la M.I.S.O.E.S selon laquelle "tout se passe comme s'il existait une sorte de compensation entre le fait que les maures ne puissent avoir qu'une femme à la fois et l'aisance avec laquelle ils changent de partenaire " (1)

(1) La moyenne vallée du Sénégal. Page 31.

II. 3. RELIGION - NIVEAU D'INSTRUCTION - ACTIVITE PROFESSIONNELLE.

Ces rubriques n'ont encore fait l'objet d'aucun dépouillement.

En ce qui concerne la religion, tous les Mauritaniens sont musulmans et ne se distinguent que par les voies auxquelles ils appartiennent, les deux plus importantes étant la "Quadrya" et la "Tidjania".

CHAPITRE IIIDONNEES DE MOUVEMENT

III.1. <u>NATALITE.</u>	175
III.2. <u>FECONDITE.</u>	177
III.2.1. Fécondité générale.	177
III.2.2. Fécondité totale.	178
III.2.3. Survie des enfants.	181
III.2.4. Fécondité actuelle.	183
III.2.5. Fécondité actuelle cumulée.	183
III.2.6. Taux brut de reproduction.	189
III.3. <u>MORTALITE.</u>	190
III.3.1. Mortalité par âge.	
III.3.2. Mortalité infantile.	191
III.4. <u>MOUVEMENT NATUREL.</u>	191
III.4.1. Taux d'accroissement naturel.	191
III.4.2. Taux net de reproduction.	192

... ..
... ..
... ..

... .. 1.111

... .. 1.111

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... .. 1.111

... ..
... ..

... .. 1.111

... ..
... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

III.1. NATALITE.

TAUX DE NATALITE.

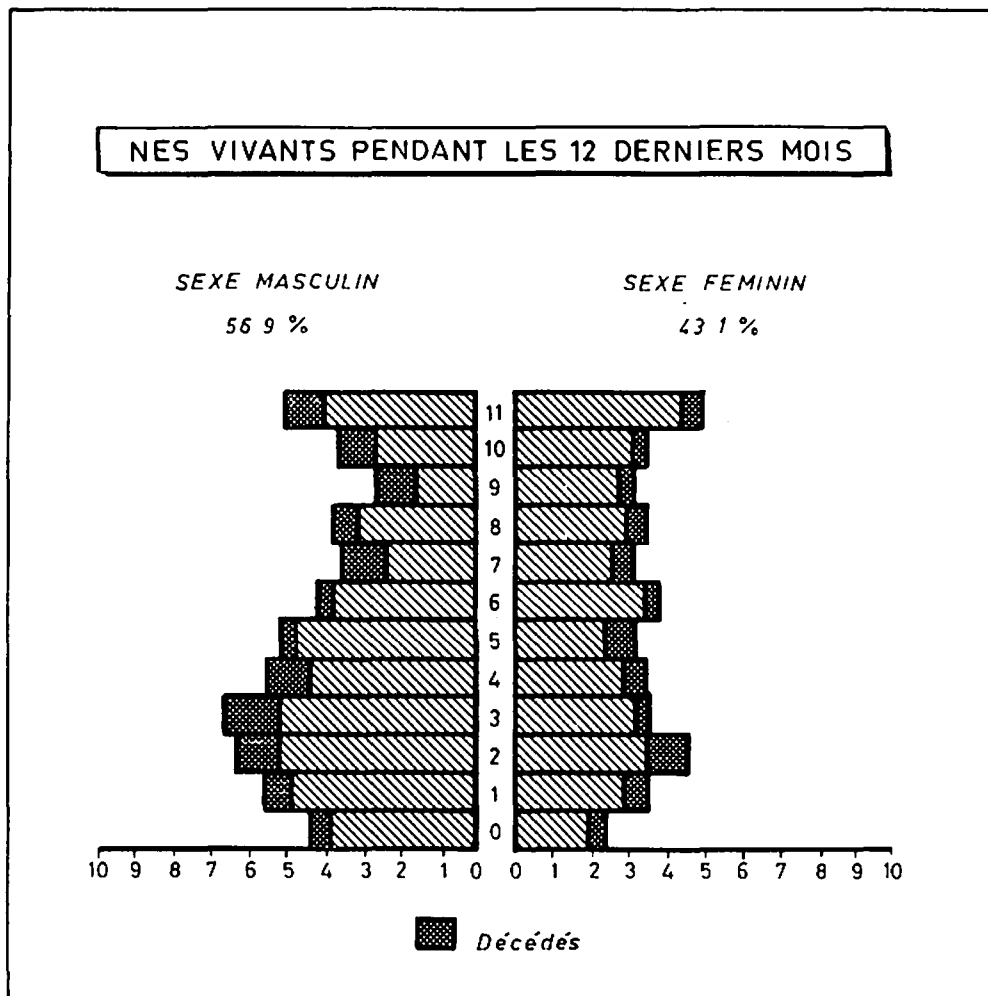
Ces taux sont calculés à partir des naissances survenues dans les douze derniers mois et rapportées à 1.000 résidents. Le cas échéant, ils peuvent être corrigés par le taux de masculinité à la naissance, qui correspond au nombre de naissances masculines pour 100 naissances de filles et dont les limites généralement admises se situent approximativement entre 103 et 107.

STRATE	Taux de natalité observé ‰	Taux de masculinité à la naissance ‰	Taux de natalité corrigé ‰
STRATES SEDENTAIRES			
1 (1)	40,5	118	48,5
2	42,7	114	46,6
3	49,6	92	48,8
STRATES NOMADES			
6	38,5	133	45,1
7	43,7	121	48,1
8	35,2	137	41,8
ENSEMBLE	39,4	126	45,1

(1) Le cas de cette strate est un peu particulier. L'erreur sur les taux observés provient de ce que l'on a extrapolé à partir de chiffres trop faibles dans les sous-strates 1 et 2.

Compte tenu des valeurs élevées du taux de masculinité à la naissance, dûes à une nette sous-estimation des enfants de sexe féminin, en zone nomade, les taux de natalité ainsi corrigés donnent une meilleure approximation, sous réserve qu'il n'y ait pas eu par ailleurs un gonflement des moins d'un an.

Il est assez facile de s'assurer qu'un tel gonflement n'existe pas en traçant la pyramide correspondant, mois par mois, aux naissances vivantes survenues dans la famille pendant les douze derniers mois, c'est à dire y compris les enfants nés et ensuite décédés, mais à l'exclusion des morts-nés.



Il semble donc qu'il n'y ait pas surestimation des enfants de moins d'un an par gonflement anormal des dixième et onzième mois. On est donc en droit de retenir les "taux corrigés" donnés en page précédente, soit :

- 48 ‰ en strates sédentaires
- 43 ‰ en strates nomades
- 45 ‰ pour l'ensemble.

III.2. FECONDITE

III.2.1. Fécondité générale.

Le taux de natalité ne donne qu'un aperçu approximatif du mouvement naturel d'une population, du fait qu'il est directement lié à la structure par âge et que toute population compte un certain nombre d'enfants et de personnes âgées qui n'interviennent pas dans la procréation.

Une première amélioration consiste à rapporter le total des naissances des douze derniers mois, non plus à l'ensemble de la population, mais seulement aux femmes en âge de procréer, c'est à dire comprises dans le groupe d'âge : 15 - 49 ans.

Le taux de fécondité générale correspond au nombre de naissances annuelles (légitimes et illégitimes) pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans.

Les taux ainsi obtenus sont les suivants :

Strates nomades	Strates sédentaires	Ensemble
170	184	173

-
- (1) On note d'importantes variations en pays maure, où les résultats observés par région varient de 34 ‰ dans le Nord à 46 ‰ dans le HODH Oriental. On peut également remarquer que les taux sont d'autant plus élevés que la proportion de maures noirs est plus grande. (Les taux relevés dans les villages maures du Fleuve sont proches de ceux des villages toucouleurs).

Compte tenu du caractère provisoire de ce rapport, on n'a pas procédé à la correction de ces taux (1). Ils correspondent en gros, pour une proportion de femmes de 15 à 49 ans représentant environ 1/4 de la population à un taux de natalité de 40 à 50 ‰.

III.2.2. Fécondité totale.

La fécondité totale correspond un nombre moyen d'enfants nés vivants au total pour chaque femme en âge de procréer. Le tableau situé page suivante donne ce nombre moyen d'enfants pour une femme de chaque groupe d'âge. En prenant comme indice de fécondité totale, le chiffre relatif au groupe de femmes de plus de 50 ans, on obtient :

5,22 en strates sédentaires
4,25 en strates nomades.

En fait, la différence est sans doute moins importante qu'elle ne le paraît. En zone sédentaire, les chiffres paraissent assez vraisemblables et le taux de masculinité ne s'écarte apparemment pas trop des normes admises. En zone nomade, le taux de masculinité est régulièrement beaucoup trop élevé, ce qui autorise une première correction de tracé (cf. courbe après correction). La seconde est lié au taux de survie, que nous examinerons plus loin.

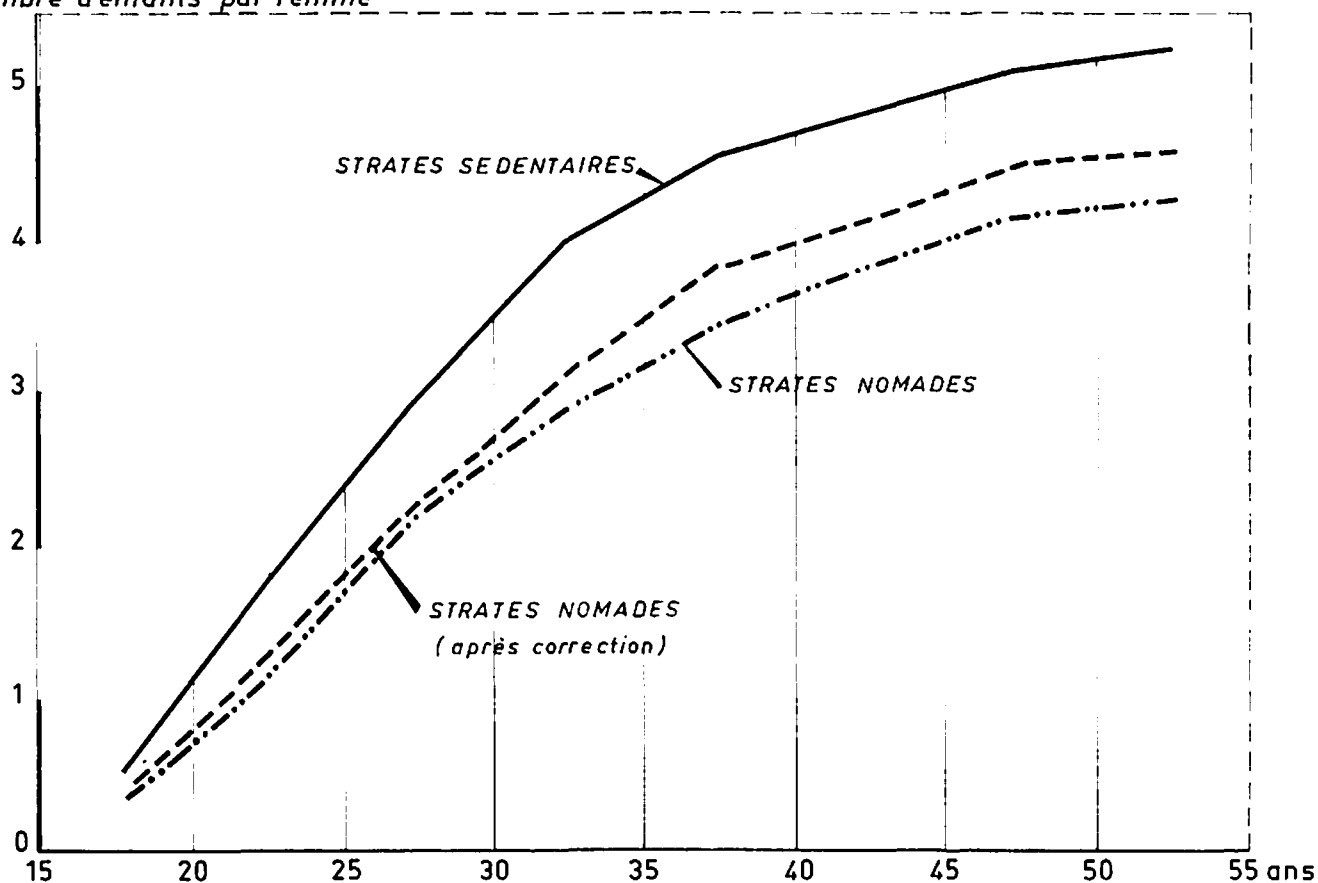
(1) Après correction, ces taux sont très proches :
188 ‰ pour la zone dite nomade
191 ‰ pour la zone dite sédentaire.

FÉCONDITÉ TOTALE

NOMBRE MOYEN D'ENFANTS NÉS VIVANTS
POUR UNE FEMME DE CHAQUE
GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	Strates sédentaires	Strates nomades	ENSEMBLE
15 - 19	0,48	0,30	0,34
20 - 24	1,76	1,18	1,30
25 - 29	2,98	2,18	2,33
30 - 34	4,01	2,93	3,15
35 - 39	4,55	3,48	3,70
40 - 44	4,83	3,81	4,02
45 - 49	5,11	4,19	4,38
50 et +	5,22	4,25	4,43

Nombre d'enfants par femme



Nombre de femmes sans enfant né vivant, pour 100 femmes de chaque groupe d'âge.

Groupe d'âge	Strates nomades	Strates sédentaires	Ensemble
15 - 19	62	79	75
20 - 24	23	43	39
25 - 29	19	22	21
30 - 34	14	17	16
35 - 39	12	13	13
40 - 44	11	11	11
45 - 49	11	11	11
50 et +	10	14	13
Ensemble	16	24	22

La différence, assez importante pour les premiers groupes d'âge, s'explique en partie par la plus grande proportion de femmes célibataires et l'âge plus tardif au premier mariage chez les femmes maures.

III.2.3. Survie des enfants.

Les enquêteurs avaient pour consigne de demander systématiquement à chaque femme le nombre d'enfants nés vivants qu'elle avait eu au cours de sa vie féconde et le nombre d'enfants encore en vie au moment de l'enquête. La comparaison entre les deux permet le calcul du taux de survie. Malheureusement, les résultats dont nous disposons ne portent que sur des effectifs assez réduits, et il n'est pas certain qu'ils soient significatifs au niveau de l'ensemble. D'après les résultats du dépouillement manuel, il semble en effet que beaucoup de femmes (en strates nomades) aient omis, volontairement ou non, d'indiquer leurs enfants décédés (en dehors des douze derniers mois ayant précédé l'enquête). Si cette hypothèse s'avérait exacte, l'indice de fécondité serait donc à augmenter d'autant. Les taux de survie mentionnés dans le tableau et portant sur 3.000 femmes environ ont été calculés à partir des fiches des

enquêteurs travaillant dans le secteur 3, dont certaines zones ont servi de "zones témoins" (notamment AMOURJ, BASSIKOUNOU, TIDJIKJA...) et ont donc fait l'objet d'un contrôle plus poussé. Il convient donc de les considérer comme un simple essai d'approche du taux de survie.

ESSAI D'APPROCHE DU TAUX DE SURVIE

Age des femmes	Nombre moyen d'enfants nés vivants	Nombre moyen d'enfants nés survivants	Taux de survie (2) %
	STRATES NOMADES		
15 - 19	0,4	0,3	80 %
20 - 24	1,6	1,2	76
25 - 29	2,5	1,8	71
30 - 34	3,3	2,3	67
35 - 39	3,7	2,5	64
40 - 44	4,4	2,7	62
45 - 49	5,0	2,8	57
50 et +	5,1	2,7	53
	STRATES SEDENTAIRES		
15 - 19	0,5	0,4	80
20 - 24	1,8	1,4	77
25 - 29	3,0	2,0	67
30 - 34	4,0	2,5	64
35 - 39	4,5	2,7	61
40 - 44	4,8	2,9	60
45 - 49	5,1	2,9	57
50 et +	5,2	2,9	56

(1) Taux de survie : proportion d'enfants survivants pour 100 enfants nés vivants.

(2) Le nombre moyen d'enfants nés vivants, indiqué ici, correspond aux résultats enregistrés dans les zones témoins. On peut constater qu'ils sont nettement supérieurs, aux résultats de l'ensemble de la zone nomade et assez proche des résultats relevés en zone sédentaire.

III.2.4. Fécondité actuelle.

Le taux de fécondité actuelle est le rapport des naissances vivantes au cours des 12 derniers mois à l'effectif des femmes en âge de procréer. Comme pour la fécondité totale, on a procédé à ce calcul pour 1.000 femmes de chaque groupe d'âge.

Nombre d'enfants nés vivants dans les 12 derniers mois pour 1000 femmes de chaque classe d'âge.

Groupe d'âge	Strates nomades	Strates sédentaires	Ensemble
15 - 19	106	125	110
20 - 24	226	264	234
25 - 29	250	274	255
30 - 34	179	224	188
35 - 39	146	179	153
40 - 44	107	70	99
45 - 49	60	46	57
Ensemble	170	184	173

Contrairement à la plupart des pays d'Afrique Noire, où le maximum se situe pour le groupe d'âge 20 - 24 ans, ce dernier se situe ici dans le groupe 25 - 29.

III.2.5. Fécondité actuelle cumulée.

En cumulant le taux de fécondité actuelle aux différents âges, on obtient le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de période féconde, si sa fécondité actuelle se maintenait telle qu'on la observée dans les douze derniers mois.

Ce cumul permet de comparer pour chaque groupe d'âge le nombre moyen d'enfants nés vivants et le nombre théorique d'enfants qui seraient mis au monde par les femmes des mêmes groupes d'âge, dans l'hypothèse, d'une fécondité constamment

égale à celle observée lors de l'enquête. On a dressé les courbes correspondantes pour chaque série de strates. En l'absence de facteurs exceptionnels tels que guerre, épidémie..., on admet qu'il devrait y avoir à peu près concordance entre les courbes. Une bonne coïncidence entre les courbes est généralement considéré comme un indice de bonne qualité des réponses au questionnaire portant sur les douze derniers mois (1).

En zone sédentaire, l'écart entre les deux séries ne paraît pas important, sauf pour les groupes d'âge au dessus de 40 ans. En zone nomade, on constate un écart régulier et important (2) entre la courbe exprimant la fécondité totale et celle qui représente la fécondité actuelle cumulée. Cet écart paraît difficilement explicable. Pour l'instant, nous nous bornerons à émettre trois hypothèses :

1. Erreur de tracé, provenant d'un dépouillement manuel trop sommaire et insuffisamment contrôlé.

2. Surestimation de la fécondité actuelle par gonflement de la période des douze derniers mois. C'est assez peu probable d'après la répartition des naissances, mois par mois, qui ne montre pas de gonflement excessif des dixième et onze mois.

3. Sous-estimation systématique de la fécondité totale. C'est l'hypothèse qui paraît le plus vraisemblable, si l'on considère que :

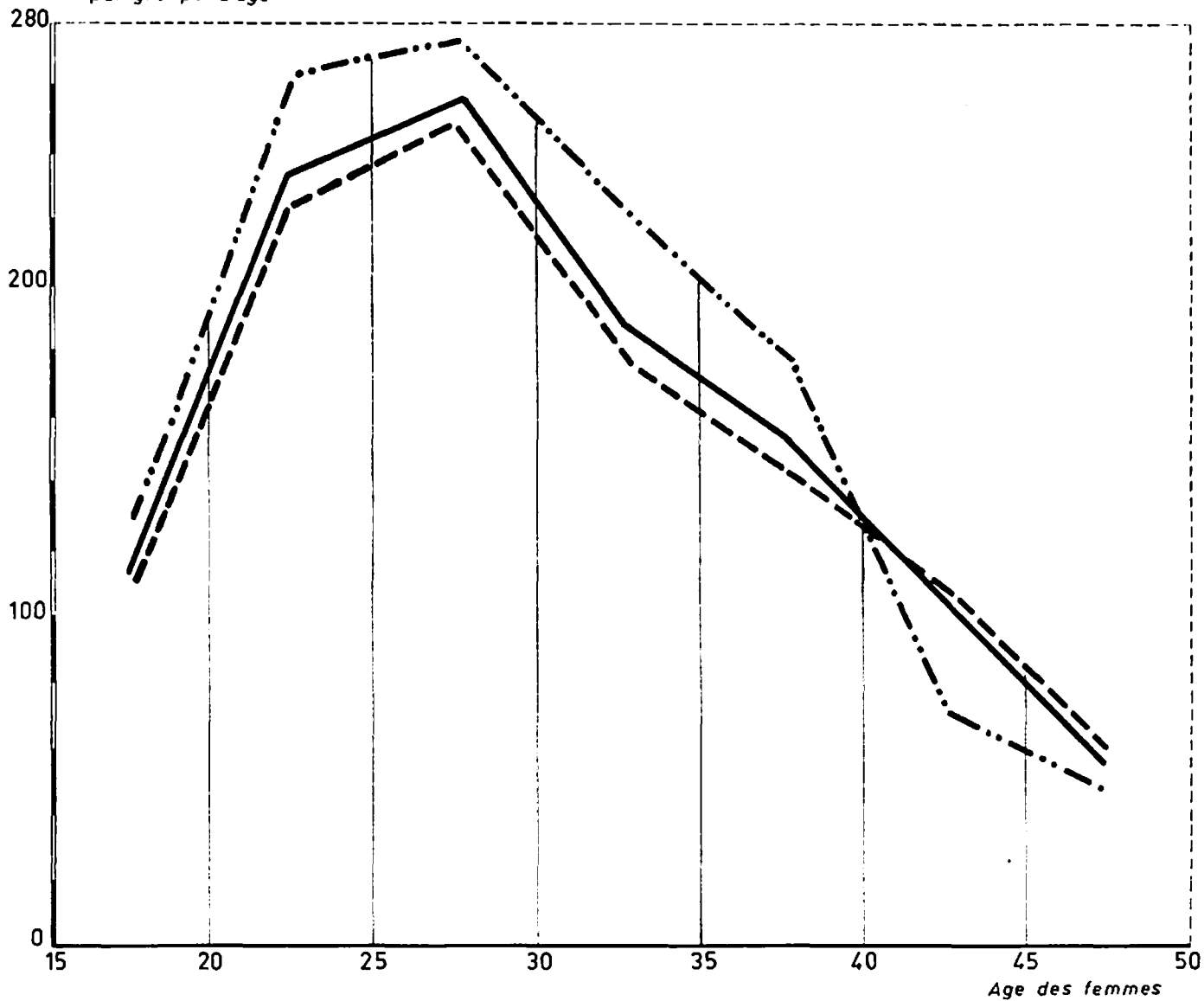
- a. - le déséquilibre entre les sexes est toujours très accentué en faveur du sexe masculin, ce qui indique un oubli régulier d'enfants de sexe féminin.
- b. - Le taux de survie calculé sur l'ensemble des fiches établies en strates nomades varie très peu d'un groupe d'âge à l'autre : il se maintient aux environs de 80 %, ce qui semble indiquer une nette omission de décès. Il est difficile actuellement d'expliquer

(1) Dans la mesure évidemment où on fait l'hypothèse d'une fécondité constante.

(2) à l'exception des zones témoins où il est nettement plus faible.

FÉCONDITÉ ACTUELLE DES FEMMES

Nombre d'enfants pour 1000 femmes
par groupe d'âge



— · — · — STRATES SÉDENTAIRES

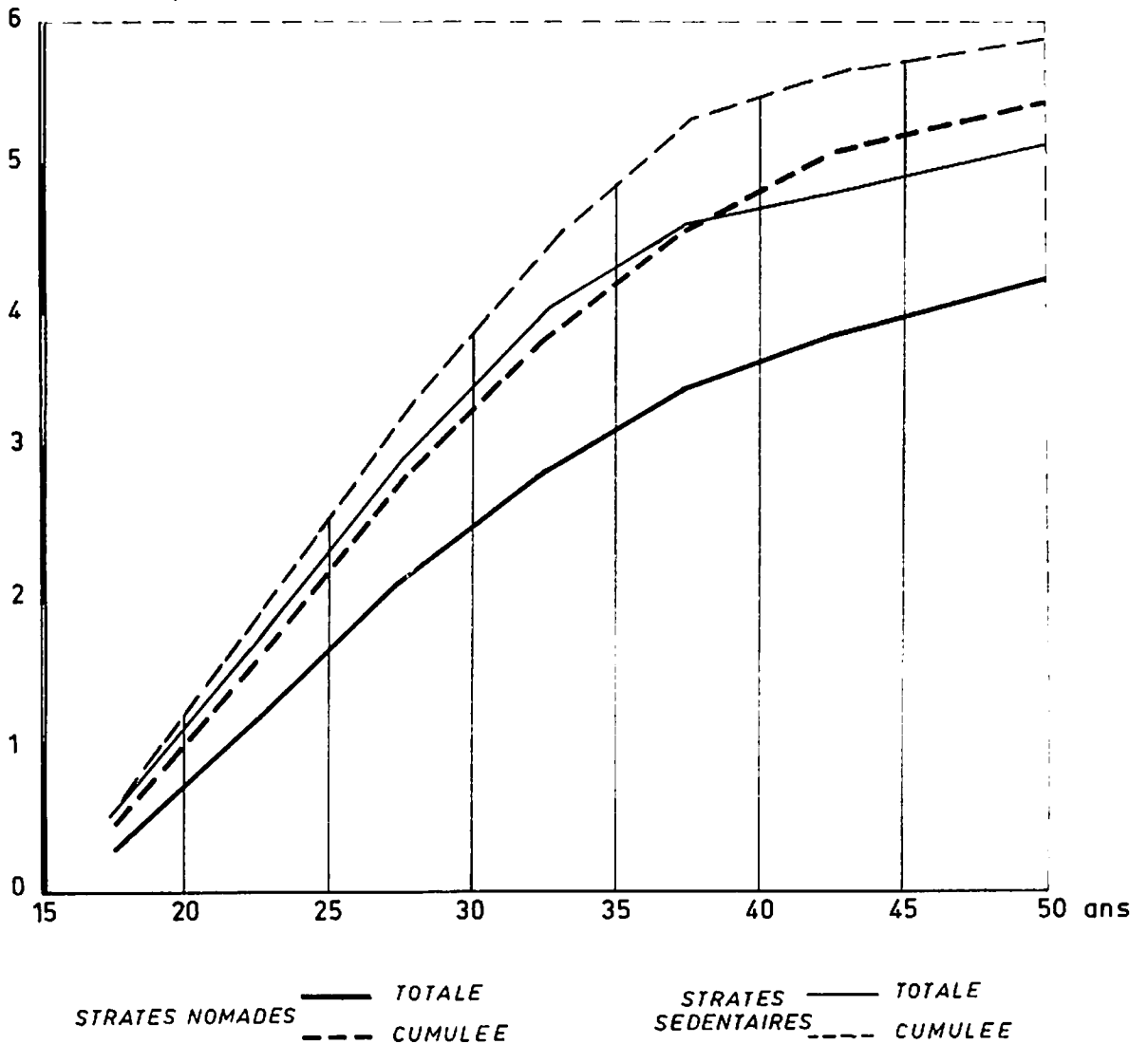
— — — STRATES NOMADES

— ENSEMBLE

FECONDITE ACTUELLE CUMULEE

Groupe d'âge	Strates sédentaires	Strates nomades	ENSEMBLE
15 - 19	0,62	0,53	0,55
20 - 24	1,94	1,66	1,72
25 - 29	3,31	2,91	2,99
30 - 34	4,43	3,80	3,93
35 - 39	5,33	4,53	4,70
40 - 44	5,68	5,07	5,20
45 - 49	5,91	5,37	5,48

Nombre d'enfants par femme



cette anomalie. On peut seulement signaler que l'écart entre la courbe exprimant la fécondité totale et celle qui représente la fécondité actuelle cumulée est beaucoup moins important pour les zones témoins que pour l'ensemble des strates nomades. Il semble donc que l'on puisse procéder à une double correction (1), qui aurait pour effet de rapprocher la courbe de fécondité totale et la courbe de fécondité actuelle cumulée (1).

III.2.6. Taux brut de reproduction.

Ce taux qui se calcule à partir des taux de fécondité par âge, représente le nombre de femmes mises au monde en moyenne par chaque femme au cours de sa période fécondé, ceci dans l'hypothèse d'un maintien tout au long de celle-ci des conditions actuelles de fécondité et abstraction faite de la mortalité (2) qui frappe toute génération à partir de sa naissance.

Ce taux est approximativement de :

- 3,0 pour les strates sédentaires,
- 2,6 pour les strates nomades.

-
- (1) Correction des taux observés par le rapport de masculinité à la naissance, puis correction des nouveaux taux en fonction du taux de survie probable (c'est à dire taux de survie observé dans les zones témoins).
 - (2) En tenant compte de la mortalité on obtient le taux net de reproduction qui exprime les possibilités réelles de renouvellement des générations.

III. 3. MORTALITE.

La mortalité générale s'élève à 28 décès annuels pour 1.000 habitants, soit environ 28 pour les strates nomades et environ 30 pour les strates sédentaires.

III. 3.1. La mortalité par âge.

Le taux de mortalité par âge correspond au nombre de décès pour 1.000 personnes de chaque groupe d'âge. Ces décès sont les décès déclarés dans les douze derniers mois.

La mortalité élevée dans les premiers âges diminue pour atteindre un minimum vers dix ans. Elle est régulièrement plus forte chez les hommes que chez les femmes.

Ces taux servent à établir la table de mortalité, qui permet de déterminer pour chaque groupe d'âge l'espérance de vie. Compte tenu du caractère approximatif des chiffres présentés, nous n'avons pas établi de telle table. Néanmoins, d'après référence aux niveaux analogues des tables de mortalité type de l'O.N.U., il semble que l'espérance de vie à la naissance se situe aux environs de 40 ans.

TAUX DE MORTALITE PAR AGE.

Groupe d'âge	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
- 1 an (1)	-	-	186
1 - 4 ans	-	-	34
5 - 9 ans	-	-	12
10 - 19 ans	-	-	15
20 - 29 ans	-	-	14
30 - 39 ans	-	-	14
40 - 49 ans	-	-	17
50 - 59 ans	-	-	42
60 - 69 ans	-	-	61
70 et +	-	-	110
Ensemble	31	26	28

(1) Correspond au taux de mortalité infantile.

III. 3. 2. mortalité infantile.

Le taux de mortalité infantile correspond au rapport entre le nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an et le nombre de naissances vivantes dans les douze derniers mois.

Ce taux s'élève à :

185°/∞ dans les strates nomades,

191°/∞ dans les strates sédentaires.

III. 4 MOUVEMENT NATUREL.

III. 4. 1. Taux d'accroissement annuel.

Pour l'ensemble de la MAURITANIE, le taux d'accroissement naturel est de 17°/∞.

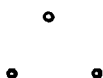
Ce taux est de : 19°/∞ pour les strates sédentaires,
15°/∞ pour les strates nomades.

Si ce taux d'accroissement se maintenait, la population de la République Islamique de Mauritanie doublerait en 50 ans environ. En retenant comme chiffre de base le chiffre de un million d'habitants au 1er janvier 1966, la population serait, en supposant un taux d'accroissement annuel constant de 17°/∞, d'environ 1.300.000 habitants en 1980.

III. 4. 2. Taux net de reproduction.

Le taux d'accroissement annuel donne d'assez bonnes informations à court terme sous réserve qu'il n'y ait pas de migrations importantes. Le taux net de reproduction, qui représente le remplacement d'une génération de femmes par une autre est généralement considéré comme un meilleur indice pour l'évaluation des perspectives d'accroissement à long terme. Compte tenu du caractère très approximatif des chiffres cités dans ce rapport et en particulier des lacunes actuelles dans l'estimation

de la survie des enfants, il nous paraît difficile de donner ici une estimation correcte de ce taux (1).



On peut s'étonner que dans l'ensemble et d'après ces résultats provisoires, les taux relevés dans les strates nomades et dans les strates sédentaires soient assez proches, contrairement à ce que l'on pensait souvent jusque là.

Ce qu'il faut bien voir et ce sur quoi nous avons bien insisté au début de ce rapport, c'est que la part des grands nomades est très réduite dans l'ensemble et que l'appellation de strates nomades est peut être impropre pour des gens, qui, malgré des déplacements relativement fréquents, mènent une vie, à leur manière, aussi régulière que celle des cultivateurs noirs qui traversent le Fleuve pour aller d'un champ à un autre.

Il faut également tenir compte du fait qu'historiquement et socialement les habitants des strates dites sédentaires et nomades ont un certain nombre de points communs, ne serait-ce que grâce "aux maures noirs", cette catégorie de population difficilement classable, constituée de descendants d'ethnies noires vivant en symbiose avec les maures.

(1) En prenant comme base les chiffres précédemment cités, on obtiendrait un taux net de reproduction se situant aux environs de 1,7 % ce qui est très élevé. Un taux égal à 1 correspond au remplacement numérique d'une génération par une autre.

CONCLUSION

Pour la rédaction de ce rapport, deux formules pouvaient être envisagées.

- présenter un document essentiellement méthodologique fournissant le minimum de résultats, compte tenu du caractère sommaire et approximatif du dépouillement.

- axer ce rapport sur les résultats déjà disponibles et procéder à toutes les corrections nécessaires pour leur assurer un minimum de signification.

Finalement, nous avons conçu ce rapport dans un esprit méthodologique et comme un instrument de réflexion. La méthode proposée peut sans doute être aménagée, du moins a-t-elle montré qu'il était possible de l'appliquer en zone nomade à des enquêtes de grande envergure. Les résultats doivent être considérés avec réserve, comme de simples ordres de grandeur. Le gros problème c'est celui du contrôle et ceci doit être souligné. En zone nomade, un contrôle technique régulier est encore plus indispensable que dans les enquêtes menées en milieu sédentaire.

ANNEXES

1. Population par cercles en 1962.
2. Répartition géographique de l'échantillon.
3. Evaluation de la population en 1965.
4. Tableau récapitulatif de résultats.
5. Carte de densité.
6. Fiche collective.
7. Liste des chefs de tente.
8. Listes de campements.
9. Listes correctement pointées.
10. Récapitulations après pointage.
11. Estimation d'avancement des travaux (pourcentage de tentes recensées à un moment donné).
12. Fiches signalétiques de fakhad.
13. Fêtes et mois du calendrier mauritanien.
14. Calendrier historique du TRARZA.
15. Calendrier historique des ALLOUCH EL BILL.

Nota. L'annexe n° 6 (fiche collective) figure en fin de volume.

The following table shows the results of the regression analysis. The dependent variable is the natural logarithm of the number of employees. The independent variables are the natural logarithm of the number of sales, the natural logarithm of the number of assets, and the natural logarithm of the number of liabilities. The results show that the number of sales is positively related to the number of employees, while the number of assets and liabilities are negatively related.

Variable	Coefficient	Standard Error	t-statistic	p-value
ln(Sales)	0.15	0.02	7.5	< 0.001
ln(Assets)	-0.08	0.02	-4.0	< 0.001
ln(Liabilities)	-0.05	0.02	-2.5	0.012
Constant	1.2	0.1	12.0	< 0.001

The regression equation is: $\ln(\text{Employees}) = 0.15 \ln(\text{Sales}) - 0.08 \ln(\text{Assets}) - 0.05 \ln(\text{Liabilities}) + 1.2$

The results of the regression analysis are as follows:

•

ANNEXE 1

EVALUATION DE LA POPULATION
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE EN 1962 (1)
 (répartition par cercle)

Cercles (2)	nombre de fakhads	nombre de villages	centres urbains (3)	Population administrative
01 - ADRAR	78	-	3	57.473
02 - INCHIRI	25	-	1	15.655
03 - BAIE DU LEVRIER	24	-	1	9.710
04 - TRIS-ZEMMOUR	20	-	2	14.386
05 - TRARZA	398	39	4	122.171
06 - BRAKNA	34	112	2	80.498
07 - GORGOL	16	98	2	55.670
08 - GUIDIMAKA	36	75	1	52.017
09 - HODH OCCIDENTAL	129	-	2	72.590
10 - HODH ORIENTAL	119	5	3	118.550
11 - ASSABA	162	36	3	88.245
12 - TAGANT	57	-	3	59.870
ENSEMBLE	1.098	365	27	746.835

- (1) Chiffres datant de fin 1962 et ayant servi à l'établissement de la base de sondage.
- (2) Les numéros placés devant les noms de cercle correspondent aux numéros de code utilisés pour le chiffrage.
- (3) Ces centres urbains correspondent aux 27 centres étudiés lors du recensement démographique des agglomérations (1961-1962).



ENSEMBLE DU DOMAINEREPARTITION GEOGRAPHIQUE DU DOMAINE ET DE L'ECHANTILLON

(Unités de sondage et population administrative par zone)

Cercles et subdivisions	Domaine				Echantillon			
	Nombre de fakhads	Population administra- tive	Nombre de villages	Population administra- tive	Nombre de fakhads	Population administra- tive	Nombre de villages	Population administra- tive
ADRAR								
01-1 Atar	51	27.205	-	-	7	3.127	-	-
01-2 Chinguetti	27	18.823	-	-	4	4.350	-	-
	78	46.028	-	-	11	7.477	-	-
INCHIRI								
02-1 Akjoujt	25	13.209	-	-	6	3.449	-	-
BRIE DU LEVRIER								
03-1 Port-Etienne	24	4.450	-	-	2	220	-	-
TIRIS-ZEMMOUR								
04-1 Fort-Gouraud	20	9.448	-	-	2	1.661	-	-
04-2 Bir-Moghrein								
TRARZA								
05-1 Rosso	52	10.743	39	7.004	4	1.010	7	2.069
05-2 Nouakchott	33	11.092	-	-	5	1.123	-	-
05-3 Boutilimit	210	47.348	-	-	15	4.644	-	-
05-4 Mederdra	103	34.194	-	-	8	3.735	-	-
	398	103.377	39	7.004	32	10.512	7	2.069
BRAKNA								
06-1 Aleg	16	23.513	-	-	4	2.295	-	-
06-2 Maghta-Lajar	12	22.095	-	-	4	5.602	-	-
06-3 Boghé	6	1.034	112	27.472	-	-	10	3.093
	34	46.642	112	27.472	8	7.897	10	3.093

(suite)

Cercles et subdivisions	Domaine				Echantillon			
	Nombre de fakhads	Population adminis- trative	Nombre de villages	Population adminis- trative	Nombre de fakhads	Population adminis- trative	Nombre de villages	Population adminis- trative
CORGOL								
07-1 Kaédi	-	-	52	17.480	-	-	6	4.397
07-2 Maghama	-	-	46	17.119	-	-	5	1.618
07-3 Mouguel	16	9.987	-	-	1	3.470	-	-
	16	9.987	98	34.599	1	3.470	11	6.015
GUIDIMAKA								
08-1 Selibaby	13	7.146	58	24.384	2	1.988	7	1.858
08-2 Karakoro	23	8.954	17	8.964	1	627	4	1.153
	36	16.100	75	33.348	3	2.615	11	3.011
HODH OCCIDENTAL								
09-1 Aioum et Atrouss	95	40.812	-	-	10	4.603	-	-
09-2 Tamchakett	34	26.382	-	-	4	5.272	-	-
	129	67.194	-	-	14	9.875	-	-
HODH ORIENTAL								
10-1 Nema	41	37.017	-	-	5	5.531	-	-
10-2 Bassikounou	12	14.104	-	-	1	4.063	-	-
10-3 Amourj	28	22.326	-	-	4	3.153	-	-
10-4 Timbedra	38	38.289	5	2.196	4	5.274	1	410
	119	111.736	5	2.196	14	18.021	1	410
ASSABA								
11-1 Kiffa	99	52.258	-	-	8	7.898	-	-
11-2 M'Bout	11	6.163	28	7.566	2	762	3	768
11-3 Kankossa	52	13.140	8	867	3	2.126	3	231
	162	71.561	36	8.433	13	10.785	6	999
TAGANT								
12-1 Tidjidja	30	31.342	-	-	5	6.581	-	-
12-2 Mondjeria	23	18.486	-	-	4	4.229	-	-
12-3 Tichitt	4	3.536	-	-	-	-	-	-
	57	53.364	-	-	9	10.810	-	-
ENSEMBLE	1.098	553.096	365	113.052	115	86.793	46	15.597

EVALUATION DE LA POPULATION DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE
DE MAURITANIE EN 1965 (1)
 (d'après les résultats de l'enquête)

Cercles (2)	Ruraux nomades (3)	Ruraux sé- dentaires (3)	Centres urbains	Ensemble
01. ADRAR	63.000	-	11.400	74.400
02. INCHIRI	21.000	-	2.500	23.500
03. BAIE DU LEVRIER	6.000	-	4.900	10.900
04. TIRIS-ZEMMOUR	11.000	-	5.050	16.050
05. TRARZA	165.000	18.400	12.200	195.600
06. BRAKNA	73.000	41.500	6.400	120.900
07. GORGOL	12.000	39.600	11.100	62.700
08. GUIDIMAKA	23.000	40.300	2.600	65.900
09. HODH OCCIDENTAL	89.000	-	5.300	94.300
10. HODH ORIENTAL	168.000	5.200	5.500	178.700
11. ASSABA	90.000	12.100	8.300	110.400
12. TAGANT	81.000	-	6.500	87.500
ENSEMBLE	802.000	158.000	81.750	1.034.850

- (1) Chiffres arrondis au millier pour la zone nomade, à la centaine pour la zone sédentaire.
- (2) Les numéros placés devant les noms de cercles correspondent aux numéros de code utilisés pour le chiffrage.
- (3) Zone rurale : ruraux sédentaires + ruraux urbains. Les chiffres figurant dans ces colonnes sont donnés avec les plus expresses réserves.
- (4) Les chiffres cités ici correspondent aux chiffres donnés dans le "Bulletin statistique et Economique" n° 4 et 5 NOUAKCHOTT 1965.

RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE

DEMOGRAPHIQUE PAR SONDAGE (1)

	Vallée du Fleuve	Pays maure	Ensemble (2)
Population présumée de la Mauritanie au 1er janvier 1966	160.000	820.000	980.000
% d'augmentation par rapport aux chiffres administratifs de 1962.	40 %	48 %	46 %
Grands groupes d'âge :			
pour 1.000 personnes des 2 sexes			
- 15 ans	42 %	43 %	43 %
15 - 59 ans	51 %	52 %	51 %
60 ans et +	7 %	5 %	6 %
Nombre moyen de personnes par : concession (ou tentes) ménage	8,2 4,5	5,9 4,6
Taux de natalité	48 ‰	43 ‰	45 ‰
Taux de mortalité	30 ‰	28 ‰	29 ‰
Taux d'accroissement naturel	1,8 %	1,5 %	1,6 %
Descendance finale des femmes (50 ans et +)	5,3	4,5	4,7
Fécondité générale (15-49 ans)	191	188	189
Taux brut de reproduction	3,0	2,6	2,7
Taux net de reproduction	1,7
Espérance de vie à la naissance	40

(1) Ce tableau a été établi à partir des résultats éventuellement ajustés et arrondis du dépouillement manuel effectué sur place. Ces résultats sont des résultats provisoires.

... = renseignements inexploités ou insuffisants.

(2) non compris centres urbains.

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

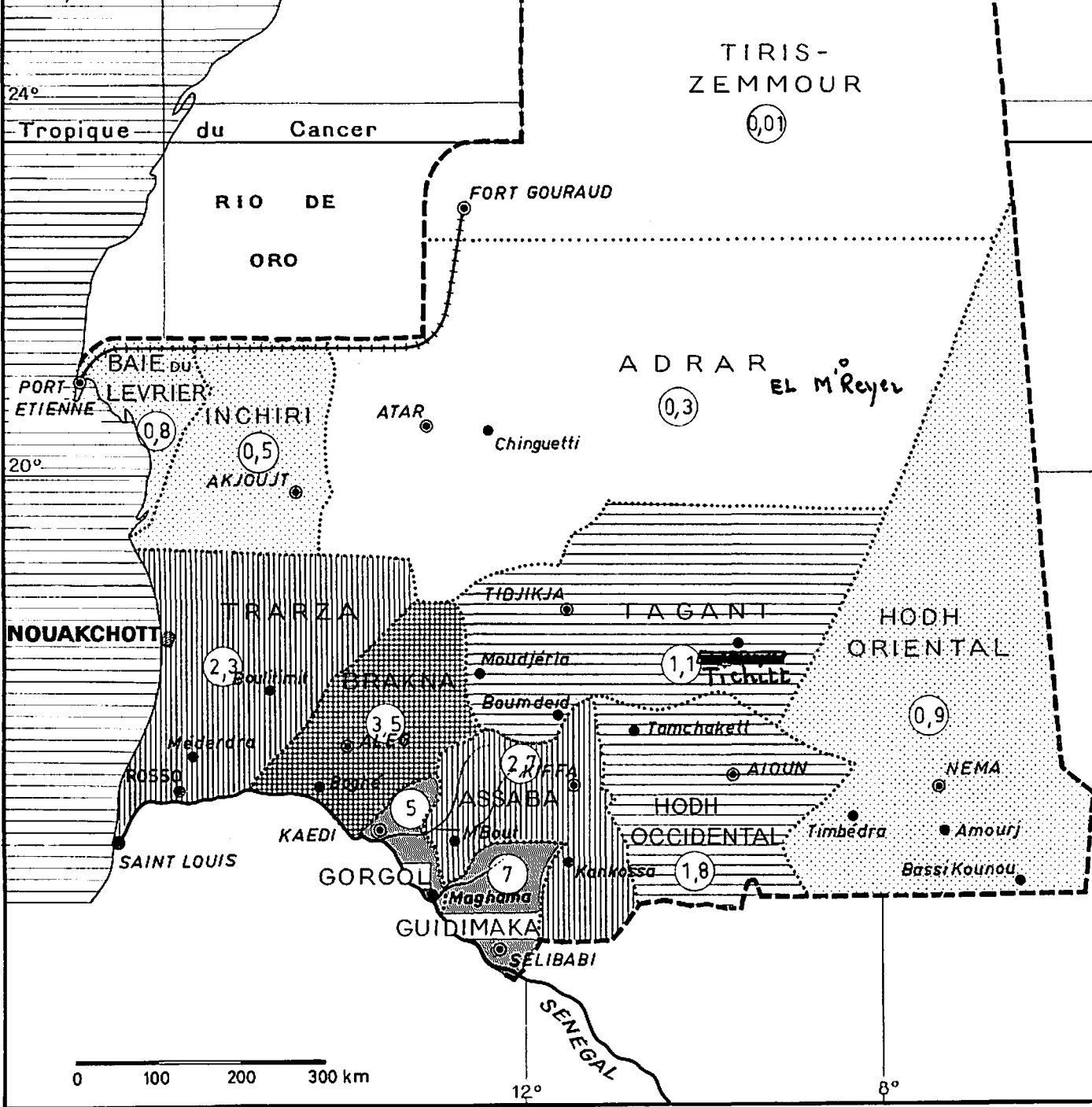
... ..

MAURITANIE

ANNEXE V

DENSITÉ DE POPULATION PAR CERCLE (D'après les résultats de l'enquête)

- Limite de territoire
- Limite de cercle
- ⊙ 0,9 Densité approximative
- Moins de 0,5 h/km²
- ▨ de 0,5 à 1 "
- ▧ de 1 à 2 "
- ▩ de 2 à 3 "
- de 3 à 5 "
- plus de 5 h/km²



0 100 200 300 km

12°

8°

EXEMPLE DE LISTE DES CHEFS DE TENTE

de rattachement
FORT-GOURAUD

de présence
MAROC-RIO DE ORO
BIR MOGHREIN - FORT-GOURAUD
CHINGUETTI - ATAR
AKJOUJT
TIKJIDJA
KIFFA
MEDERDRA-ROSSO

Enquête démographique par sondage
1964

Date : 14 juin 1964

Contrôleur : BUCKENMEYER

Secteur : 3

Fraction : | 012 |

Tribu : REGUIBATT

Nomdu chef de fraction : NAHOULD
DAFF

N°	Chefs de famille	N°	Emplacements présumés	N° d'Id.	Enquêteur	Parti le	Lieu de re- censement	Recensé le
1	NAH OULD DAFF	12	CHINGUETTI	1	Baba	17/6	CHINGUETTI	17/6/64
2	LAROUSSI OULD DAFF	12	CHINGUETTI	2	Baba	21/6	CHINGUETTI	21/6/64
3	EL MOKTAR OULD DAFF	14	FORT-GOURAUD	3	Baba	3/7	FORT-GOURaud	3/7/64
4	Mnd FADEL OULD DAFF	9	CHINGUETTI Famille à ATAR	4	Dahi Baba		ATAR CHINGUETTI	27/8/64 11/8/64
5	DAH OULD NAH OULD DAFF	5	FORT-GOURAUD	5	Baba	7/7	FORT-GOURaud	7/7/64
6	ZADAF A O/NAH OULD Daff	6	CHINGUETTI Famille à Elmoinan	6	Dahi Lamine		CHINGUETTI EL MOINAN	17/7/64
7	DADAH O/HABOUDI O/DAFF	10	FORT-GOURAUD AUSSRED Ou SMARA (RIO) ATAR	7	Baba	7/7		
8	DADAH OULD DAFF	3	RIO DE ORO (DAKLA)	8	Baba Baba		ZOUERATE Non vu	10/7/64 27/8/64

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and processing, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that the data remains reliable and secure.

5. The fifth part of the document discusses the importance of data governance and the role of a data governance committee. It outlines the key principles of data governance and the responsibilities of the committee members.

6. The sixth part of the document provides a detailed overview of the data management process, from data collection to data analysis and reporting. It includes a flowchart illustrating the process and the key steps involved.

7. The seventh part of the document discusses the importance of data literacy and the need for training and education. It outlines the key components of a data literacy program and the benefits of such a program.

8. The eighth part of the document provides a summary of the key findings and recommendations. It emphasizes the need for a data-driven culture and the importance of continuous improvement in data management practices.

9. The ninth part of the document includes a list of references and a glossary of key terms. The references list the sources used in the document, and the glossary provides definitions for the key terms used throughout the document.

10. The tenth part of the document includes a list of appendices and a list of figures. The appendices provide additional information and data, and the figures illustrate key data points and trends.

MISSION DEMOGRAPHIQUE - S. E. D. E. S.ANNEXE 8 AST 0,6
FK 0,3

1er EXEMPLE DE
LISTE DES CAMPEMENTS
PAR FAKHAD

FAKHAD : OULAD SELMON AHMEDSUBDIVISION DE RATTACHEMENT : CHINGUETTI

CP	Dossier	Nom du campement (ou lieu de présence)	Subdivision de présence	Fiches	Résidents
01	A	CHINGUETTI-TERZA	CHINGUETTI	11	56
01	B	CHINGUETTI	CHINGUETTI	7	29
02	A	GATAA-ALADIT	ATAR	2	17
03	A	AGHLEMBITT	TIDJIKJA	1	2
04	A	TADGHENITT	TIDJIKJA	1	4
05	A	AKJOUJT	AKJOUJT	1	3
06	A	FORT - TRINQUET	FORT-TRINQUET	2	6
07	A	AGNANA	TIDJIKJA	2	14
08	A	LEGTAITRA	TIDJIKJA	3	17
09	A	EM-T'BOULA	TIDJIKJA	2	8
10	A	EDGERNITT	TIDJIKJA	1	6
11	A	M'HAIRETH	CHINGUETTI	4	16
12	A	ZOUERATT	FORT-GOURAUD	3	15
13	A	AMDEIR	ATAR	2	13
14	A	TAYRET	ATAR	2	14
15	A	TOUNGAD	ATAR	1	8
16	A	TAWAZ	ATAR	3	12
00		Dossiers "familles vues"	17 dossiers	48	240
		Dossiers "familles non vues"	1 dossiers	21	93
		TOTAL GENERAL	18 dossiers	69	333

100

100

100

100

100

100

100

Faint, illegible text covering the majority of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

MISSION DEMOGRAPHIQUE - S.E.D.E.S.ANNEXE 8 BST 0 7FK 3 2

2ème EXEMPLE DE
LISTE DES CAMPEMENTS
PAR FAKHAD

FAKHAD : AH EL TALEB JIDDOUSUBDIVISION DE RATTACHEMENT : KIFFA

CP	dossier	Nom du campement (ou lieu de présence)	Subdivision de présence	Fiches	Résidents
1	A	YEJEB	TAMCHAKETT	43	178
2	A	CHAB	TAMCHAKETT	46	199
3	A	MOULKARAANE	TAMCHAKETT	13	59
4	A	TAMCHAKETT	TAMCHAKETT	11	55
5	A	LEGRAYIR	TAMCHAKETT	19	95
6	A	SEGHI	TAMCHAKETT	22	91
7	A	TICHOUTINE	TAMCHAKETT	20	103
8	A	DYABE	TAMCHAKETT	4	14
9	A	TEGLADE	TAMCHAKETT	14	56
10	A	TAGTAFETE	TAMCHAKETT	14	41
11	A	BAKANIUR	TAMCHAKETT	8	25
12	A	MOULKHEZE	KIFFA	40	235
13	A	BOUBLEINE	KIFFA	53	343
14	A	EMELGAN	TAMCHAKETT	44	299
15	A	OUEKOSS	TAMCHAKETT	24	137
16	A	TEFADA	KIFFA	22	100
17	A	MOUCHGUAGUE	KIFFA	9	64
17	A	MOUCHGUAGUE	KIFFA	2	11
18	A	MEDALLAH	KIFFA	26	168
19	A	TOUEIMRATT LEMJAH	KIFFA	2	20
20	A	EL KHENDRIA	KIFFA	5	31
		à reporter		441	2.324

LISTE DES CAMPEMENTS
PAR FAKHAD

ST 017
FK

(suite)

CP	Dossier	Nom du campement (ou lieu de présence)	Subdivision de présence	Fiches	Résidents
		Report		441	2.324
21	A	GREDF	KIFFA	16	99
22	A	EL BATHA	TAMCHAKETT	8	62
23	A	EHMED GUENZIA	KIFFA	16	79
24	A	DOWRA	KIFFA	6	32
25	A	N'DEWESRI	KIFFA	10	65
26	A	AGUERJE LEVA	KIFFA	19	110
27	A	HSEY TINE	KIFFA	8	57
28	A	BEIR KHATRA	KIFFA	8	50
29	A	HSEY MEIDI	KIFFA	2	12
30	A	TEZHARIT	KIFFA	12	96
31	A	BOUGH ELME	KIFFA	4	24
32	A	HSEY EDAR	KIFFA	1	9
33	A	EL MELGA	KIFFA	5	23
34	A	EMBOU	KIFFA	9	51
35	A	TYAHITT	KIFFA	8	47
36	A	HARAYE	KIFFA	3	10
37	A	KIFFA	KIFFA	22	81
38	A	N'SOUENI	AIOUN	5	19
39	A	AIOUN EL ATROUSS	AIOUN	5	31
40	A	NOUA MLEINE	KIFFA	10	70
40	A	NOUA MLEINE	KIFFA	5	32
41	A	BROUDA	BOUMDEID	8	85
		...			
			Contrôle au 28 juin 1965		
		Dossiers "tentes vues"	43 dossiers	631	3.468
60		Dossiers "non vues"	1 dossier	10	27
			<hr/>	<hr/>	<hr/>
			44 dossiers	641	3.495

EXTRAIT DE LISTE CORRECTEMENT POINTEE

ST | 0 | 7 |

FK | 0 | 4 |

Subdivision de : (1) _____

Enquêteur : SIDI EL GHALAOUI

Fakhad : (1) _____

Fait le : 16/8/64

Date du dernier recensement administratif : 1959

N° tentes	N° ordre	Date de naissance	Noms et prénoms	Degré de parenté	Observations n° Id
...
10	1	1925	BRAHIM O/AHMED LAMAR	chef de tente	29
	2	1940	FATIMETOU MINT EL HACHEMI	ep x 1	divorcée
	3	1907	MENA MINT EL HACHEMI	mère 1	29
	4	1933	MARIEM MINT AHMED LAMAR	soeur 1	29
	5 +	1950	Emou el Khary	ep x 1	29
	6 +	1959	Ahmed ould Brahim	fil 1 x -	29
...
30	1	1901	AHMED O/MOHAMED ABDALLAH	chef de tente	décédé 1933
	2	1911	ZEID EL MAL YARGUE	servante	déjà recensée (cf. 52)
...
43	1	1891	MOHAMEDEN MOCTAR o/MOULOUD	chef de tente	46
	2	1932	MANA Mint MOHAMED el MOCTAR	ep x 1	46
	3	1930	MOHAMED o/MOHAMED el MOCTAR	fil 1 x -	46
	4	1928	FATIMETOU	fil 1 x -	mariée autre fakhad
	5	1925	TESLEM Mint ZEIDAME	servante 1	46
...
54	1	1908	CHEICK OULD ABDALLAHI	chef de tente	30
	2	1909	FATIMETOU MINT MOCTAR	ep.x 1	30
	3	1944	MOHAMED ABDALLAHI	fil 1 x 2	30
	4	1950	MOHAMED		30
	5	1881	JEMEYA MINT BEILIL	servante	30
	6	1916	SOKRA MINT ROZAD	servante	84
	7	1881	KOUYA MINT HAMADI	servante	décédée
	8 +	1964	Salem Culd Cheick	fil 1 x 2	30
	9 +	1960	Abdallahi Ould Cheick	fil 1 x 2	30
	10 +	1956	Mohamed el Mami	fil 1 x 2	30
	11 +	1944	Mostapha Ould Cheick	fil 1 x 2	30
	12 +	1941	Yargue	serviteur	30

Les noms en minuscule désignent les gains, c'est à dire les personnes non inscrites sur le registre précédemment.

(1) Compte tenu du caractère confidentiel des renseignements fournis par l'enquête, on a volontairement omis de mentionner ici le nom de la subdivision et de la fakhad d'où proviennent ces renseignements.

1er EXEMPLE DE RECAPITULATION APRES POINTAGE

Secteur : 3 (septembre 1964)

ANNEXE 10 A

subdivision : CHINGUETTI

FAKHAD : AHEL HAMONI

ST | 016 |

FK | 011 |

Date du dernier recensement administratif : 1961

a : effectif ancien (sur registre administratif)

a = 609

		avant 1961	61	62	63	64	ND	
- décès :	hommes	2	1		2	4	4	13
	femmes	1	1	2	3	2	3	12
- femmes mariées à l'extérieur								16
- femmes reparties à l'extérieur (divorcées)								7
- partis à l'étranger								2
- recensés ailleurs								6
- comptés à tort								3
- disparus et sans précision								1
								<u>60</u>

b = 60

c : gains

		61	62	63	64	
- naissances	garçons	5	11	12	11	39
	filles	3	7	10	12	32
- par mariages						27
- femmes divorcées ou veuves						10
- anciennement recensés ailleurs						9
- oublis : enfants nés entre 1950 et 1960						51
autres (plus de quatorze ans)						15
- erreurs diverses						3
						<u>186</u>

c = 186

d : Chiffre de l'enquête

d = 735

RECAPITULATION a - b + c = d
609 - 60 + 186 = 735

Pointage page par page

Résultats de l'enquête

pages	a	--b	+c	= d
1	40	- 2	+ 11	= 49
2	38	- 2	+ 4	= 40
3	37	- 1	+ 13	= 49
4	46	- 0	+ 9	= 55
5	39	- 3	+ 9	= 45
6	41	- 4	+ 1	= 38
...

609 - 60 + 186 = 735

Tentes vues :

RHP 577

RHA 47

624624

Tentes non vues

111
d = 735

2ème EXEMPLE DE RECAPITULATION APRES POINTAGE

Secteur : 2 (mai 1965)

ANNEXE 10 B

Subdivisions : AOUN EL ATROUSS

FAKHAD : AHEL BABA ALI

ST | 0 | 7 |

FK | 4 | 4 |

Date du dernier recensement administratif : 1960

a : effectif ancien (sur registre administratif)

a = 1.525

b : pertes

	<u>avant 1960</u>	<u>60</u>	<u>61</u>	<u>62</u>	<u>63</u>	<u>64</u>	<u>65</u>	<u>ND</u>	
- décès : hommes	6	6	10	9	11	10	6	24	82
- décès : femmes	5	7	5	6	9	7	4	16	59
- femmes mariées à l'extérieur									19
- femmes reparties à l'extérieur									22
- partis à l'étranger									48
- recensés ailleurs									4
- comptés à tort									9
- disparus et sans précision									12

b = 255

c : gains

	<u>60</u>	<u>61</u>	<u>62</u>	<u>63</u>	<u>64</u>	<u>65</u>	
- naissances garçons	27	25	26	30	32	16	156
- naissances filles	26	22	25	25	24	13	135
- par mariages							53
- femmes divorcées ou veuves							37
- anciennement recensés ailleurs							14
- oubliés : enfants nés entre 1951 et 1959							94
autres (plus de quatorze ans)							66
- erreurs diverses							16

c = 571

d : chiffre de l'enquête

d = 1.841

RECAPITULATION : a - b + c = d
 1525 - 255 + 571 = 1.841

Pointage page par page

pages	a	- b	+ c	= d
1	25	- 2	+ 5	= 28
2	24	- 1	+ 4	= 27
3	23	- 2	+ 4	= 25
4	25	- 2	+ 15	= 38
5	23	- 0	+ 2	= 25
6	21	- 3	+ 1	= 19
...

1.525 - 255 + 571 = 1.841

Résultats de l'enquête

Tentes vues :

RHP : 1.708

RHA : 51

1.759 1.759

Tentes non vues :

82

d = 1.841

Strate 0 8
Fakhad 1 6

Subdivision 0 9

A. ESTIMATIONS EN COURS D'ENQUETE

1er procédé	TC 62	registre a	enquête dl	numérotées n	pertes b	gains c	non pointées i	d	fait à
	800	814	568	477	62	91	285	874	66 %
2ème procédé	TC 62	registre	enquête	tentes étudiées		$\frac{P}{T}$	tentes res- tant à étudier	d	fait à
	800	814	568	105		5,4	58	881	65 %

B. ESTIMATION EN FIN D'ENQUETE (exemples théoriques)

1er procédé	TC 62	registre a	enquête dl	numérotées n	pertes b	gains c	non pointées i	d	
.cas 1	800	814	886	725	89	161	0	886	
.cas 2	800	814	831	682	81	149	51	885	
2ème procédé	TC 62	registre	enquête dl	tentes étudiées vues	N.V.1.	N.V.2.	$\frac{P}{T}$	tentes res- tant à étudier	d
.cas 1	800	814	880	163	0	0	5,4	0	880
.cas 2	800	814	864	140	19	4	5,3	0	864
.cas 3	800	814	798	111	39	0	5,3	13	878
...									

TC 62 = chiffre figurant sur les tableaux de commandement de 1962

a = total des personnes figurant sur le registre administratif (correspond généralement au chiffre de TC 62)

 $\frac{P}{T}$ = rapport représentant le chiffre moyen de personnes par tente (ou fiche)

1er EXEMPLE FICHE SIGNALITIQUE DE FAKHADANNEXE 12 AFICHER DEMOGRAPHIQUEFAKHAD (1) : 117 OULAD ALLOUCHE EL BILL

Recensés à cercle : HODH ORIENTAL

10

- subdivision : BASSIKOUNOU

13

- poste administratif :

Tribu : OULAD DAOUD

Catégorie : Guerrier (avec clans de marabouts et de zenaga)

Secte : Musulmans sans secte

Origine :

date de création :

LIEUX DE SEDENTARISATION

- TEREBOKOU à 30 km Sud de BASSIKOUNOU
- EL MANSOUR à 40 km Sud-Est de BASSIKOUNOU
- EKOMBEDI à 40 km Sud de BASSIKOUNOU
- BERETOUMA à 25 km Sud de BASSIKOUNOU
- NEIRE à 80 km Sud de BASSIKOUNOU

Années de recensement	tentes	H 15 et plus	F 15 et plus	G 0 - 14	F 0 - 14	total hommes	total femmes	dont serveurs	$\frac{P}{T}$	Ensemble
1961	446	1.651	1.266	793	413	2.384	1.679	1.287	9,1	4.063
196.										

CHEF DE FAKHAD : SIDI OULD HENENA

NOTABILITES : AHMED OULD MOHAMED - AHMED KEYE -
DAH OULD MOHAMED EL ELY - CHEICK AHMED
OULD SIDI OULD NCH - IZID BIH OULD CHIKH-
CHIKH OULD TALEB BOUNA ...

(1) Voir conseils au verso - Les renseignements sont à demander au niveau de la subdivision (ou du poste administratif).

- ECRIRE EN MAJUSCULES tous les renseignements contenant des noms de gens ou de lieux.

- PRECISER AU MAXIMUM

ex : ZENGRA à 20 km Ouest de NEMA
SARYA à 70 km Sud Est de TIMBEDRA

ex : de juillet à septembre
d'avril à mai
tout le temps

ex : trou
puits en terre
puits cimenté
marigot
fleuve

- ACTIVITE

ex : pâturage
culture
élevage
urbaine

- ANNEES DE RECENSEMENT : indiquer sur la première ligne les chiffres se rapportant au recensement le plus récent avant 1962, sur la seconde ligne ceux se rapportant au recensement le plus récent après cette date (ou à défaut ceux du dernier recensement)

- $\frac{P}{T}$ Rapport représentant le nombre moyen de personnes par tente.

LIEUX DE PRESENCE (habituels)

Saison sèche			Saison des pluies		
Lieux	Subdivision	Activité	Lieux	Subdivision	Activité
BASSIKOUNOU HASSI TOUIL	Bassikounou "	Urbaine Abreuvoir	Toute la région du TIJEMSI, situé au nord et à l'est de BASSIKOUNOU (une vingtaine de puits) - près de NEMA - Noual	Bassikounou "	pâturage "
TINIASSE	"	"		"	"
NEIRE	"	"		"	"
FREDIA	Amourj	"		Nema	"
AIOVINET TAHAR	Timbedra	"		Timbedra	"

MIGRATIONS A L'ETRANGER restent presque tous en Mauritanie depuis les troubles de 1961.

OBSERVATIONS : Fakhad très hétéroclite, composée de quinze parties : villages et clans d'origine diverse (guerriers, marabouts "berabiches" de Tombouctou...

POINTS D'EAU

TYPES	NOMS	EMPLACEMENTS PRECIS	EPOQUE DE FREQUENTATION
puits cimentés	NOUAL	90 km nord-est de TIMBEDRA	Hivernage - hiver
"	HASSI TOUIL	60 km est de BASSIKOUNOU	Saison sèche : mars - juillet
puits en terre	ZOUHG	60 km nord de NEMA	Saison sèche
"	NEIRE	80 km sud de BASSIKOUNOU	Toute l'année
"	KOSSANA	60 km sud de BASSIKOUNOU	"
puits ciment mare	AGHOUR	30 km est de BASSIKOUNOU	Toute l'année
puits en ciment	TINIASSE	60 km nord-est de BASSIKOUNOU	Saison sèche
"	BOUMEDIANE	90 km est de BASSIKOUNOU	Saison sèche

OBSERVATIONS :

- ECRIRE EN MAJUSCULES tous les renseignements concernant des noms de gens ou de lieux.
- PRECISER AU MAXIMUM
 - ex : ZEINGRA à 20 km Ouest de NEMA
SARYA à 70 km Sud-Ouest de TIMBEDRA
 - ex : de juillet à septembre
d'avril à mai
tout le temps
 - ex : trou
puits en terre
puits cimenté
marigot
fleuve
- ACTIVITE
 - ex : pâturage
culture
élevage
urbaine
- ANNEES DE RECENSEMENT : indiquer sur la première ligne les chiffres se rapportant au recensement le plus récent avant 1962, sur la seconde ligne ceux se rapportant au recensement le plus récent après cette date (ou à défaut ceux du dernier recensement).
- $\frac{P}{T}$ rapport représentant le nombre moyen de personnes par tente.

LIEUX DE PRESENCE (habituels)

Saison Sèche			Saison des pluies		
Lieux	Subdivision	Activité	lieux	Subdivision	Activité
ACHARIM	Tidjikja	Elevage	TACHOUTT	Tidjikja	Elevage
TIDJIKJA	Tidjikja	Elevage	DBOULGNI	Tidjikja	Elevage

MIGRATIONS A L'ETRANGER :OBSERVATIONS :

POINTS D'EAU

Types	Noms	Emplacement précis	Epoque de fréquentation
Puits en ciment	ACHARIM		Saison sèche
"	TIDJIKJA	TIDJIKJA	"
"	DBOULGNI	20 km Sud Ouest de TIDJIKJA	"
Marigot	DBOULGNI	20 km Sud Ouest de	Saison des pluies
"	TACHOUTT	TIDJIKJA	"

OBSERVATIONS :

ANNEXE 13FETES ET MOIS DU CALENDRIER MAURITANIEN
(entre le 5 février 1963 et le 2 janvier 1965)**1963**

mois de "Ramadan" (raas ramadan. Fête : le 5 février 1963)
 mois de "Fatr" lauel (fête du Fatr' : le 7 mars 1963)
 mois de "Fatr'" taali
 mois de "l'Afd" (fête de la Tabasky : le 16 mai 1963)
 mois de "Achour" (fête de "Achour" : le 5 juin 1963)
 mois de "T'biie"
 mois de "Mouloud" (fête du "Mouloud" : le 17 juillet 1963)
 mois de "Labiad el Lauel"
 mois de "Labiad Thani"
 mois de "L'qseiyr Lauel" (fête de l'Aiid Istiqla : 28 novembre 1963)
 mois de "L'qseiyr Taali".

1964

mois de "Ramadan" (jour de Raas Ramadan : 15 janvier 1964)
 mois de "Fatr' Lauel" (fête de "Fatr'" : le 15 février 1964)
 mois de "Fatr' Taali"
 mois de "l'Afd" (fête de l'Afd el Kébir : le 23 avril 1964)
 mois de "Achour" (fête de Achour : le 13 mai 1964)
 mois de "T'bie (21 mai 1964 au 23 juin 1964)
 mois de "Mouloud" (24 juin 1964 au 25 juillet 1964)
 mois de "Labiad el Lauel" (26 juillet au 26 août 1964)
 mois de "Labiad Thani" (27 août au 28 septembre 1964)
 mois de "Labiad taali" (29 septembre au 30 octobre 1964)
 mois de "L'qseiyr Lauel" (1 novembre au 1 décembre 1964)
 mois de "L'qseiyr Taali" (2 décembre 1964 au 2 janvier 1965).



CALENDRIER HISTORIQUE DU TRARZA

Année

- 1881 - 'am nijmā oum nouâjā
(année de l'étoile munie d'une queue)
- 'am ouéfèt Aouffā t'bib
(année de la mort du médecin Aouffā
- ouéfèt Chikh Ahmedou o/Souleyman
(mort de Chikh Amedou o/Souleyman.
- 1882 - 'am nijmā
(année des étoiles)
- 1883 - melgā el m'ah'ssar
(rencontre des deux émirs)
- 1884 - el marsyia
(pluies de mars)
- fitnāt tendra ou tagoumat
(bataille entre les Tendras et les Tagoumats)
- 1885 - ouéfèt Ali o/Mohamed el Habib
(mort de Ali o/Mohamed el Habib, émir du Trarza)
- ouéfèt Ahmedou Yakhoubā o/Ebnou Omar
(mort de Ahmedou Yakhoub, des Ahel Barikallah)
- 1886 - mout Ahmedou o/Deïd
(mort de Ahmedou o/Deïd, le premier)
- 1887 - Daman
(le premier)
- 1888 - vrourgui l'hāmire
(tuberculose des ânes)
- 1889 - negāte el gnāt - ssaab boutā
(pluie fine froide et sombre)

- 1890 - année de l'écoulement de l'oued Kouli
la grande crue et inondation jusqu'à la mer.
la pluie des sauterelles.
- 1891 - l'année de Boumarara (maladie des troupeaux)
mort de Sidi Lemine et El Mokhtar Mou (des Oulad el Aghel)
mort de Mokhtar o/Bidah ! et de Chikh Sidi Mohamed o/El Hadj
menace de Mohamed Baba o/El Ghlil et de Maloukif (Ahel Tounsi)
bataille de Gana.
- 1892 - bataille de Ouezane et de N'tichilit (entre les gens du Trarza)
- 1893 - mort de Amar Talem (émir du Trarza)
mort de Ahmed Yora o/ahmedou el Aghel, et de Ali (émir du
Brakna)
assassinat du commandant du Dahgana (par Bourrass, frère de
l'émir du Trarza).
- 1894 - l'année de l'imposition d'une pièce de guinée par tente par
l'émir.
- 1895 - 'am mji n'zara chor Adrar
(des français sont venus en Adrar)
chrr' a Tendra ou Ideikhoub
(jugement entre les Tendras ou les Ideikhoub)
- 1897 - 'am chaar Ould Ali oua Ould Sidi (Touidermi, Tinyardar)
(guerre entre Ould Ali et Ould Sidi)
- 1898 - 'am mata l'achor el lauel (Chemama)
(première année de l'impôt)
- 1899 - 'am bouhamurona
(année de la rougeole)
- 1900 - 'zauget Ould Ali
(fuite de Ould Ali
- ouèfèt Hamedou o/zeyad (Idabhoun)
(mort de Hamedou o/Zeyad.
- oum mwällä maa'Erkiz
- sallah' a Erkiz
(la bonne année au Rkiz)

- 1905 - mout Coppolani, oua Culd Ali, oua Bakar o/Soufd Ahmed
 (mort de Coppolani, de Culd Ali, de Bakar o/Soufd Ahmed)
- zauget Oulad Sidi
 (fuite des Oulad Sidi)
- rezzou el Mess'ha
- fitnat Tihngadar'taalya
 (bataille de Tingadar)
- 1906 - foucht
 (foucht)
- mji cherrif el Tidjikja
 (arrivée du Cherrif à Tidjikja)
- terfād naass ssehouat el ma
- mout Moulaye o/Ahmeīda (chikh Euleb saaheliin)
 (mort de Moulaye o/Ahmeīda (chef des Euleb saaheliin))
- mout Arrossi (Chikh Oulad Delim
 (mort de Arrossi, chef des Oulad Delim))
- rergāt Ahmed el Djouf (Tadjakant)
- 1907 - binayi el Mederdra
 (construction de Mederdra)
- mout Ahel Samba
 (mort de Ahel Samba)
- 1908 - dorrāt el hāmīrr
 (réquisition des ânes)
- gbith echams ou elgāmar)
 (éclipses du soleil et de la lune)
- fitnat Lagouāchichi
 (combat de Lagouāchichi)
- mout Ethman o/Brahim Ghilil
 (mort de Ethman o/Brahim Ghilil)
- 1909 - glyāt Atar
 (la prise d'Atar)
- mout Mohamedan o/Bazayid, ou Mohamed o/Oufā
 (mort de Mohamedan o/Bazayid, et de Mohamed o/Oufā)
- mejit ahel hamdi chor Sénégal
 (départ des Ahel Hamdi vers le Sénégal).

- 1910 - Chertout ejedri
(vaccination contre la variole)
- mji Conolem
(arrivée du colonel)
- ouéfèt Chikh Ma el Afnin
(mort de Chikh Ma el Afnin)
- kitabat Ahmed o/Defd
(soumission de Ahmed o/Defd)
- 1911 - kitābāt Mohamed el Khali, ou Chikh Embarek
(soumission de Mohamed el Khali et de Chikh Embarek)
- ouéfèt Abdallahi o/Mohamed Salem
(mort de Abdallahi o/Mohamed Salem)
- 1912 - harkāt Conolem chor Sequia
- (mout Mohamed Khafret)
(mort de Mohamed Khafret)
- 1914 - chaar Nizara
(guerre des européens)
- negd'a el hamya
- rih' el hamara
(année du vent rouge)
- 1915 - ouéfèt Salek o/Bba ou Ahmed Diagā o/Aminou (Chikh Rahala
ahel embark)
(mort de Salek o/Baba, cadi des Ida ou Ali, et de Ahmed Diagā
o/Aminou)
- 1916 - ouéfèt Mohamed Fall, ou Abdallahi o/Ayed
(morts de Mohamed Fall et de Abdallahi o/Ayed)
- ouéfèt Omar o/Abdou Abdem, (Cadi Oulad Sidi el Fadel), ou
Dādau
(morts de Omar o/Abdou Abdem, et de Dādau, des Ahel
Mou'barek)
- gissmit e Rkiz
- 1917 - ouéfèt Chikh Saad Bou, ou Mohamed o/el Marbouli (Idoudef)
(morts de Chikh Saad Bou, et de Mohamed o/el Marbouli des
Idoudef)
- boudemaa
(épidémie des bovins)

- 1918 - ouèfèt Sidi Bouya o/Chikh Saad Bou
(mort de Sidi Bouya o/Chikh Saad Bou
- ouèfi el harrb
(fin de la grande guerre)
- 1919 - ouèfèt Chikh Mohamedou o/Habib arrharman
(mort de Chikh Mohamedou o/Habib Arrahman)
- 1920 - ouèfèt Chikh el Hassan (Idab el Hassan)
(mort de Chikh el Hassan (Idab el Hassan)
- el keft
(année des billets de banque)
- fässra Ould Deïd
- 1921 - ouèfèt Sidi Mohamed o/Slimane
(mort de Sidi Mohamed o/Slimane
- ouèfèt Mohamed Lamine o/Chikh Maaloum (charr Idefboussat)
(mort de Mohamed Lamine (savant des Idefboussat de Boutilimit)
- 1922 - ouèfèt Mohamed o/Ahmed Yora, ou Fatma M'barka
(mort de Mohamed o/Ahmed Yora et de Fatma M'barka)
- ouèfèt Hadāmin (tarjmen oy amallaz) ou El Hadj Malik (Tiwawa)
(mort de Hadāmin (interprète et poète), et de El Hadj Malik.
- iji ministre
(arrivée du ministre)
- 1923 - hassbāt Sarbania
(recensement de Sarbania)
- ouèfèt Cherif o/Sabar (cadi Medrich)
(mort du Cherif o/Sabar (cadi de Medrich)
- 1924 - ouèfèt Baba o/Chikh Sidyia
(mort de Baba o/Chikh Sidyia)
- ouifakh' Ould Deïd ou Ould Brahim Salem
(accord entre Ould Deïd et Ould Brahim Salem)
- 1925 - mji Sidi men el Gharb
(arrivée de Sidi du Maroc)
- majit Oulad Ali chor el Brakna
(départ des Oulad Ali vers le Brakna)
- bouhaymaroune
(année de la rougeole)
- dort azouazil
(réquisition des chameaux de selle)

- 1926 - ouèfèt Mohamed o/Leminou
(mort de Mohamed o/Leminou)
- 'am mji tyar
(arrivée des premiers avions)
- 1927 - tih'ât Mohamed el Mamoun ou ouèfètou
(mort de Mohamed el Mamoun)
- mah'erro
(année difficile)
- ouèfèt Chikh Hamedou Bamba
(mort de Chikh Hamedou Bamba)
- oued el R'tab
(année de l'oued el r'tab)
- ouèfèt Oumouhounnin mint Amar Salem
(mort de Oumouhounnin mint Amar Salem)
- ouèfèt Mohamed o/Baba o/Chikh Sidya, ou El Weli o/Chikh Saad Bou
(mort de Mohamed o/Baba o/Chikh Sidya et de El Weli o/Chikh Saad Bou)
- 1928 - mjit el emir o/Brahim Salem chor Dakhla
(l'émir Ould Brahim Salem est parti à Dakhla)
- 1929 - binaye Akjoujet
(construction de Ajoujt)
- tarri'b Chikh Hamallah
(arrestation de Chikh Hamallah)
- ouèfèt émir Ahmed Salem o/Brahim Sallem
(mort de l'émir Ahmed Salem)
- mejit el wouâtât el Adrar
(des automobiles sont arrivées en Adrar)
- 1930 - ouèfèt Mohamed Fall o/Baba (Ida ou Ali)
(mort de Mohamed Fall (des Ida ou Ali))
- mout Brigadier
(assassinat du Brigadier)
- imared Ahmed o/Deïd
(Ahmed o/Deïd devient émir)
- ouèfèt Ethkhana o/Chikh Saad Bou
(mort de Ethkhana o/Chikh Saad Bou)

- 1931 - mout marfour' o/Ahmed o/Elemine, ou Mohameden Baba o/Ahmed Yora
(mort de Marfour) et de Mohameden Baba o/Ahmed Yora)
- zauget Amar Sallem chor Timbouctou
(fuite de Amar Sallem vers Tombouctou)
- 1932 - oum Tounsi
(année de oum Tounsi)
- ouéfèt Chikh Sidati o/Chikh Saad Bou Mohamed Fall o/Zeiad (Idabhoum)
mort de Sidati o/Chikh Sadd Bou et de Mohamed Fall des Idabhoum)
- ouéfèt Chikh Mohamed Sayid o/Tolba (Ida ou Ali)
(mort de Chikh Mohamed Saiyd o/Tolba, des Ida ou Ali).
- 1933 - tayhi' njoum
(année de la chute des étoiles)
- ouéfèt El Marfoul o/Chikh Saad Bou
(mort de Marfoul)
- 1934 - ouéfèt Bou Nanã o/Chikh Saad Bou
(mort de Bou Nanã)
- 1935 - ouéfèt El Bachir o/El Barigi (Idagbouhãni) ou Baba o/Abderahman
(mort de El Bachir ... et de Baba o/Abderahmane)
- 1936 - mji ministre Lendare
(arrivée du ministre Lendare)
- ouéfèt el moufhiid o/Brahim khilil (Oulad Ahmed ben Daman)
(mort de el Moufhiid des Oulad Ahmed ben Daman)
- ouéfèt Ahmed o/Ebnou Amdam (Oulad Sidi et Fali)
(mort de Ahmed o/Ebnou Amdam)
- ouéfèt Mohamed Abderahmane o/Bou (Oulad Etfara Hailallah)
(mort de Mohamed Abderahmane o/Bou)
- 1937 - ouéfèt Sarmã mint Mohamed el Habib
(mort de Sarmã Mint Mohamed el Habib)
- ouéfèt Abderahmane o/Ahmed o/Mohamed Baba (aalem, mzeguem Ahel Yakhoub)
(mort de Abderahmane o/Ahmed (professeur des Ahel Yakhoub)
- ouéfèt Ahmed Bazafid (Chikh Sidi Fallé)
(mort de Mohamed Bazafid, chef des Sidi Fallé)
- el wouéliould Youba el Mokhtar (griot des Ahel Chikh Saad Bou).

- 1938 - ouèfèt Sidi Moylă ou Si Ahmed = Oulad Boubakăr Sirré
(mort de Sidi Moylă et de Sidi Ahmed (des Oulad Ahmed Ben Daman))
- fitnat El Euleb ou Ahel Chikh Saad Bou
(bataille entre les Euleb et les Ahel Chikh Saad Bou)
- 1939 - ouèfèt Zin o/Jemad' (Ida ou Def)
(mort de zin o/Jemad')
- fida'oubakh'
el harrb
(début de la grande guerre en Europe entre France et Allemagne)
- ouèfèt Ould Ali el Kori (mreni)
(mort de Ould Ali (chanteur célèbre))
- ouèfèt Chikh Baba el Kef (marabout Idagh)
mort de Chikh Baba el Kef (marabout des Idagh)
- 1940 - ouèfèt Yadhîh o/Abdd el Wouadoud, ou Mohamed o/Bou Chareb
(o/Rgeïg)
(mort de Yadhîh o/Abdd el Wouadoud, et Mohamed o/Bou Chareb)
- ou'ât Laghlal ou Tenouajiou
(massacre des Tenouajiou par les Laghlal)
- 1941 - ouèfèt Aïnina o/Ahel el Magh' dad
(mort de Aïnina)
- ouèfèt Mohamedni o/Sidi, ou el Mokhtar el Alamine (o/Sidi Fallé)
(mort de Mohamedni, et de el Mokhtar Alamine des o/Sidi Fallé)
- ouèfèt Chikh Mrabih Mrabo
(mort de Chikh Mrabih Mrabo)
- 1942 - ouèfèt el Mamya (oum Ahmed Defd)
(mort de El Mamya (mère de Ahmed Defd))
- ouèfèt Amar o/Meflound (hartani), ou Sidi el Mokhtar Oumou
(mort de Amar o/Meflound (hartani) et de Sidi el Mokhtar Oumou, arrivée de la légion étrangère).
- 1943 - ouèfèt Ahmed o/Abdallahi, ou ahmed o/hamdat (idabhoun)
(mort de Ahmed o/Abdallahi, et de Ahmed o/Namdat)
- ouèfèt Barikallah o/Mohmadou Baba (aalem Ahel Yakhoub)
(mort de Barikallah o/Mohmadou (professeur des Ahel Yakhoub))
- ouèfèt Hamidoune o/Mahmd Baba, ou l'émir Ahmed o/Defd
(mort de Hamidoune et de l'émir Ahmed o/Defd)
- ouèfèt El Mokhtar Slama o/Dăne (Idabhoun)
(mort de El Mokhtar Slam (des Idabhoun))

- 1944 - ouèfèt Mohamden o/Chikh Ahmed o/El Fallé ou Mohamed o/Baba
(mort de Mohamden o/Chikh Ahmed et de Mohamed o/Baba des
Chorfa)
- ouèfèt Mohamed El Mustapha o/Cheikh Ahmedou Bamba;
(mort de Mohamed El Mustapha o/Chikh Ahmedou Bamba)
- 1945 - ouèfèt el harrb
(fin de la grande guerre entre Français et Allemands)
- 1946 - m'diman el Hodh Mauritanie
(rattachement du Hodh à la Mauritanie)
- 1947 - nejakh lauel o/Horma
(année ou Horma est élu la première fois comme député)
- 1948 - khlegât parti progressiste
(fondation du parti progressiste)
- 1949 - retour des Oulad Ali de Aleg à Rosso
- 1950 - ssaïl l'Gouareb ou Nouakchott
(inondation de Rosso et de Nouakchott)
- 1951 - zergau Sidi Mokhtar ou Horma
(élection de Sidi Mokhtar et première année d'élection)
(mort de Hafedh o/Oudaha, de Podor)
- 1952 - mata médaille el kbira Abdullah o/Chikh Sidya
(remise de la grande médaille à Abdullah o/Chikh Sidya)
- melga chioukh el Gouaree
(rassemblement des chefs et notables à Rosso)
- ssmiât Ould Omer, émir Trarza
(Ould Omer nommé émir du Trarza)
- 1953 - (année de la piqûre)
- 'am anchel
(plante de pâturage)
- 1954 - année de la variole
- 1955 - mout Dié o/Mohamed Mahmoud (Kounta)
(mort de Dié o/Mohamed Mahmoud - des Kountas)

- 1956 - mjit Horma chor el Maghreb
(départ de Horma vers le Maroc)
- 1957 - 'am Tegguel
(année du Tegguel)
- 'am el bouta
(année de la pluie fine)
- 1958 - 'am lentikhab (oui ou non) - congrès d'Alleg
(année du référendum)
- digga djij tarih'r ou djij franga, espagna
(bataille entre l'armée de libération et les français et les espagnols)
- 1959 - arrivée de De Gaulle à Nouakchott
- nomination des ministres de la RIM
- 1960 - assassinat de Ould Obeïd
- mort de l'ami o/Abakak savant des Chegoumem
- mort de Sidi Embark o/Ahmed Baba, chef des O/Bou sba
- année de l'indépendance
- 1961 - accident mortel de N'Piarye Baba li, directeur d'école de :
Nouackchott
- mort du Sultan Mohamed Cinq du Maroc
- Grande réception du président à l'occasion de l'Aïd el Kébir
- élection du président de la République
- 1962 - kutlet nazrani fi cinéma Gomez fi Nouakchott
(assassinat du Français au cinéma Gomez)
- mounatemoth' Nema (attentat de Nema)
- 1963 - kutlet Sbahi el goum al Amar Gdebija (Trila)
- (année où le Sbahi a tué des gens de la fraction des Abel Amar
de la famille Ahel Moutalli)
- mort de Abeidi, des Oulad Bou Sba
- 1964 - moutamar Kaédi
(congrès du parti du peuple à Kaédi)
- gbidh el ghamar
(éclipse de la lune)
- mort du grand chef Abdallah ould Sidya à Boutilimitt.

CALENDRIER HISTORIQUE DES OULAD DAOU(BASSIKOUNOU) (1)

1911	-	Taihett lefre
1912	-	
1913	-	'am Beghe Elne - lehdej Mendiagha - jouã
1914	-	'am Ghadra
1915	-	'am koundeett Ehel Abdouka
1916	-	'am jerke Henena
1917	-	'am el moughoiss
1918	-	'am guenenoué
1919	-	naissance de Dechegh ould Henena
1920	-	'am mout Amar ould Jeddou
1921	-	'am mout Mohamed ould Brahim
1922	-	
1923	-	
1924	-	
1925	-	
1926	-	'am lekhmeissa
1927	-	première farkake
1928	-	bartizant ezriba
1929	-	Jedri Ehel Hadj Lehcën
1930	-	mout Hamadi ould Jakani
1931	-	mout Hamadi ould Sassi (Ezrfiatt)
1932	-	taihett Tiguil (Mt Billaye)
1933	-	mout Isselmou ould Oualatti
1934	-	Vitnett Athmna Lemkhattra
1935	-	lekembé
1936	-	targuib El Hassyani (Hassi Tonil Bonzrib)
1937	-	'am tarcha (mort des femmes)

(1) Ce calendrier qui comporte sans doute quelques erreurs de transcription est la copie du calendrier établi en Avril 1965 par le chef d'équipe travaillant chez les Alloveh el Bill.

- 1938 - Taichtayt Rgueibatt
 - 1939 - Lembessité
 - 1940 - Ezlaye Tegnoulgue
 - 1941 - Sevene
 - 1942 - Bougrat
 - 1943 - Hdej Lehmare
 - 1944 - Lesdaine
 - 1945 - Beteil (prise des fusils)
 - 1946 - Ferkak (tali)
 - 1947 - Mohamed Abdallah ould Ade Magne
 - 1948 - Eghirett enekechef mout cheich Sidi Ahmed
 - 1949 - Chüve mout Zeïn
 - 1950 - Keraneth
 - 1951 - Taihett Mohamed fall Saleck à ras El Ma
 - 1952 - Seïl
 - 1953 - Aradane
 - 1954 - Defgne ould Allouch el Ideijiba
 - 1955 - Mout Henena ould Sidi
 - 1956 - Beyek
 - 1957 - Mout Rajalé - Ely Salim et Hamond
 - 1958 - Lekass
 - 1959 - Legueditt el Mochtar ould Daddah
 - 1960 - Defgne
 - 1961 - Mohamed ould Maham datt et Lemagh ould Elde
 - 1962 - Mout ould Saadi
 - 1963 -
 - 1964 - Montamar à Kaedi
- Arrivée à Bassikounou du Président.

Secteur ST VL Fiche FR CP

FICHE COLLECTIVE

N° suite fiche n° nombre total de fiches Date

Recenseur Lieu d'enquête

SUBDIVISION { de rattachement
de présence

Fraction :

Chef de famille

Est - il présent ici ? oui - non

Si non, où est-il ?

Si oui, nombre d'autres points de présence de la famille

CYCLE DE NOMADISATION

Emplacements successifs entre le printemps 1960 et le printemps 1965

	Famille		
	Lieu	Motif	Distance
Print. 60			
Eté 60			
Aut. 60			
Hiver 60			
Print. 61			
Eté 61			
Aut. 61			
Hiver 61			
Print. 62			
Eté 62			
Aut. 62			
Hiver 62			
Print. 63			
Eté 63			
Aut. 63			
Hiver 63			
Print. 64			
Eté 64			
Aut. 64			
Hiver 64			

QUESTIONNAIRE FEMMES

(à remplir pour toute femme de 12 ans et plus)

TABLEAU 7

N° de la ligne		Nom		Fraction d'origine		Résidence	
Age		Ethnie		Groupe social		Nombre de mariages :	
						Age au 1 ^{er} mariage :	

femme n°	mariages	L. P. avec mari	Durée	Diss.	ENFANTS AU TOTAL						AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS																												
					Total		Décédés		Survivants																														
				M	F	M	F	M	F																														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A-t-elle été enceinte OUI - NON <input type="checkbox"/>																												
	2										Si oui, a-t-elle accouchée OUI - NON <input type="checkbox"/>																												
	3										<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dates</td> </tr> <tr> <td>Sexe</td> <td>Morts-nés</td> <td>Nés-vivants</td> <td>Survivants</td> <td>Décédés</td> <td>Naissances</td> <td>Décès</td> </tr> <tr> <td>M</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>F</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						Dates		Sexe	Morts-nés	Nés-vivants	Survivants	Décédés	Naissances	Décès	M							F						
			Dates																																				
Sexe	Morts-nés	Nés-vivants	Survivants	Décédés	Naissances	Décès																																	
M																																							
F																																							
4										Observations																													
5																																							
Hors mariage																																							
Total																																							

Année du 1^{er} mariage : Année de naissance 1^{er} enfant :

N° de la ligne		Nom		Fraction d'origine		Résidence	
Age		Ethnie		Groupe social		Nombre de mariages :	
						Age au 1 ^{er} mariage :	

femme n°	mariages	L. P. avec mari	Durée	Diss.	ENFANTS AU TOTAL						AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS																												
					Total		Décédés		Survivants																														
				M	F	M	F	M	F																														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A-t-elle été enceinte OUI - NON <input type="checkbox"/>																												
	2										Si oui, a-t-elle accouchée OUI - NON <input type="checkbox"/>																												
	3										<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dates</td> </tr> <tr> <td>Sexe</td> <td>Morts-nés</td> <td>Nés-vivants</td> <td>Survivants</td> <td>Décédés</td> <td>Naissances</td> <td>Décès</td> </tr> <tr> <td>M</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>F</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						Dates		Sexe	Morts-nés	Nés-vivants	Survivants	Décédés	Naissances	Décès	M							F						
			Dates																																				
Sexe	Morts-nés	Nés-vivants	Survivants	Décédés	Naissances	Décès																																	
M																																							
F																																							
4										Observations																													
5																																							
Hors mariage																																							
Total																																							

Année du 1^{er} mariage : Année de naissance 1^{er} enfant :

N° de la ligne		Nom		Fraction d'origine		Résidence	
Age		Ethnie		Groupe social		Nombre de mariages :	
						Age au 1 ^{er} mariage :	

femme n°	mariages	L. P. avec mari	Durée	Diss.	ENFANTS AU TOTAL						AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS																												
					Total		Décédés		Survivants																														
				M	F	M	F	M	F																														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A-t-elle été enceinte OUI - NON <input type="checkbox"/>																												
	2										Si oui, a-t-elle accouchée OUI - NON <input type="checkbox"/>																												
	3										<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dates</td> </tr> <tr> <td>Sexe</td> <td>Morts-nés</td> <td>Nés-vivants</td> <td>Survivants</td> <td>Décédés</td> <td>Naissances</td> <td>Décès</td> </tr> <tr> <td>M</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>F</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						Dates		Sexe	Morts-nés	Nés-vivants	Survivants	Décédés	Naissances	Décès	M							F						
			Dates																																				
Sexe	Morts-nés	Nés-vivants	Survivants	Décédés	Naissances	Décès																																	
M																																							
F																																							
4										Observations																													
5																																							
Hors mariage																																							
Total																																							

Année du 1^{er} mariage : Année de naissance 1^{er} enfant :

N° de la ligne		Nom		Fraction d'origine		Résidence	
Age		Ethnie		Groupe social		Nombre de mariages :	
						Age au 1 ^{er} mariage :	

femme n°	mariages	L. P. avec mari	Durée	Diss.	ENFANTS AU TOTAL						AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS																												
					Total		Décédés		Survivants																														
				M	F	M	F	M	F																														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A-t-elle été enceinte OUI - NON <input type="checkbox"/>																												
	2										Si oui, a-t-elle accouchée OUI - NON <input type="checkbox"/>																												
	3										<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dates</td> </tr> <tr> <td>Sexe</td> <td>Morts-nés</td> <td>Nés-vivants</td> <td>Survivants</td> <td>Décédés</td> <td>Naissances</td> <td>Décès</td> </tr> <tr> <td>M</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>F</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						Dates		Sexe	Morts-nés	Nés-vivants	Survivants	Décédés	Naissances	Décès	M							F						
			Dates																																				
Sexe	Morts-nés	Nés-vivants	Survivants	Décédés	Naissances	Décès																																	
M																																							
F																																							
4										Observations																													
5																																							
Hors mariage																																							
Total																																							

Année du 1^{er} mariage : Année de naissance 1^{er} enfant :

